

QUAND
L'ÉTRANGER
FRAPPE
À NOS PORTES

QUAND L'ÉTRANGER FRAPPE À NOS PORTES

■ Déclaration de principe

■ Texte de présentation des fiches

A ■ Connaître les facteurs migratoires

- A1 Pourquoi des migrants viennent-ils en France ?
- A2 Une approche démographique des mouvements migratoires
- A3 Le non-développement comme facteur d'émigration
- A4 Guerres et violence, principales sources de réfugiés

B ■ Regarder avec cœur et raison

- B1 Qui sont les migrants et autres déplacés ?
- B2 Que devenons-nous, Français et immigrés, dans cette société ?
- B3 L'Europe et l'immigration : entre générosité et fermeture
- B4 Comprendre et analyser les lois sur l'immigration

C ■ Tester notre aptitude à devenir humain

- C1 L'altérité... reconnaître l'autre, chemin d'humanité
- C2 La migration : une expérience éprouvante
- C3 Quand la migration devient traumatisante
- C4 Fraternité républicaine et fraternité chrétienne

D ■ Accueillir en Dieu ce chemin d'humanité

- D1 La première Alliance, Dieu l'Autre étranger à accueillir...
- D2 La nouvelle Alliance, Christ l'Autre étranger qui nous accueille...
- D3 Héritiers de la tradition de l'Église dans l'accueil des migrants
- D4 Quand la loi défigure l'homme, citoyens et chrétiens jusqu'où s'engager ?

E ■ J'étais un étranger et vous m'avez accueilli : appelés à agir

- E1 Quand les migrants poussent l'Église à l'action
- E2 Quand les chrétiens d'ici et venus d'ailleurs sont appelés à agir
- E3 Accueil des migrants et vocation à la catholicité
- E4 Au cœur de l'action, la prière

■ Bibliographie



QUAND L'ÉTRANGER FRAPPE À NOS PORTES

Au cours de l'automne 2002, l'Église catholique fut, en plusieurs endroits, sollicitée par des personnes sans papiers ou demandeurs d'asile, ainsi que par leurs associations de soutien. Consciente de ses devoirs et de ses responsabilités à l'égard des migrants autant que des pouvoirs publics, au nom de sa fidélité au Christ, l'Église catholique s'est efforcée de vivre l'accueil et d'assurer un service de médiation. S'est ouvert alors un temps de questionnement et de débats face à des situations complexes et douloureuses. Beaucoup de chrétiens ont été confrontés à une réelle détresse matérielle et morale qui ne pouvait les laisser insensibles.

À l'initiative du Service national, le 2 décembre 2002, des membres du réseau de la pastorale des migrants se sont réunis. Les participants à cette rencontre avaient l'expérience de l'accueil et de la solidarité avec des migrants en situation difficile. Le soutien apporté était assuré, en certains endroits, dans une tension forte : occupation de locaux d'Église, partenariat difficile avec certaines associations, grèves de la faim, incompréhension de la part des pouvoirs publics ou de l'opinion publique, etc. Au cours de cette journée, bien des questions furent soulevées sur la façon d'accueillir des événements que les communautés chrétiennes n'avaient pas choisi de vivre, comment prendre en compte les demandes adressées, comment vivre la solidarité et construire un partenariat avec des associations de soutien, très diverses dans leurs objectifs et dans leurs pratiques militantes. À travers toutes les questions débattues qui se posent aujourd'hui encore et qui sont loin d'être résolues, se vit la recherche patiente et passionnée d'un chemin de fidélité à l'Évangile au cœur de situations complexes et douloureuses.

Pendant de longs mois, le Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage et le Service national de la pastorale des migrants ont entendu les découragements, les attentes, les tâtonnements et les questionnements des acteurs d'une solidarité au quotidien avec les personnes sans papiers et demandeurs d'asile.

Ce document veut engager à poursuivre la recherche en offrant des éléments utiles au discernement afin que l'engagement auprès des migrants en quête de solidarité, continue de se déterminer en fidélité à l'Évangile et à la tradition de l'Église.

Choissant une présentation sous forme de fiches thématiques, nous avons voulu privilégier la perspective d'un travail collectif à partir des questions soulevées par une solidarité active vécue avec les personnes sans papiers et demandeurs d'asile. Nous nous en tenons à ces questions sans exclure ou en oublier bien d'autres, notamment celles qui concernent la présence, l'accompagnement et la place des migrants déjà installés dans ce pays et parmi eux les chrétiens de tant d'origines, parties prenantes de la vie de notre société et de notre Église catholique. Les fiches déclinent différentes données du problème et mettent à disposition des acteurs de la solidarité, les ressources offertes par différentes disciplines profanes et religieuses, susceptibles d'aider à une réflexion informée en vue d'une action responsable. Celle-ci doit pouvoir se définir en honorant à la fois la dignité des migrants, la complexité des situations, la responsabilité spécifique des pouvoirs publics et les exigences de l'Évangile.

La question posée par la présence des personnes demandeurs d'asile et sans papiers n'est pas d'abord une question posée à l'Église. C'est un défi lancé à notre société française mais encore à l'Europe pour qui l'immigration demeure une chance. M. Kofi ANNAN, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, rappelait le 29 janvier 2004, devant le Parlement européen : *« Le message est clair : les immigrants ont besoin de l'Europe, mais l'Europe a aussi besoin des immigrants. Une Europe repliée sur elle-même deviendrait plus mesquine, plus pauvre, plus faible, plus vieille aussi. Une Europe ouverte, par contre, serait plus juste, plus riche, plus forte, plus jeune, pour autant que vous sachiez gérer l'immigration. [...] Les immigrants sont une partie de la solution et non une partie du problème. Ils*

ne doivent pas devenir les boucs émissaires des divers malaises de notre société. »

La démarche proposée se veut une démarche responsable de l'Église catholique qui assume sa mission d'accompagner tous les hommes, de servir l'unité du genre humain et d'annoncer inlassablement l'Évangile. Celui-ci interroge d'abord les chrétiens – de toutes origines – au sein de l'Église sur leur capacité à accueillir des hommes et des femmes venus d'autres horizons. Pour répercuter dans l'Église l'interpellation de l'Évangile, les instances de la Pastorale des migrants ont publié, en septembre 2001, le document *De toutes langues et cultures, être et devenir ensemble une Église qui propose la foi en terre de migration*. Mais l'Église est responsable de répercuter l'interpellation de l'Évangile, au delà des limites de ses communautés, à tous les hommes de bonne volonté. Il interroge, éclaire et appelle sans cesse les hommes à une action transformatrice d'eux-mêmes, des situations indignes de l'humain et des structures sociales afin qu'elles garantissent la justice et le droit des plus faibles. Parmi les plus pauvres des pauvres de nos sociétés, il y a les personnes réfugiées, demandeurs d'asile et sans papiers qui frappent à notre porte.

CONNAÎTRE LES FACTEURS MIGRATOIRES

Nous constatons avec satisfaction que les mentalités évoluent dans l'opinion publique. Nous entendons moins de réflexions simplistes du style : on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Cependant, la prise en compte de la complexité des situations suscite encore des questions : pourquoi viennent-ils en France ? Pourquoi ne peuvent-ils pas rester chez eux ? Pourquoi viennent-ils si nombreux ? Un premier constat s'impose et situe le problème à son vrai niveau : tant que des individus auront l'espoir de trouver une vie meilleure ailleurs, ils seront prêts à tenter l'aventure de la migration, malgré toutes les difficultés.

■ *Pourquoi des migrants viennent-ils en France ?* [Fiche A1]

Il est important de tenter d'apporter quelques réponses à la question qui reste d'une actualité brûlante : pourquoi les migrants viennent-ils en France ? Les raisons sont diverses et plurielles. Il faut mesurer l'importance des liens historiques, culturels et linguistiques de la France avec certains pays d'émigration. Par ailleurs, il existe

toujours en France des offres de travail, même clandestin. La misère s'accroît dans les pays d'origine et continue de pousser à la migration. Enfin, l'insécurité politique déstabilise encore beaucoup de pays et jette sur les routes des populations en quête d'asile et de paix. Comment concilier alors la régulation des flux migratoires et le droit à la mobilité humaine inscrit dans l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

■ *Une approche démographique des mouvements migratoires* [Fiche A2]

Pour sortir des fantasmes, il importe de définir ce que recouvrent les flux migratoires. Le dernier rapport de l'INED permet d'avoir un aperçu le plus juste possible de la situation des migrations aujourd'hui. Il laisse entrevoir les grandes tendances et les changements dans les profils migratoires, ce qui permet d'évaluer la mobilité humaine dans une société en profonde transformation. Il est important d'objectiver les données et nous interroger sur notre propension à propager mondialement, par les médias, le style de vie occidental. Cela entretient, surtout chez les jeunes générations, une envie d'Europe.

■ *Le non-développement comme facteur d'émigration* [Fiche A3]

Le processus de mondialisation permet une création, mais aussi une accumulation de richesse et de pouvoir, au profit d'une minorité. La misère se concentre dans les pays les moins avancés (PMA) dont une majorité se situe dans la partie sud de la planète. Dans ces pays, les facteurs d'émigration sont liés à la détérioration de l'accès à l'eau, à la nourriture et aux services médicaux. Comme citoyens, nous sommes appelés à prendre davantage en compte les questions autour du non-développement et de la mondialisation. Il est urgent de conscientiser les opinions publiques occidentales et d'alerter nos dirigeants sur la nécessité de dépasser les égoïsmes nationaux, en grande partie responsables de l'injuste répartition des richesses.

■ *Guerres et violence, principales sources de réfugiés* [Fiche A4]

Conflits mondiaux, guerres de décolonisation, crises liées au démantèlement de l'Union soviétique, conflits ethniques et génocides ont marqué tout le XX^e siècle et ont transformé en réfugiés des populations martyrisées et fragilisées. Beau-

coup de régions du monde connaissent encore des troubles et l'instabilité. La migration apparaît comme la seule issue pour des populations stigmatisées. Nos pays européens ne doivent cependant pas oublier que ce sont aujourd'hui les pays du Sud, les plus pauvres, qui accueillent la grande majorité de ces réfugiés.

REGARDER AVEC CŒUR ET RAISON

Le thème de l'immigration s'est imposé au cœur du débat politique et social. Cependant, les opinions publiques sont souvent mal informées.

■ ***Qui sont les migrants et autres déplacés ?*** **[Fiche B1]**

La perception souvent fantasmagique du migrant cristallise les symptômes de l'insécurité et des angoisses. Les temps de crise et de mutation de la société y trouvent leurs exutoires – malaise des banlieues, implantation de l'islam, échec scolaire, chômage – avec leur lot de discriminations et l'émergence de l'extrême droite. Mais qui sont ces migrants dont on parle ? Savons-nous que plus de 80 % d'entre eux vivent en France depuis plus de dix ans ? Que la plupart de ceux que l'on désigne comme des étrangers ou même des immigrés sont nés en France et ont la nationalité française ? Qu'un demandeur d'asile n'est pas un sans-papier et que celui-ci, dans bien des cas, n'est pas un clandestin ?

■ ***Que devenons-nous, Français et immigrés, dans cette société ?*** [Fiche B2]

L'actualité de la question de l'immigration ne peut laisser dans l'oubli l'histoire de plus d'un siècle de relations entre les Français et les migrations successives. Il est utile et nécessaire de regarder ce que migrants et Français deviennent, les uns avec les autres, les uns par les autres. Il est utile et nécessaire de prendre conscience des modes sous lesquels se vit la rencontre de l'autre, du différent. De l'exclusion de l'étranger à la commune citoyenneté en passant par l'indifférence et la reconnaissance mutuelle, ce sont autant d'étapes traduisant là ce que nous devenons dans une société qui passe de la multiculturalité au métissage. Dans une société où, cependant, poussent toujours les peurs et les rejets.

■ ***L'Europe et l'immigration : entre générosité et fermeture*** [Fiche B3]

Ces dernières années, les discours généreux sur l'intégration des étrangers ont souvent servi de

paravent au renforcement de mesures de fermeture et de contrôle des frontières, les législations nationales s'excusant derrière les décisions européennes. À y regarder de plus près, nous assistons à un curieux aller et retour d'influences législatives réciproques, certains pays imposant des mesures au sein de l'Union pour mieux les inclure ensuite dans leur législation nationale. Sangatte et les négociations entre la France et la Grande-Bretagne, pour que celle-ci rende sa législation moins attractive pour les demandeurs d'asile, sont révélateurs de cette surenchère. À ce jour, la plupart des décisions adoptées dans le cadre de l'Union européenne concernent la lutte contre l'immigration clandestine, la gestion des frontières, la politique commune de retour. Elles laissent de côté des objectifs essentiels tels l'intégration et le traitement équitable des ressortissants de pays tiers ou le droit au regroupement familial.

■ ***Comprendre et analyser les lois sur l'immigration*** [Fiche B4]

Les législations actuellement en vigueur en France et adoptées au cours du dernier semestre 2003 se situent parfaitement dans la logique de fermeture des frontières que les États s'imposent au niveau de l'Union européenne. L'entrée et le séjour des étrangers en France ainsi que l'accès au statut de réfugié sont parfaitement encadrés par ces deux nouvelles lois qui multiplient les restrictions, les contrôles et les exigences. Elles aggravent la précarité de la majorité des étrangers souhaitant venir en France. La course d'obstacles pour obtenir un visa, les barrières dressées à l'entrée en France témoignent d'une réelle fermeture de la France. Les nouvelles exigences de preuves d'intégration à fournir avant de pouvoir obtenir un titre de séjour stable sont des signes concrets d'une inversion de la logique. Auparavant, la carte de résident stabilisait les migrants pour faciliter leur intégration ; avec la nouvelle loi il faut faire preuve d'intégration pour mériter un titre de séjour qui garantit la stabilité.

TESTER NOTRE APTITUDE À DEVENIR HUMAIN

La question des migrations renvoie à la question de l'humain. La rencontre de l'étranger nous conduit à revisiter notre vision de l'homme, de la différence, de l'aventure migratoire.

■ **L'altérité... reconnaître l'autre, chemin d'humanité [Fiche C1]**

La fiche philosophique interroge notre être en relation : relation à l'intérieur de soi-même (intimité), relation avec le monde (écologie au sens large), et relation avec les autres (altérité). Cet *être en relation* mobilise la totalité de la personne, son esprit, son cœur et son corps. Reconnaître autrui dans sa singularité, cela peut sembler évident et pourtant ! Il est nécessaire de dépasser l'attitude première et instinctive qui consiste « à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales, esthétiques qui sont les plus éloignées de nous [...] et regarder l'autre uniquement à travers le prisme de sa propre culture ». Un tel dépassement s'opère par le dialogue qui n'est pas d'abord recherche du consensus, mais progression mutuelle des partenaires. Ce chemin ne s'ouvre que dans la mesure où nous devenons capables de casser les représentations qui stigmatisent, d'abandonner les caricatures, d'entrer dans un rapport d'altérité pour pouvoir partager le même souhait de vivre ensemble.

■ **La migration : une expérience éprouvante [Fiche C2]**

La seconde fiche, d'ordre anthropologique, s'attache aux transformations intérieures auxquelles les migrants sont soumis. Pour pouvoir les saisir il est important d'appréhender les conditions et circonstances qui ont accompagné l'expérience migratoire. De nombreux paramètres entrent en jeu : situation des pays d'origine, âge, sexe, statut social, statut familial, éducation, événements qui font la trame de l'histoire personnelle. Au départ de l'expérience du migrant, il y a toujours la perte : perte de ses espoirs placés dans une France, terre d'accueil ; perte de ce qui le liait à sa terre ; perte de ses proches et ses amis ; perte de ses repères culturels (alimentation, visuel, normes sociales, habillement...) ; perte de son statut social, professionnel et familial. Cette première expérience se conjugue avec celle de la rencontre de l'altérité : rencontre de la société française régie par des lois particulières et surprenantes pour beaucoup d'hommes et de femmes venus d'ailleurs ; rencontre du climat individualiste de la société française ; rencontre d'un univers perçu comme un « univers de tentation » dont les enfants doivent être tenus à l'écart. Cette fiche aide à prendre conscience de l'expérience traumatique vécue par les migrants appelés à s'immerger dans une réalité nouvelle.

■ **Quand la migration devient traumatisante [Fiche C3]**

La fiche suivante s'attache à la dimension psychologique de l'expérience migratoire. Celle-ci a un impact d'autant plus fort sur la santé psychique du migrant que la décision de partir est provoquée par une situation politique violente dans le pays d'origine (torture, guerre, persécution, etc.). Nous sommes alertés sur la manière dont est géré l'accueil des personnes en migration. Toute gestion négative de l'accueil peut se révéler très vite pathogène et aggraver l'expérience traumatisante du départ. Cette fiche nous aide à comprendre les difficultés psychologiques à rédiger un récit pour l'administration dans la mesure où celui-ci fait revivre une expérience douloureuse. Nous sommes alertés aussi sur les possibles effets pervers de l'action caritative qui transformerait le migrant en objet de la charité, sans l'aborder comme sujet de son histoire.

■ **Fraternité républicaine et fraternité chrétienne [Fiche C4]**

La présence des migrants, et plus largement des personnes d'origine étrangère, questionne la République française dans ses principes fondateurs. Le projet d'intégration est toujours pensé de façon contractuelle. Nous sommes héritiers de Rousseau et de son Contrat social. Avec la diversité et la pluralité actuelles, ne faudrait-il pas concevoir les rapports entre les personnes et les citoyens dans les catégories de l'Alliance ? C'est peut-être cela qui est déjà induit dans le troisième terme de la devise de la République, Liberté, Égalité, Fraternité. La réflexion proposée dans cette fiche, porte sur le troisième terme de la devise républicaine et s'interroge sur les connections possibles avec la dimension de fraternité présente au cœur du message évangélique.

ACCUEILLIR EN DIEU CE CHEMIN D'HUMANITÉ

Pour les chrétiens, l'approfondissement de l'expérience d'accueil et de fraternité avec les personnes demandeurs d'asile et sans papiers passe par la ré-appropriation de l'expérience de Dieu accompagnant les hommes. Nous croyons que Dieu, nous rejoignant en Jésus Christ et nous habitant par son Esprit, trace en nous notre chemin d'humanité. De ce fait, l'Église propose aux hommes et aux femmes de ce temps le chemin de vie ouvert par le Dieu de Jésus Christ, Dieu-relation, Dieu

Trinité : Père, Fils, Esprit. En christianisme, l'autre aura toujours quelque chose à nous dire, c'est une question d'existence. Nous apprenons constamment de notre relation à Dieu, l'Autre, ce qu'est l'homme. Et nous apprenons de notre relation à l'homme, l'autre, quelque chose de notre Dieu.

■ **La première Alliance, Dieu, l'Autre étranger à accueillir [Fiche D1]**

L'expérience de l'autre qui accompagne le concret de nos vies doit inlassablement se nourrir de la Parole de Dieu. Alors que nous sommes interrogés sur notre relation à l'étranger, nous pouvons ressaisir quelques données fondamentales de l'Écriture. Pour rester dans la dynamique du dévoilement du Salut, nous sommes invités tout d'abord à contempler Dieu dans la Première Alliance, Le Tout Autre qui s'approche, qui est proche, qui se nomme et chemine avec son peuple.

■ **La nouvelle Alliance, Christ, l'Autre étranger qui nous accueille [Fiche D2]**

Nous ne sommes jamais au bout de notre foi... nous n'avons pas encore accueilli tout ce qui interrogera, bousculera notre foi, notre regard sur ce monde embarqué dans la promesse du Seigneur à sa création. Présentement, face à une humanité de plus en plus en souffrance, face à des hommes et des femmes dont les histoires, les situations, paraissent tellement lourdes, que devient notre foi ? Il est urgent de contempler Dieu en Jésus Christ dans la Nouvelle Alliance. Celui qui s'identifie à l'étranger, Celui qui est atteint par la souffrance de l'un de ces plus petits, Celui qui scelle notre relation au Père.

■ **Héritiers de la tradition de l'Église dans l'accueil des migrants [Fiche D3]**

Dans ce monde de la mobilité, ce monde d'histoires souvent fracturées, Dieu unifie. À ce peuple qui semble se fissurer, Dieu donne sens. Dieu redit à ce peuple qu'il est son peuple. Où qu'il se trouve, l'homme appartient à la communauté humaine universelle. Dans les soubresauts de sa pérégrination, la personne migrante peut être facteur de dialogue et de paix. L'Église est porteuse de ces messages. *L'Église a toujours cherché à comprendre les évolutions des phénomènes migratoires pour définir une pastorale des migrants pertinente et l'adapter en permanence aux exigences de l'Évangile autant qu'à la situation réelle des migrants.* Au cœur des mouvements migratoires, l'Église a voulu

être présente et prendre sa part de responsabilité pour servir l'unité de l'humanité. C'est cette fidélité inventive que notre Église est invitée à vivre aujourd'hui comme hier.

■ **Quand la loi défigure l'homme, citoyens et chrétiens jusqu'où s'engager ? [Fiche D4]**

La mobilité humaine et les migrations affectent notre société et y provoquent des questions et des souffrances. De telles situations sont à assumer dans notre pratique croyante de l'Évangile, sinon nous laisserions un pan de nos vies à l'extérieur de notre conversion. Jésus, lui-même, le Fils de Dieu, cheminant sur cette terre, apprend qu'il doit lever la tête vers l'étranger. Le chemin de conversion, le changement de regard que nous avons à opérer, il l'a opéré lui-même. Avec nous, contemporain de nos engagements auprès des migrants, il est le Dieu qui nourrit notre marche, éclaire notre perplexité, nos questions, nos débats et nos conflits intérieurs face à des situations extrêmes, lorsque la dignité de la personne est bafouée, lorsque la loi des hommes ne respecte pas la dignité de la personne. L'Église va jusqu'à envisager le refus d'obéissance aux autorités civiles (*Catéchisme de l'Église catholique*, art. 2242). C'est bien évidemment là un acte qui ne se décide pas sans un discernement sérieux ; la quatrième fiche nous y aide.

J'ÉTAIS UN ÉTRANGER ET VOUS M'AVEZ ACCUEILLI : APPELÉS À AGIR

Notre document renvoie à l'action, car il est temps d'agir. Compte tenu de l'immense diversité des situations et du respect du chemin de chaque personne, l'action sera toujours le fruit d'une invention, d'une recherche, d'un discernement. Compte tenu aussi de la dureté et de la profondeur de ce qui est en jeu, la prière et le ressourcement spirituel et ecclésial seront des actions nécessaires à entreprendre.

■ **Quand les migrants poussent l'Église à l'action [Fiche E1]**

Parfois l'Église n'a pas l'initiative de l'action. Par une occupation d'église, par un accueil fortement sollicité, elle ne choisit pas la manière de se faire proche. Elle reste cependant libre de choisir comment elle va répondre à cette sollicitation. Pour que son témoignage soit lisible et clair, la communauté concernée devra fonder humainement et dans la foi les raisons de ses choix.

Quand l'événement prend une force exceptionnelle par la dureté de ce qui est vécu ou par sa médiatisation, le témoignage fait d'actes et de paroles appellera à la conversion du cœur pour des communautés chrétiennes frileuses ou réticentes, pour une opinion publique à éveiller et à éclairer, pour des partenaires associatifs qui cherchent à comprendre les vrais motifs des chrétiens dans l'action menée en partenariat. Tous attendent une espérance. Il faudra toujours nous persuader que l'efficacité ne se mesurera pas seulement au résultat chiffrable.

■ **Quand les chrétiens d'ici et venus d'ailleurs sont appelés à agir [Fiche E2]**

Même sans être interpellés de façon spectaculaire, beaucoup de chrétiens entendent dans la réalité même des migrations un appel à se mettre à l'action. Les situations sont extrêmement variées, les réponses, pour être adaptées, demanderont une même diversité et un réel discernement. Inventer la réponse adéquate et juste demeure le but de l'accompagnement. Les diverses expériences, ressaisies et partagées, offrent, sinon des recettes, du moins des pistes possibles déjà expérimentées.

Cependant, il reste tant à faire quand se vivent l'échec et le drame : retour à la frontière, expulsions inhumaines... La question reste ouverte car, à ce niveau, chacun est appelé à puiser au profond de sa foi et de ses ressources pour répondre pour lui-même et pour partager une espérance renouvelée auprès de ceux avec lesquels l'action est menée. Les fiches suivantes tentent d'ouvrir des chemins pour des actes d'espérance.

■ **Accueil des migrants et vocation à la catholicité [Fiche E3]**

C'est une ressource de l'Église qui nous est offerte pour l'action. La présence des migrants nous propose de vivre la catholicité comme une vocation à accueillir et comme une tâche à accomplir. Avec les migrants, se lève une grande diversité d'acteurs potentiels pour la mission au

profit d'un peuple de *toutes langues et cultures*. L'action ensemble donne corps à une catholicité réelle et, réciproquement, la catholicité de l'Église devient ressource pour l'action.

■ **Au cœur de l'action, la prière (Fiche E4)**

Ressourcement habituel de l'action, renouvellement de l'espérance, approfondissement de la foi, la prière est à la fois un acte intime et un acte d'Église quand elle est partagée. Les textes qui peuvent soutenir la prière sont nombreux et divers. Quelques uns ont été choisis, ils sont accompagnés d'une proposition pour une méditation ou un partage. Ils ouvrent ainsi la porte à toute l'Écriture pour ceux qui y auraient pris goût.

La prière est d'abord et essentiellement rencontre et dialogue confiant avec Dieu dans l'adoration, la demande et l'action de grâce. Elle peut se nourrir de l'identification que Jésus fait de lui-même avec l'étranger : « *J'étais un étranger et vous m'avez accueilli* » (Mt 25, 35). La connivence est si forte entre les deux qu'il est compréhensible que l'action solidaire avec nos frères migrants ouvre sur la prière qui la nourrit et y renvoie.

Au-delà des communautés chrétiennes confrontées à la douloureuse question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes sans papiers et demandeurs d'asile, ce document veut mettre à disposition de tous des éléments d'information, d'analyse et d'approfondissement susceptibles de mieux cerner les situations et les défis posés d'abord à notre société. Dans la ligne de la *Lettre aux catholiques de France*, l'Église entend ainsi coopérer à la construction d'un vivre ensemble plus juste, harmonieux et pacifié. Elle ne le fait pas en donneuse de leçon, comme surplombant la société. Elle le fait en partageant largement sa réflexion enracinée dans une longue expérience de compagnonnage avec les migrants au nom de sa foi au Christ et dans un souci permanent d'annoncer l'Évangile.





POURQUOI DES « MIGRANTS » VIENNENT-ILS EN FRANCE ?

DES CONSTATS

Les visages que prennent aujourd'hui les migrants en France, leur nombre supposé, les difficultés d'un vivre-ensemble renforcées par les difficultés d'emploi et de logement peuvent nous interroger.

Les flux migratoires sont une constante de l'histoire de l'humanité. Tant que des individus auront l'espoir de trouver une vie meilleure ailleurs, ils seront prêts à vivre l'aventure de la migration, malgré toutes les difficultés.

Les migrations vers les pays développés sont une tendance inéluctable. Des professionnels qualifiés trouvent intérêt à quitter leurs pays d'origine. Le vieillissement prévisible de la population des pays de l'OCDE laisse présager que le recours à la migration pour le travail augmentera encore dans les années à venir.

D'autre part, les politiques de fermeture des frontières pour stopper l'immigration sont en décalage avec les réalités de notre époque. La mondialisation de l'économie, le développement des communications et des échanges touristiques, commerciaux et culturels donnent une dimension internationale aux rapports humains et une facilité dans la mobilité des personnes.

DES QUESTIONS

On entend moins le refus d'accueillir toute la misère du monde mais ici et là on se dit : Pourquoi viennent-ils en France ? Pourquoi ne restent-ils pas chez eux ? Pourquoi sont-ils si nombreux ? Sommes-nous, de par notre histoire, responsables de ce qui se passe chez eux ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Les offres de travail en France, y compris le travail clandestin

Un rapport des Nations Unies de mars 2000 constate que presque tous les pays développés auront besoin de migrants pour éviter que leur population ne diminue. Aussi bien l'INSEE, le Conseil économique et social, que l'INED affirment qu'un solde migratoire annuel de 15 000 à 50 000 personnes est nécessaire pour éviter la

diminution de la population active. Pour l'Europe, il faudrait deux fois le niveau d'immigration observé dans les années 1990 pour éviter une diminution de la population totale.

Ce besoin dans les pays développés engendre le départ et la pénurie de personnel qualifié des pays en développement.

En France, des employeurs clandestins attirent aussi des travailleurs clandestins dans un objectif de pure exploitation.

La misère dans les pays d'origine

Le sous-développement et la misère dans laquelle plongent de plus en plus de pays du tiers monde ainsi que le décalage qui sépare de façon croissante les pays riches et les pays pauvres ne cessent d'intensifier les flux migratoires.

L'épuisement des ressources naturelles (souvent exploitées par les multinationales), la croissance démographique, la précarité économique, le chômage... sont des problèmes qui obligent le déplacement des populations et provoquent des flux migratoires involontaires.

Mais la question migratoire ne se réduit pas à celle du développement. Si la misère reste une des causes importantes qui pousse les personnes à partir de leur pays, elle n'est pas la cause exclusive des mouvements de population. La communauté internationale prend conscience de la nécessité d'aborder les mouvements migratoires d'une manière plus globale et préventive par la promotion d'un développement durable, le maintien de la paix et la protection des droits de l'homme.

L'insécurité politique des pays d'origine

L'oppression politique, ethnique ou religieuse dans certains pays pousse les personnes menacées à l'exil. Des communautés, des familles et des individus quittent leur propre pays pour chercher refuge ailleurs. Devenir un réfugié, ce n'est pas vraiment un choix. C'est accepter l'arrachement au risque de vivre comme citoyen de seconde classe, souvent privé de libertés et de droits dans le pays d'accueil. En France les demandeurs d'asile sont de moins en moins nombreux à obtenir la reconnaissance du statut

de réfugié et la protection liée à la Convention de Genève. Malgré cela, l'oppression et la misère sont tellement fortes dans les pays d'origine que beaucoup préfèrent rester en France en situation irrégulière et subir même la rétention que risquer leur vie dans leur pays.

La Convention de Genève signée et ratifiée par la France la contraint à offrir un refuge aux demandeurs d'asile. Interdire l'accueil des demandeurs d'asile ou refuser l'octroi de cartes de réfugiés serait violer un droit fondamental de l'homme. Toute personne a le droit d'émigrer, spécialement si elle est victime de violences politiques, ethniques ou économiques qui portent atteinte à sa dignité humaine.

Liens historiques, culturels et linguistiques entre la France et les pays d'origine

Nombreux pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb ont beaucoup apporté à la France dans la défense de sa liberté et dans sa reconstruction. Ce pays est redevable d'une dette historique envers tous ceux qui ont donné leur sang et leur force pour lui.

D'autre part la France entretient avec ses anciennes colonies africaines une politique de coopération militaire ambiguë. Elle a soutenu des despotismes pour défendre des intérêts géopolitiques, commerciaux et économiques, au lieu d'aider à l'avènement des démocraties souhaitées par les populations.

La mobilité migratoire est une nécessité pour le maintien des liens économiques, culturels et politiques entre les pays associés à l'histoire de la France.

L'envie et le droit de vivre en famille

La fermeture des frontières en 1974 a marqué une transformation dans ce type d'immigration. Elle a favorisé le regroupement familial. Le manque de liberté d'aller et retour qui permettait à l'émigré de passer deux ou trois ans en France pour ensuite retourner deux ou trois ans au pays l'a amené à faire venir sa femme et ses enfants.

La politique restrictive à l'égard de l'immigration en France a rendu de plus en plus difficile le maintien des relations familiales. À chaque visite familiale les autorités soupçonnent d'abord une volonté d'immigration et les visas d'entrée deviennent très difficiles à obtenir.

Or nous ne pouvons pas oublier que le droit à une vie familiale normale est inscrit dans la

Constitution et dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme.

Le droit de circuler librement

Il faut aussi rappeler que même si une personne n'est pas victime d'une quelconque discrimination, elle a le droit d'émigrer. L'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme affirme explicitement que toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Des documents de l'Église ont réaffirmé aussi ce droit fondamental. Face à la mondialisation voulue par les pays industrialisés, la circulation des capitaux se fait de plus en plus facilement. Alors pourquoi la circulation des hommes serait-elle interdite ?

Les filières migratoires qui poussent certains peuples à partir et pas d'autres

Il est à remarquer que toutes les personnes en situation d'extrême précarité tant économique que politique dans le monde ne font pas le chemin de la migration et ne vont pas toutes vers l'Europe. D'une part ce ne sont que 3 % d'entre elles qui répondent à leur situation difficile par la migration, et d'autre part, elles ne viennent pas toutes vers la France. Elles ne partent pas au hasard mais s'appuient sur des filières familiales et culturelles. Ce sont les pays voisins pauvres qui accueillent, et de loin, plus que nous toute la misère du monde.

Des pistes pour travailler ensemble

L'opinion publique a tendance à généraliser une figure typique de l'immigré qui ne correspond plus à la réalité. Saurions-nous préciser :

- Quels migrants viennent en France, en Europe, et pourquoi ?
En quoi notre histoire et notre politique ont-elles un impact sur les migrations actuelles ?
Quelles responsabilités portons-nous vis-à-vis des migrants chez nous ?
- Dans nos conversations, quel regard privilégions-nous ? Comment nourrissons-nous une image plus respectueuse de la personne migrante et du respect prioritaire des droits humains sur toute autre considération ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ *Faim et Développement*, bulletin du CCFD.
- ✓ Fiches n° A2, A3 et B1.

DES CONSTATS

Les mouvements migratoires d'aujourd'hui s'inscrivent dans une mondialisation de la migration où tous les continents, toutes les catégories sociales, toutes les causes de départ sont sollicités.

Sauf dans le cas des migrations forcées (réfugiés, demandeurs d'asile), les migrations aujourd'hui sont, pour une part, le fruit aussi de phénomènes d'attraction vers les pays d'accueil.

La pression migratoire reste faible au regard des grandes fractures du monde. Mais tout porte à croire que la mondialisation des migrations va se poursuivre, du fait de la persistance des écarts de développement et des conflits.

DES QUESTIONS

Le contenu du mot migration a évolué. Quelle réalité recouvre-t-il aujourd'hui ?

Devant les pressions migratoires faut-il fermer les frontières dans l'intérêt de notre pays ?

La société civile, les Églises, les défenseurs des droits de l'homme plaident en faveur d'un droit à la mobilité, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Est-ce de la naïveté ou bien du prophétisme ?

Comment les facteurs d'attraction vers un pays de migrations sont-ils devenus plus forts que les facteurs de départ forcé ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Au cours des trente dernières années les tendances de la mobilité dans le monde montrent un accroissement du nombre des migrants : 77 millions en 1965, 111 millions en 1990, 140 millions en 1997, 150 millions aujourd'hui. Il y a aussi une inégale répartition des migrations dans le monde : 90 % des migrants vivent dans seulement 55 pays.

Même si les pays d'accueil occidentaux sont les plus sollicités, plus de 60 % des migrants ne quittent pas l'hémisphère sud et les trois quarts des réfugiés s'installent dans des pays du tiers-monde, chez leurs voisins. Car pour migrer il faut de l'argent, des relations. Les

plus pauvres se déplacent moins que ceux qui ont des ressources diverses. En Europe sur 380 millions d'habitants (chiffres donnés avant l'élargissement de 2004), il y a seulement 20 millions d'étrangers dont 5 millions d'Européens communautaires.

La mondialisation des migrations est un phénomène assez récent. Circonscrites auparavant à quelques pays d'accueil, et à quelques régions, dans un espace souvent marqué par un passé colonial, aujourd'hui les migrations se sont mondialisées grâce à :

- ◆ La généralisation progressive de la détention de passeports ;
- ◆ L'explosion de la demande d'asile ;
- ◆ L'activation de réseaux transnationaux, le développement de migrations pendulaires générant une mobilité comme mode de vie ;
- ◆ Aux grands enjeux stratégiques mondiaux qui sont autant de signes révélateurs d'un monde marqué par l'accroissement des écarts économiques, sociaux, politiques, culturels.

Beaucoup de mouvements de population se font dans la clandestinité à cause de la fermeture des frontières des pays riches aux pays pauvres ; 2,8 % de la population mondiale est immigrée, plusieurs millions de ces personnes sont en situation irrégulière.

De nouveaux réseaux dessinent des circuits qui n'ont plus de liens historiques ou géographiques avec les pays d'installation. Ces réseaux connaissent de mieux en mieux les filières d'entrée et cela malgré des politiques, qui se veulent dissuasives, de contrôle des frontières.

La mondialisation des migrations va de pair avec une nouvelle diversification des profils de migrants : féminisation ; classes moyennes urbaines ; mineurs isolés ; exode des cerveaux ; mouvements de commerçants et d'hommes d'affaires ; réseaux transnationaux plus ou moins mafieux ; bras venus tenter leur chance dans les secteurs demandeurs de main-d'œuvre.

Ce ne sont plus seulement les pauvres qui par-

tent, mais de plus en plus ceux et celles qui connaissent des réseaux, des filières, qui sont informés et ont un pécule.

Ce ne sont plus des pays que l'on quitte ou vers où l'on va, mais des régions engagées dans la migration dont une partie de la population se dirige vers les grandes métropoles mondiales.

Ce n'est plus une migration d'installation, mais une migration-circulation, à l'échelle de l'économie du monde. Une nouvelle forme de mobilité se développe.

Les migrations aujourd'hui sont souvent construites autour d'un imaginaire migratoire alimenté par les pays d'accueil à travers les produits et les médias diffusés dans les pays de départ.

La démographie et la pauvreté interviennent moins que par le passé parmi les causes de la migration, provoquée davantage par les images du mode de vie occidental.

La télévision joue un grand rôle dans ces changements car elle permet de faire la comparaison entre le niveau de vie chez soi et celui proposé à quelques centaines de kilomètres de là.

L'aspiration à évoluer, à se libérer du contrôle social, à s'exprimer librement, à se réaliser individuellement et surtout à aller vers des horizons où l'espoir est possible, sont aussi des facteurs non économiques puissants dans les nouvelles motivations, car beaucoup n'ont plus d'espoir de voir s'améliorer la situation chez eux.

Enfin, pour les autres migrants, ceux et celles qui fuient des pays ravagés par des guerres civiles, le départ est une condition de survie et, là encore, ce ne sont pas les plus démunis qui cherchent refuge dans les pays occidentaux,

mais ceux et celles qui ont des réseaux, les autres s'abritant dans des pays voisins aussi pauvres qu'eux.

Dans de tels contextes, il ne faut plus voir le co-développement, d'ailleurs modeste, comme une alternative à la mobilité à court terme.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- Compte tenu de l'évolution des migrations, notre mode de vie n'est-il interrogé ? Comment en parler ?
- Le fait que les pays occidentaux tentent de maintenir l'objectif de fermeture de leurs frontières est significatif de certaines peurs. Peut-on les identifier, les nommer ? Sont-elles justifiables ou bien dépassables ? Et compte tenu des déséquilibres démographiques nord/sud, comment répondre à la pénurie de main-d'œuvre ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ *Migrations et Frontières*, revue *Projet*, décembre 2002.
- ✓ Revue *Esprit*, décembre 2003.
- ✓ Revue *Migrations Société*, janvier-février 2002.
- ✓ CATHERINE WIHTOL DE WENDEN, *L'immigration en Europe*, Paris, *La Documentation française*, 2001.
- ✓ CATHERINE WIHTOL DE WENDEN, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presse de Science-Po, 1999.



LE NON-DÉVELOPPEMENT COMME FACTEUR D'ÉMIGRATION

DES CONSTATS

La mondialisation actuelle, d'inspiration néolibérale, permet une création mais aussi une accumulation de richesse et de pouvoir au profit d'une minorité. Le produit intérieur brut (PIB) et l'indice de développement humain (IDH) augmentent au niveau mondial. Pourtant d'après la Banque mondiale le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour est passé entre 1985 et 1998 de 1,116 à 1,175 milliard, soit 60 millions de plus. La misère se concentre dans les pays les moins avancés (PMA) dont une majorité se trouve en Afrique subsaharienne (entre 1985 et 1998 le nombre de pauvres y est passé de 180 à 301,6 millions) mais aussi en Amérique Latine et en Asie du Sud.

Dans ces pays on note en particulier une détérioration de l'accès : à l'eau, à la nourriture, aux services médicaux.

DES QUESTIONS

- Quelles sont les responsabilités des pays développés concernant l'accès aux richesses ?
- Comment favoriser une meilleure répartition de ces richesses ?
- Comment peut-on devenir ensemble partenaires d'un co-développement efficace ?
- L'écart entre riches et pauvres est-il inévitable et inexorable ?
- Quels outils mettre en place aujourd'hui ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

La population des pays pauvres augmentera encore pendant trente ou quarante ans. En soi, c'est bien car il y a souvent un sous-peuplement de ces pays. Malheureusement, au rythme actuel, le développement des services d'adduction et d'assainissement de l'eau ne suivra pas. D'après l'Organisation mondiale de la santé, trente mille personnes meurent chaque jour de maladies liées à la consommation d'eau non potable.

D'autre part il y a une mauvaise répartition de la consommation pétrolière dans le temps et l'espace. Cela provoque du gaspillage. Les plus

pauvres ne pouvant acheter les produits pétroliers doivent sacrifier en remplacement leur végétation pour leurs besoins domestiques et leur cheptel, ce qui accroît la sécheresse. Les plus riches surconsomment le pétrole ce qui crée une émission importante de gaz carbonique accentuant l'effet de serre, donc les sécheresses en zone tropicale ainsi que l'irrégularité des pluies un peu partout.

D'après l'Organisation mondiale de l'agriculture (FAO), l'agro-alimentaire mondial fournit théoriquement 2 800 calories par personne et par jour alors que les besoins journaliers ne sont que de 2 400. Malheureusement la distribution de la nourriture est inéquitable car le marché mondial agricole comporte une vente en dessous du prix de production (*dumping*) plus ou moins camouflée qui ruine l'agro-alimentaire des PMA. Trois milliards d'êtres humains mangent pour souvent moins que l'équivalent de 2400 calories par jour. Deux milliards de malnutris mangent presque toujours moins que cela ; huit cent quarante millions de sous-alimentés mangent pour moins que l'équivalent de 2000 calories par jour ; vingt-quatre millions souffrent de famine et mangent moins que l'équivalent de 1500 calories. Six millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de faim chaque année. Le nombre de sous-alimentés a augmenté de dix-huit millions entre 1995 et 2003. La situation s'aggrave dans quarante-sept pays, surtout d'Afrique. En trente ans, le chiffre des malnutris a doublé, passant de cent seize à deux cent trente-cinq millions, surtout en milieu rural d'Afrique et d'Asie.

Faute de marché solvable et d'institutions fortes les infrastructures médicales des PMA et des pays en voie de développement (PVD) souffrent de manque de moyens de prévention et de traitement des maladies, surtout en zone tropicale. Au niveau mondial le budget consacré à la recherche et à la publicité sur les produits cosmétiques de la minorité des personnes aisées est plus important que celui pour la lutte contre les maladies les plus répandues dans les pays pauvres : tuberculose, paludisme, maladie du sommeil, choléra, etc. Selon la DIA (*Defense*

Intelligence Agency des USA) dans certains pays d'Afrique, à quinze ans, on a 50 % de chances de mourir du SIDA. Son taux de prévalence continuera d'augmenter pendant les dix ans à venir. Au Botswana et en Afrique du Sud, jusqu'à 36 % de la population adulte est infectée. Il n'y a aucune solution viable en Afrique, hormis un vaccin, pas envisagé avant au moins dix à quinze ans. Le SIDA serait la cause de plus de 50 % des décès par maladies infectieuses.

Avec de telles conditions de vie, il n'est pas étonnant que la jeunesse des PMA, et même de certains PVD, rêve d'aller dans les pays prospères. Pour pouvoir survivre les populations pauvres migrent en masse et s'organisent en diaspora dans des régions ou continents où les problèmes de vie sont moins dramatiques. Cela est une solution à court terme avec, pour effet secondaire, une perte grave en capital humain, notamment la fuite des cerveaux et des gens les plus dynamiques. C'est aussi une solution qui s'attaque aux symptômes comme le chômage local, mais pas à la cause de la pauvreté dans le monde. Cette cause relève essentiellement d'un état d'esprit du chacun pour soi dans l'accumulation des richesses, ce qui fait le jeu des plus forts. Ces derniers peuvent ainsi définir la politique des échanges à leur profit, notamment par le biais des institutions financières, commerciales, juridiques, militaires et industrielles.

Les multinationales et les grands actionnaires manipulent les gouvernements et l'opinion publique via leurs médias et leurs armées d'experts juridiques. Ils influencent fortement l'Organisation mondiale du commerce qui promeut le dumping des matières agricoles, ruinant les fermiers et industriels agroalimentaires des PVD et PMA. Ils utilisent les accords des droits à la propriété intellectuelle liés au commerce (couvrant les organismes génétiquement modifiés et les médicaments) pour leurs intérêts, empêchant l'autonomisation des paysans et l'accès aux médicaments des masses défavorisées pour résoudre le problème de la misère. Ils inspirent la Banque mondiale, via les banques, pour des grands projets à leur profit, mais pas souvent pour celui de l'ensemble des populations concernées. Ils s'assurent enfin que le Fonds monétaire international protège leurs créances en obligeant, avec des plans d'ajustement structurel, les populations des

PMA et des PVD à régler souvent au-delà de la justice et de l'équité, les dettes contractées par leurs dictateurs et exploiters divers.

Pour rendre la mondialisation solidaire et non pas au service de quelques-uns seulement, la société civile doit rattraper les multinationales et les grands actionnaires en se mondialisant elle aussi. Il faut donc que les citoyens de tous les pays fassent connaissance, harmonisent et, si possible, unissent leur action. Les Organisations non gouvernementales, les syndicats, les associations, les religions, tous les acteurs non étatiques doivent s'unir pour promouvoir une solidarité mondiale. Malgré leurs faiblesses l'Union européenne et les autres organisations régionales, ainsi que l'Organisation des Nations Unies sont les meilleurs outils disponibles pour dépasser les égoïsmes nationaux et de classe. Ils mettent en place lentement mais sûrement un système de droits humains contraignants au fur et à mesure que l'opinion mondiale mûrit. Eux seuls pourront être les garants d'une solidarité qui assure le droit de chacun à vivre et à travailler dans la dignité dans son pays. Mais ils ont besoin d'une société civile vigilante et active pour faire contrepoids aux multinationales et aux grands actionnaires. Le service des migrants passe non seulement par un accueil personnalisé mais aussi et surtout par la promotion d'une culture et d'institutions pour la mondialisation de la solidarité.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Comment s'informer pour comprendre les enjeux du développement mondial ? Comment partager cette information et cette compréhension ? Comment pouvons-nous agir pour tendre vers un monde où chacun puisse éviter la misère ou l'exil et promouvoir autour de lui la paix et la dignité ? En prenant des exemples, décrire les causes internes et externes du non-développement aux points de vue naturel (enclavement, insularité, montagnes, chaleur, froid, sécheresse, inondations), culturel (isolement, manque de liberté), religieux (fondamentalisme), économique (loi des multinationales et des mafias, marginalisation), politique (hégémonie des pays riches, dictature, anarchie) et à chaque fois son lien avec l'émigration.

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ ALAIN DURAND, *La foi chrétienne aux prises avec la mondialisation*, Cerf, 2003.
- ✓ *La Ruée vers l'eau*, Manières de Voir, 2002.
- ✓ MOHAMED LARBI BOUGERRA, *Les Batailles de l'eau*, Éditions de l'Atelier, 2003.
- ✓ JACQUES BERTHELOT, *L'Agriculture, talon d'Achille de la mondialisation*, L'Harmattan, 2001.
- ✓ *Le SIDA dans le monde*, <http://artsida.free.fr/sida/sida/monde.htm>.
- ✓ *Les Institutions financières internationales*, Les Amis de la Terre, 2003.
- ✓ *Du bon usage des Institutions internationales*, Justice et Paix-France, 2003.
- ✓ www.aefjn.org. Réseau « Foi, Justice, Afrique Europe » (dossiers sur l'eau, l'agriculture, les accords des droits de propriété intellectuelle liés au commerce, etc.).

*
**



QUI SONT LES MIGRANTS ET AUTRES DÉPLACÉS ?

DES CONSTATS

Le thème de l'immigration s'est imposé au cœur du débat politique et social. Entre phantasmes et réalités, la question a cristallisé les symptômes de l'insécurité et des angoisses. Les temps de crise et de mutation de la société y trouvent leurs exutoires – malaise des banlieues, implantation de l'islam, échec scolaire, chômage – avec leur lot de discriminations et l'émergence de l'extrême droite. La confusion que traduisent de nombreux comportements vis-à-vis des étrangers vient de la méconnaissance de leur statut administratif ; celui-ci est, à son tour, tributaire du mode d'entrée en France ou alors de son appartenance à une des catégories des statuts de l'immigration.

DES QUESTIONS

Qui sont ces migrants dont on parle ? Savons-nous que plus de 80 % d'entre eux vivent en France depuis plus de dix ans ? Que la plupart de ceux que l'on désigne comme des étrangers ou même des immigrés sont nés en France et ont la nationalité française ? Qu'un demandeur d'asile n'est pas un sans-papiers et que celui-ci, dans bien des cas, n'est pas un clandestin ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Ce qu'en disent les mots

- ▶ **MIGRANT** est celui qui quitte son pays pour vivre ailleurs, dans un autre contexte culturel, économique. Un migrant peut être étranger ou être devenu français (mariage, naturalisation...). L'immense majorité des adultes nés en France de parents étrangers (seconde génération) ne sont pas *stricto sensu* des migrants.
- ▶ **IMMIGRÉ** est l'étranger qui rentre dans un pays où il n'est pas né pour s'y installer. L'immigration est un terme générique pour désigner le phénomène d'entrée des étrangers qui s'installent dans un autre pays que le leur. L'usage courant utilise le terme immigré dans un sens ambigu, mêlant des éléments subjectifs tenant à la visibilité particulière de certaines personnes.
- ▶ **ÉMIGRÉ** est celui qui quitte son pays de naissance et étranger est celui qui n'a pas la « nationalité » du pays dans lequel il se trouve. Ex : un Portugais qui vit en France est un émigré du point de vue du Portugal, il est un immigré du point de vue de la France et un étranger s'il n'a pas la nationalité française. Mais il peut être un Français d'origine portugaise s'il a acquis la nationalité française et rester toujours un immigré s'il est né au Portugal.
- ▶ **NATIONALITÉ** est un lien juridique avec un État qui en définit les conditions et en contrepartie apporte sa protection diplomatique à son ressortissant. Le seul document qui en fait foi est le certificat de nationalité française. Apatride est celui qui, n'étant protégé par aucun État, reçoit ce statut et la protection correspondante en France.
- ▶ **EUROPÉEN** est un terme qui peut recouvrir trois notions selon le contexte :
 - soit le ressortissant d'un des quinze pays (les plus anciens) de l'Union européenne ; il peut s'installer librement en France. Les ressortissants des dix nouveaux pays peuvent circuler sans visa, mais ne pourront s'y installer librement que progressivement ;
 - soit les membres de l'Union + ceux de l'espace économique européen (EEE : Norvège, Islande et Liechtenstein) et de Suisse qui ont le même régime administratif que les Quinze (absence de carte de séjour) ;
 - soit l'ensemble de l'Europe : le Conseil de l'Europe regroupe quarante-cinq pays d'Europe à Strasbourg.
- ▶ **RÉFUGIÉ** est, pour l'opinion, l'étranger qui demande une protection. Pour l'administration, il s'agit de celui qui a obtenu le statut de réfugié en fonction de la Convention de Genève sur les réfugiés. Dans l'attente

de la réponse à sa demande de protection, c'est un demandeur d'asile.

- ▶ DÉPLACÉ est celui qui a dû quitter sa région pour une autre région de son pays : l'expression complète est déplacé interne par opposition au réfugié qui se trouve hors de son pays.
- ▶ DÉBOUÉTÉ est celui dont le séjour a été refusé (l'expression complète est débouté du droit d'asile).
- ▶ SANS-PAPIERS est l'étranger qui n'a pas les documents de séjour nécessaires pour vivre au moment donné dans le pays où il se trouve. Dans leur demande de régularisation aux préfetures, les sans-papiers tiennent à se distinguer de ceux qui vivent clandestinement (qui se cachent) dans le pays.

Ce que révèlent les chiffres

Pour avoir une vision globale, il faut observer deux sources chiffrées : la présence des étrangers par les recensements (six à neuf ans) qui décrit une réalité sociale et l'évolution des titres de séjour au fil des ans et qui indique une réalité administrative.

AU RECENSEMENT DE 1999, les *étrangers* représentent 5,6 % de la population en France métropolitaine, soit 3 260 000 personnes, le plus faible nombre depuis 25 ans. Les réfugiés (adultes avec statut) sont 102 500, fin 2002.

Les Européens, qui constituaient 80 % des étrangers en France au lendemain de la guerre, ne sont plus que 40 % aujourd'hui. Les Africains, eux, sont passés de 13 à 44 % entre les recensements de 1954 et 1999, avec une prédominance pour les ressortissants du Maghreb (passés de 13 à 35 % en 1999, après un pic à 39 % en 1982), les autres ressortissants d'Afrique passant dans la même période de 0,1 % à 9 % des étrangers.

Les Turcs ainsi que l'ensemble des nationalités d'Asie, qui n'arrivaient pas au chiffre de 0,1 % aux recensements de 1954 et 1962, représentent chacun 6 % des étrangers en 1999.

Même si le recensement ignore la situation administrative, les sans-papiers sont mal pris en compte : pour mémoire, entre 1998 et 2003, environ deux cent quatre-vingt mille étrangers ont été déboutés de leur demande d'asile, dont beaucoup sont restés sur le territoire, sans-papiers.

Il faut se garder de comparaisons simplistes

avec les pays voisins, car les acquisitions de nationalité suivent des règles et des principes différents, avec des évolutions de législation ; ainsi un étranger restera-t-il étranger plus souvent en Allemagne qu'en France, parce que l'accès à la nationalité y trouve plus d'obstacles.

Le nombre d'immigrés progresse au même rythme que la population, par le fait des acquisitions de nationalité : au recensement de 1999, les immigrés sont 4 310 000, ce qui représente 7,4 % de la population métropolitaine, un pourcentage constant depuis 1975. On estime qu'un immigré sur quatre repart dans les dix ans.

L'immigration est constitutive de la réalité française : près d'un Français sur cinq a un grand parent étranger.

Le seuil de tolérance est une notion pseudo-sociologique tendant à fixer un pourcentage d'immigrés à ne pas dépasser sur un territoire donné pour éviter les tensions et assurer une harmonie sociale. Une notion utilisée surtout pour justifier les rejets.

Ce que cachent les documents de séjour

■ LES ENTRÉES D'ÉTRANGERS séjournant en France sont délicates à évaluer à cause du type de séjour des intéressés et du document de séjour accordé. Depuis quinze ans, l'Office des migrations internationales (OMI) dénombre les cartes de séjour entre 85 000/an (en 1995 et 1996) et 186 000 (en 1991, année de régularisation de déboutés). Ces cinq dernières années, les chiffres se situent dans une fourchette annuelle de 110 à 150 000 cartes de séjour d'un an ou plus. Notons que ces décomptes ne portent que sur les cartes accordées.

■ LA RÉPARTITION DES DOCUMENTS DE SÉJOUR est indiquée par le ministère de l'Intérieur : les étrangers avec une autorisation provisoire de séjour (valable un à neuf mois selon les cas) étaient, en 2002, presque 5 % des étrangers en France, une proportion double de celle de 2000, conséquence des attentes administratives (souvent attente d'une décision pour l'asile).

Par ailleurs, la distinction entre les divers types de cartes de séjour montre une évolution vers la précarisation : les cartes d'un an étaient 5 % des cartes de séjour en 1995, mais 10 % en 2002. La loi récente (26 novembre 2003) va amplifier le phénomène en rendant plus difficile l'accès à une carte de

résident (séjour de dix ans). Chacun mesure la difficulté de s'intégrer avec une carte d'un an (obtenir un travail en CDI, trouver un logement, bâtir des projets...).

- LE MOTIF DU SÉJOUR en 2001 et 2002 : le regroupement familial constituait 35 % des premières cartes de séjour accordées. Les études étaient le deuxième motif : 28 % des premiers titres. Le travail le troisième motif : 18 %. Les « visiteurs », les étrangers qui vivent de leur retraite ou de leurs ressources propres, étaient 5 %. Les réfugiés, 3 %... (source : Rapport au Parlement 2002).

Mais au-delà de ces motifs administratifs, il est souvent difficile de démêler les dimensions économiques, sociales et politiques des mouvements migratoires. Ainsi, une grande part des étrangers persécutés dans leur pays et venus se réfugier en France avant 1980 n'utilisaient pas la procédure de l'asile, mais le circuit du migrant économique.

- LE CHÔMAGE touche trois fois plus les étrangers que les Français : selon l'INSEE, en mars 2002 le taux de chômage était de 8,3 % pour les Français, 25 % chez les étrangers non communautaires et 7,4 % pour les communautaires. Les femmes sont encore plus touchées : 28,7 %, là aussi trois fois plus nombreuses que les Françaises. Chez les plus de cinquante ans, la proportion passe au quadruple : le chômage touche 22 % des étrangers. Ces chiffres seraient à rapprocher d'autres critères : la qualification et le secteur d'activité, par exemple, sans oublier que certains emplois demeurent interdits aux étrangers, même si des ouvertures se voient pour les ressortissants européens.
- LE LOGEMENT. Même si les conditions d'habitat des immigrés tendent à se rapprocher de la

moyenne nationale, les différences sont évidentes : témoins, le « statut d'occupation » (31 % des immigrés sont propriétaires de leur logement contre 55 % de l'ensemble de la population), le type de logement (31 % sont en HLM contre 16 %), les ressources moyennes moindres 7 800 € contre 10 000 €/an pour l'ensemble des ménages en HLM) ou l'implantation géographique (banlieues difficiles). La taille moyenne des ménages étrangers comporte 3,14 personnes par ménage contre 2,36 personnes pour les Français.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Si les notions ci-dessus restent exactes au fil du temps, leur intérêt et les chiffres qu'elles recouvrent évoluent au fil des années et des époques : ainsi les acquisitions de la nationalité ou la possibilité de s'installer librement en France...

De quels moyens disposons-nous pour continuer à suivre ces évolutions ? et pour que notre société ne se laisse pas aveugler par des informations erronées ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ *Les immigrés en France*. Site Internet de l'INSEE : <http://www.insee.fr>.
- ✓ *L'habitat des immigrés et de leur famille*, ADRI, *La Documentation française*, 4^e trimestre 2002.
- ✓ PHILIPPE BERNARD, *Immigration : le défi mondial*, Le Monde-Folio actuel, mars 2002.
- ✓ G. LE MOIGNE ET A. LEBON, *L'immigration en France*, PUF, avril 2002.
- ✓ *Les défis de l'immigration future*. Rapport du Conseil économique et social, octobre 2003.

*
**

QUE DEVENONS-NOUS, FRANÇAIS ET IMMIGRÉS, DANS CETTE SOCIÉTÉ ?

DES CONSTATS

L'actualité et la nouveauté de l'immigration d'aujourd'hui ne peuvent pas laisser dans l'oubli l'histoire de plus d'un siècle de relations entre les Français et les hommes et les femmes issus des migrations successives. Il est utile et nécessaire de regarder ce que Français et migrants deviennent, les uns avec et par les autres, au fil des jours et des décennies ; utile et nécessaire de prendre conscience des modes sous lesquels se vit la rencontre de l'autre, du différent. De l'exclusion de l'étranger à la commune citoyenneté en passant par l'indifférence ou la reconnaissance mutuelle, ces étapes disent ce que nous devenons dans une société qui va de la multiculturalité au métissage. Dans une société où, cependant, se développent toujours des peurs et des rejets.

DES QUESTIONS

Chacun de nous – étranger vivant en France ou Français n'ayant jamais voyagé – que devenons-nous ici, dans cette société ? Quelle conscience avons-nous de nos transformations de mentalité, de manière d'être, de vivre, de penser, de croire ? La pertinence de ces questions nous est renvoyée par la situation des jeunes dits *issus de l'immigration*. La plupart du temps, ces jeunes sont Français, nés en France, scolarisés en France. Leurs prénoms et nom, leur aspect extérieur les désignent souvent comme des étrangers, comme des immigrés. Ils se demandent combien de générations il faudra avant de *ne plus être considérés comme des immigrés ou des étrangers* ou, ce qui est encore plus grave, qu'à force d'être renvoyés dans une réalité qu'ils assument difficilement, ils arrivent à se dire : *pour exister faut-il, alors, que nous refusions toute appartenance à la France et devenions de vrais étrangers ?*

Ici rentrent en ligne de compte toutes les questions de mémoire, la reconnaissance de l'histoire mêlée des succès et des misères de l'immigration de leurs parents, l'appartenance commune à des peuples, histoires, cultures, langues qui

cohabitent, parfois avec douleur et révolte, dans la même tête, dans le même cœur.

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Pour comprendre la rencontre avec l'autre différent

Plusieurs étapes de cette histoire marquent toujours les modes de rencontre entre Français et immigrés. Elles coexistent toutes encore dans notre société... et dans notre Église.

► L'ASSIMILATION. Cela correspond à une période où l'on mesure la capacité de ces hommes et de ces femmes à devenir français (ou catholiques en France...) par leur aptitude à s'assimiler aux caractéristiques du peuple (de l'Église...) de ce pays. On rend les hommes semblables en gommant les différences culturelles, en absorbant le différent pour le rendre semblable. C'est l'étape du *vivons ensemble avec nos ressemblances* ou alors... *depuis le temps qu'ils sont là, ils n'ont qu'à faire comme tout le monde.*

Le rapport à l'autre est un *rapport de refus* et d'exclusion de l'autre, de l'étranger. La rencontre de l'autre se fait sous le mode de la négation de la différence. Chacun vit dans son coin. L'autre est tellement différent de moi que je ne peux rien faire avec lui. Je l'exclus totalement de ma vie personnelle, de la vie de la société, de la vie ecclésiale. Et si par hasard l'autre veut me devenir proche, il faut qu'il soit comme moi, *qu'il s'assimile à moi*. Nous sommes *dans une logique d'exclusion*.

► L'INSERTION : à une période, pas encore très éloignée, on découvre que les différences des étrangers existent et qu'elles doivent être préservées. On proclame alors : *Vivons ensemble avec nos différences*. Cette volonté d'insérer les différences dans le tissu social désigne l'accueil de l'étranger sans confiscation de son identité ni de son autonomie. Chacun apporte sa différence et il

l'insère dans l'ensemble, les uns juxtaposés aux autres. La différence reste immuable ; rien ne la fait changer et l'ensemble reste indifférent. Les uns à côté des autres et l'autre restera toujours méconnu.

Le rapport à l'autre est *un rapport d'indifférence dans une logique de minorité dans la majorité*.

► L'INTÉGRATION. L'extrême droite qui prend de l'ampleur dans les années quatre-vingts met, elle aussi, l'accent sur la différence des étrangers exigeant la préférence nationale. Les étrangers sont différents... on doit, alors, les traiter de manière différente de celle des Français, moins que les Français. Devant cette difficulté réelle, on est, alors, allé jusqu'à réclamer le droit à l'indifférence dans une société pluriculturelle (les cultures les unes à côté des autres...). Petit à petit, on chemine vers l'interculturalité avant de parler, avec un regard plus affiné, de la possibilité de vivre avec différences et ressemblances. C'est l'affirmation de *l'intégration*.

Le rapport à l'autre vécu, dans cette étape, en Église et dans la société est un *rapport d'altérité*. On reconnaît l'autre dans la réciprocité, avec ses différences et ses ressemblances, dans un donner et recevoir, sans réduire l'autre à moi, *dans une logique d'égalité*. On dit que l'étranger est en phase d'intégration et que la société (et l'Église), elle aussi, s'intègre à l'étranger, à sa culture, à sa manière d'être dans le monde.

En 1991, le Haut Conseil à l'intégration tentait de définir l'intégration *à la française*, en disant qu'elle consiste à « *susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des hommes et des femmes appelés à vivre ensemble sur notre sol, en acceptant, sans arrières pensées, que subsistent des spécificités, notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences, dans l'égalité des devoirs afin d'assurer la cohésion de notre tissu social* ».

L'intégration est donc à double sens (dans un devenir commun) et la participation des immigrés y apporte richesse (matérielle, sociale, culturelle, politique, économique, religieuse, ecclésiale...) à l'histoire du pays, au devenir du peuple français. Les exigences sont réciproques, aussi bien pour les étran-

gers que pour les Français, mais les droits restent, en partie, réservés aux Français. Nous sommes ici *dans une logique d'égalité avec peu de droits... ou sans droits*.

► LA CITOYENNETÉ. La dynamique d'intégration a permis de faire reconnaître la place et le rôle des populations de l'immigration dans la construction de la richesse commune, économique mais aussi culturelle et sociale. Dans la pratique, cependant, elle laisse dans l'ombre tous ceux et celles, intégrés ou pas, qui n'ont pas les mêmes droits communs à l'ensemble des *citoyens français*. Peut-on, alors, dire *intégré* de quelqu'un qui n'a pas le droit de vote ou se fait rejeter d'un poste de travail parce qu'étranger ou qui ne trouve pas de logement parce que d'une autre couleur de peau ? Un Algérien, vivant en France depuis trente ans, peut-il se considérer intégré s'il n'a pas le droit de vote ou s'il se fait rejeter lors d'une demande de logement ?

La notion d'intégration, si elle prétend répondre, dans les années 1980-1990, à la furie xénophobe de l'extrême droite, laisse sans réponse toutes les questions liées aux discriminations, à l'accès à la citoyenneté et au droit commun.

Cette phase de lutte pour l'égalité des droits et de lutte contre les discriminations, initiée par les enfants *issus des familles de l'immigration*, voit sa traduction pratique dans l'octroi du droit de vote aux ressortissants communautaires, dans la reconnaissance de la vie associative, des droits sociaux liés à la vie de travail (vie syndicale, délégués du personnel et aux comités d'entreprise, élections aux organes administratifs de la Sécurité sociale et aux prud'hommes). Il s'agit de chemins importants vers la citoyenneté, vers l'égalité des droits, mais ils sont encore loin de traduire la réelle égalité des droits exigée par une vraie citoyenneté. Les étrangers seraient de moins en moins une catégorie à part (que l'on assimilerait... insérerait... intégrerait...), pour être reconnus comme une *transversale* au sein de toute la société (et de toute l'Église).

Le rapport à l'autre, dans cette toute nouvelle étape, prend les contours d'une concitoyenneté vécue dans le droit commun de la République. Nous sommes ici *dans une logique d'égalité active avec des droits !*

Pour comprendre la rencontre des cultures

Être et vivre en France entraîne, pour ces hommes et ces femmes venus d'ailleurs, un long chemin de confrontation avec la culture du pays d'accueil ainsi qu'avec bien des aspects des cultures du monde, présentes en France par la vie de migrants venus de partout.

Pluriculturalité, multiculturalité, interculturalité et métissage

La France leur apparaît, de ce fait, comme un pays *pluriculturel*. Dans un certain sens, les cultures sont les unes à côté des autres, différentes, juxtaposées, irréductibles. Dans un tel paysage pluriculturel, sur un même territoire, il est logique que des hommes fassent, par le vivre-ensemble, l'expérience de l'appartenance à diverses cultures, piochant, ici et là, volontairement ou par l'osmose de la vie, ce qu'il y a à prendre de chacune d'elles. C'est la multiculturalité vécue par des hommes et des femmes bien concrets. Par ce vivre-ensemble et par le mélange de personnes si diverses et en même temps semblables, les cultures entrent en action les unes avec les autres, les unes par les autres. Ce mouvement d'interculturalité entraîne mélange de couleurs, de cultures, de manières de vivre et de penser qui n'est plus seulement de l'ordre du multiculturalisme vécu, mais plutôt de l'ordre du *métissage* culturel qui ouvre... à une nouvelle culture ou à une culture toujours en devenir.

Acculturation, enculturation et inculturation

Ces hommes et ces femmes arrivent dans une société donnée et leur culture va s'acculturer à une autre (celle du pays d'accueil). Ces personnes qui ont une culture propre vont connaître, et, petit à petit, s'approprier une autre culture. Ce processus d'*acculturation* est toujours complexe et parfois douloureux par la résistance à perdre la culture d'origine.

Pour les familles de la migration, l'acculturation s'accompagne d'une *enculturation*, cherchant à s'intégrer dans la culture, mais aussi et surtout dans la société porteuse de cette culture. Leurs

enfants, en même temps qu'ils s'enculturent dans la famille et dans ses traditions culturelles d'origine, auront aussi à s'enculturer dans la société de leur pays de résidence (pour la plupart de naissance aussi).

Quand ces hommes et ces femmes sont chrétiens, eux qui avaient incarné la vie de foi et l'Évangile dans leur culture/terre d'origine, ils auront, alors, à les *inculturer* dans une autre culture (*en devenir ?*), dans de nouvelles relations avec d'autres peuples. La foi, sans se déraciner du terreau d'origine, va s'enraciner dans une nouvelle vie.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- Dans les divers lieux où je rencontre des personnes différentes, quel est mon rapport avec elles ? Pourquoi ? Qu'est-ce que je deviens (quelles transformations dans ma vie) à partir de ces rencontres, du vivre-ensemble de tous les jours ?
- Comment des étrangers sont-ils considérés dans les lieux d'Église que je connais ? Comment se considèrent-ils ? Et dans le monde associatif ?
- Quels moyens, initiatives pouvons-nous prendre pour que tous, Français et étrangers, nous parlions de citoyenneté et de fraternité (dans la société et dans l'Église) ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ COMITÉ ÉPISCOPAL DES MIGRATIONS, *Un peuple en devenir*, Éditions de l'Atelier, 1995.
- ✓ COMITÉ ÉPISCOPAL DES MIGRATIONS, *À la rencontre de l'Autre*, Éditions de l'Atelier, 1997.
- ✓ PHILIPPE BERNARD, *Immigration, les enjeux de l'intégration*, Le Monde-Éditions/Marabout, 2000.
- ✓ PHILIPPE BERNARD, *Immigration : le défi mondial*, Le Monde-Folio actuel, mars 2002.



L'EUROPE ET L'IMMIGRATION : ENTRE GÉNÉROSITÉ ET FERMETURE

DES CONSTATS

Depuis dix ans, des discours généreux sur l'intégration des étrangers ont été utilisés comme paravent au renforcement de mesures de fermeture et de contrôle des frontières, les législations nationales s'excusant derrière les décisions européennes. Mais, à y regarder de plus près, nous pouvons découvrir un curieux aller et retour d'influences législatives réciproques, certains pays imposant des mesures au sein de l'Union pour mieux les inclure ensuite dans leur législation nationale. Sangatte et les négociations entre la France et la Grande-Bretagne, pour que celle-ci rende sa législation moins attractive pour les demandeurs d'asile, en sont un révélateur.

DES QUESTIONS

S'il est vrai que l'on cherche, de plus en plus, à aller vers une politique européenne de l'immigration, où en sommes-nous aujourd'hui, quelles sont les réelles interférences de l'Union européenne sur les politiques nationales ? Comment évoluent les législations chez nous et dans les autres pays ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, le 1^{er} mai 1999, la politique d'immigration relève de la compétence de la Communauté européenne. Le Traité instituant la Communauté européenne (TCE) prévoit à l'article 63 les domaines de travail suivants en matière d'immigration :

- ◆ l'adoption de mesures contre l'immigration clandestine de ressortissants de pays tiers, y compris le rapatriement des personnes en séjour irrégulier dans un État membre ;
- ◆ l'adoption de mesures concernant les conditions d'entrée et de séjour de ressortissants de pays tiers et procédures de délivrance de visas de longue durée, y compris aux fins de regroupement familial ;
- ◆ la définition des droits des ressortissants des pays tiers en situation régulière de séjour dans

un État membre à séjourner dans les autres États membres et les conditions dans lesquelles ils peuvent le faire.

Le Conseil européen de Tampéré, en octobre 1999, avait fixé comme objectif que l'Union européenne assure « *un traitement équitable aux ressortissants de pays tiers qui résident légalement sur le territoire des États membres. Une politique plus énergique en matière d'intégration devrait avoir pour ambition de leur offrir des droits et des obligations comparables à ceux des citoyens de l'Union européenne* ».

► **CONTRÔLE DES FLUX MIGRATOIRES.** À ce jour, la plupart des décisions adoptées dans le cadre de l'Union concernent la lutte contre l'immigration clandestine, la gestion des frontières, la politique commune de retour. Il n'y a que deux textes relatifs à la politique dite « d'intégration », lesquels, par leur contenu, vont plus dans le sens du contrôle des flux migratoires que dans celui de l'intégration.

En effet, le Conseil de l'Union européenne a d'ores et déjà adopté des directives orientées vers la lutte contre l'immigration clandestine : règlement établissant la liste des pays tiers soumis à la condition de visa ; directive sur la reconnaissance mutuelle de mesures d'éloignement ; directive concernant l'assistance au transit dans le cadre de mesures d'éloignement par voie aérienne ; négociation avec des pays tiers pour la signature des accords de réadmission (accords déjà signés avec Hong-Kong et Macao), etc.

► **REGROUPEMENT FAMILIAL.** La Commission européenne avait présenté une première proposition de directive en décembre 1999. Ce texte établissait un droit au regroupement familial pour les ressortissants d'États tiers et se référait de façon appuyée aux conventions internationales, d'où des notions plutôt libérales (comme celle de membres de famille incluant le partenaire non marié) et de conditions pas trop strictes :

les États membres pouvaient opposer les conditions de ressources et de logement, mais sous réserve qu'il n'y ait pas violation de la Convention des droits de l'homme.

Les chefs d'État et de gouvernement posent pourtant de nombreux obstacles à l'adoption de cette directive, chaque État faisant valoir ses propres spécificités et traditions nationales. Une troisième version est proposée le 2 mai 2002. Celle-ci n'a plus rien à voir avec le texte initial. En effet, on ne parle plus de proposition visant à instaurer un droit au regroupement familial mais de fixer les conditions dans lesquelles est exercé le droit au regroupement familial. Ainsi, la Commission a renoncé à son projet ambitieux d'assurer aux ressortissants de pays tiers la possibilité de mener une vie familiale normale.

Les États membres sont arrivés à un accord politique sur l'adoption de ce texte le 1^{er} février 2003 alors même que le Parlement européen n'avait pas encore donné son avis sur cette troisième proposition de directive. Il a été définitivement adopté le 22 septembre 2003^[1].

Cette directive est fortement contestable tant dans sa forme que dans le fond : elle contient des dispositions qui vont à l'encontre des principes de la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que de la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

Elle prévoit en effet qu'un État membre peut subordonner l'admission au titre du regroupement familial d'un jeune étranger âgé de plus de douze ans à une condition d'intégration ou de limiter cette admission au même titre pour tout jeune étranger âgé de plus de quinze ans. De même, les conditions d'exercice de ce droit sont très strictes : possibilité d'imposer un délai d'attente de trois ans pour faire une demande de regroupement familial ; nombreuses clauses de cessation ; possibilité de limiter l'accès à l'emploi pour les membres de la famille.

Par conséquent, le Parlement européen a décidé de saisir la Cour de justice des Communautés européennes d'un recours en annulation contre ce texte, sur avis favorable de la Commission des libertés et de la commission juridique.

► **ÉGALITÉ DE TRAITEMENT.** Le deuxième texte adopté dans le domaine de « l'intégration » des ressortissants des pays tiers est la directive relative au statut de longue durée des ressortissants de pays tiers. Il s'agit de reconnaître l'égalité de traitement avec les citoyens de l'UE dans de nombreux domaines économiques et sociaux (notamment le droit de circulation et d'installation sur le territoire d'un État membre autre que celui de premier accueil) à une certaine catégorie d'étrangers extra-communautaires. Sont concernés les étrangers qui résident sur le territoire d'un État membre de manière légale et ininterrompue pendant un délai de cinq ans. Ils pourraient se déplacer donc à l'intérieur de l'espace européen, mais à condition de disposer de ressources stables, régulières et suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et d'une assurance maladie. De plus, les États membres peuvent exiger certaines conditions d'intégration. Cette directive n'a pas encore été publiée au *Journal officiel*, mais elle a été formellement adoptée lors d'un conseil d'affaires économiques et financières en date du 25 novembre 2003.

► **ÉVOLUTION DES LOIS CHEZ NOUS ET DANS LES PAYS MEMBRES.** Il est possible de dire que la législation communautaire a une influence directe sur les législations nationales des États membres, mais aussi dans le sens inverse.

En effet, par exemple, la dernière loi relative à l'immigration et au séjour des étrangers, dite « loi Sarkozy », en date du 26 novembre 2003^[2], reflète bien le souci de l'harmonisation communautaire : elle poursuit dans la voie de l'égalité de traitement entre les nationaux et les ressortissants de l'UE en supprimant pour ces derniers l'obligation de détenir un titre de séjour ; elle instaure une nouvelle forme de protection dite temporaire, destinée à faire face, dans des situations d'urgence, à l'arrivée massive des personnes déplacées (dont la crise des Balkans est un exemple) selon la directive relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées^[3]. Elle s'inspire enfin largement des directives et règlements en préparation ou déjà adoptés pour modifier les règles de l'admission

au séjour et d'éloignement des étrangers. Ainsi en va-t-il de la directive relative au statut de longue durée des ressortissants de pays tiers (cf. ci-dessus). Anticipant sur l'adoption de cette directive, la loi du 26 novembre 2003 intègre plusieurs de ses dispositions : par exemple, elle fait passer de trois à cinq ans le délai pour obtenir un droit au séjour de longue durée, concrétisé par la carte de résident ; elle subordonne son obtention à un critère d'intégration (critère dont il faut noter qu'il a été introduit à la demande de la délégation française).

Les modifications apportées au régime du *regroupement familial* trouvent elles aussi leur source dans la directive du 22 septembre 2003 (cf. ci-dessus) : les membres de famille, qui recevaient une carte de résident lorsqu'ils venaient rejoindre un proche titulaire de ce titre, ne pourront plus prétendre qu'à une carte de séjour temporaire comme le prévoit la directive.

Dans le domaine du *contrôle des frontières*, la loi transpose la directive européenne du 28 juin 2001 qui prévoit de réprimer les transporteurs acheminant des étrangers sans titre en optant pour la sanction maximale prévue par la directive : 5 000 €. Là encore, la France inscrit dans sa loi une disposition européenne dont elle est elle-même à l'origine, car c'est sur la base d'une proposition française que la directive a été adoptée. Il s'agit donc d'un *aller-retour* où le gouvernement français présente au Parlement des projets de loi *habillés* de la législation européenne, mais dont il est, parfois, lui-même l'initiateur. Un exemple : la possibilité que donne la loi de systématiser la mémorisation des empreintes digitales et les photographies de tous les étrangers qui sollicitent un titre de séjour ou un visa, alors que la France milite activement, au sein du Conseil de l'Union, pour l'adoption d'un règlement communautaire visant à introduire des éléments d'identification *biométriques* dans les documents de séjour et de voyage des étrangers.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- Dans les législations européennes il est souvent question de la distinction entre citoyens communautaires et ressortissants des pays tiers. Au regard de l'ancienneté et de l'intégration en France de ces populations, comment accepter ces distinctions qui entraînent de fortes différences de droits ?
- Quels liens pouvons-nous établir entre ces distinctions, les politiques de fermeture des frontières et la responsabilité politique de tout citoyen ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ CATHERINE WIHTOL DE WENDEN, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Presses de Sciences Po, 1999.
- ✓ Publications spécialisées du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), www.gisti.org.
- ✓ PHILIPPE BERNARD, *L'immigration, les enjeux de l'intégration*, Le Monde Éditions/Marabout, 2000.
- ✓ PHILIPPE BERNARD, *Immigration : le défi mondial*, Le Monde-Folio actuel, 2002.

NOTES

- [1] JOCE, n° L 251 du 3 octobre 2003.
- [2] Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.
- [3] Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil, JOCE, n° L 212 du 7 août 2001.



COMPRENDRE ET ANALYSER LES LOIS SUR L'IMMIGRATION

DES CONSTATS

Au niveau législatif, l'immigration en France est globalement régie par l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, modifiée plus de trente fois depuis 1945. La loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité du 26 novembre 2003, appelée communément loi Sarkozy, vient de la modifier en profondeur. D'autres lois interviennent aussi sur ce sujet en fonction de leur spécificité : les lois sur la nationalité, sur la sécurité intérieure ou le droit d'asile...

Outre la Constitution, les accords internationaux s'imposent à la loi française : Convention de Genève sur les réfugiés, Convention européenne des droits de l'homme, par exemple ; de même, la situation des Algériens est prioritairement régie par l'accord franco-algérien lorsque celui-ci a défini des règles.

Sur différents points, la loi nécessite des décrets d'application qui sont pris par le gouvernement ; les ministres vont aussi parfois se sentir obligés d'expliquer aux préfetures divers aspects pratiques : c'est l'objet de lettres circulaires, publiques ou non. À leur niveau, les préfets, chargés de l'application directe, se trouvent confrontés à des situations que la loi ne règle pas : ils utiliseront alors leur pouvoir d'appréciation.

Les diverses lois modificatrices traduisent souvent les lignes politiques en fonction des alternances, chacune d'entre elles tendant à rectifier la position antérieure, un peu à la façon d'un balancier, mais le curseur ne revient jamais à la situation initiale : il subsiste toujours des reliquats importants de la loi antérieure.

DES QUESTIONS

On entend dire souvent que les frontières sont des passoires, que des clandestins arrivent et s'installent au vu et au su des autorités, sans aucun contrôle. Mais qu'en est-il, dans la réalité, de la législation et des faits ?

Comment peut-on venir en France ? Faire venir son épouse et ses enfants ? Peut-on accueillir

facilement, y compris pour une visite pour un deuil ou une maladie, un ami ou un membre de sa famille de nationalité étrangère ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Il serait long et fastidieux de décrire tous les cas de figure de l'entrée ou du séjour des étrangers en France. Attachons-nous à trois étapes-clés du parcours : l'obtention du visa, l'entrée en France (et les cas d'asile) et le passage de la carte de séjour temporaire (un an) à la carte de résident (dix ans).

► **LE VISA.** Petite vignette collée ou tamponnée dans le passeport, le visa est le signe que les autorités d'un État autorisent un étranger à entrer dans le pays. Globalement, ces visas peuvent être de court séjour (tourisme, visite familiale...), long séjour (pour s'installer) ou transit (entre deux avions).

Des accords entre pays peuvent exempter du visa : la plupart des anciennes colonies françaises en étaient ainsi exemptées pour la France ; à la suite des attentats de 1986, le visa d'entrée en France a été rétabli pour l'immense majorité des étrangers. Cette disposition s'est progressivement assouplie, sauf pour les pays dont on craint un risque migratoire (donc ces anciennes colonies) ou terroriste. Ainsi sur les soixante à quatre-vingt millions d'étrangers venant en France par an, seuls deux millions ont besoin d'un visa : principalement des ressortissants des pays pauvres.

Pour obtenir un visa, le demandeur doit payer une taxe de chancellerie, fournir des justificatifs généraux (garanties de rapatriement, ressources pour vivre et se loger) et spécifiques à l'objet du voyage. Ces conditions sont aujourd'hui codifiées au niveau de l'Union européenne (visa Schengen).

Outre que dans certains consulats de France à l'étranger, les conditions pour demander un visa pour venir en France sont

déplorables (file d'attente avec nécessité de dormir à la porte des consulats), l'administration n'a pas l'obligation de motiver tout refus de visa : seuls quelques cas sont précisés (la dernière loi a retiré les étudiants de cette liste). Cette loi généralise la prise des empreintes digitales à la remise du visa (mais souvent exigées dès la demande) avec photos, prévues pour figurer dans la puce informatique que comporteront plus tard les visas. Elle ajoute aussi l'exigence d'une assurance maladie pour la durée du séjour et d'aide sociale ; en cas de soupçon sur les pièces d'état-civil, les autorités françaises pourront en vérifier l'authenticité et surseoir alors à l'attribution du visa jusqu'à huit mois.

Le cas des visites familiales : pour ne pas pénaliser un étranger qui viendrait visiter un proche ou un ami, un justificatif d'hébergement par ce proche a été prévu afin de ne pas exiger les ressources habituelles (réservation d'hôtel, équivalent du SMIC pour la durée du séjour). Ce justificatif devient l'objet de contrôles dont la rigueur augmente avec la dernière loi (en plus du coût à la demande : 15 € par hébergé sans savoir si le visa sera accordé) ; le Conseil constitutionnel a refusé que l'hébergeant soit obligé de payer le rapatriement (éventuellement forcé), mais a accepté qu'on puisse exiger de lui les frais de séjour pendant la durée du visa. Le Sénat a introduit quelques dérogations (obsèques, maladie grave du proche visité ou cas humanitaires). La mairie qui devient le maître d'œuvre pour accorder ce justificatif, pourra tenir un fichier des hébergeants et sera informée en cas de délivrance du visa. Il est aussi envisagé de vérifier si le voyageur a utilisé son billet de retour (en cas d'aller-retour en avion). Diverses mesures qui vont dissuader de s'engager pour un proche ou un ami étranger...

▶ L'ENTRÉE EN FRANCE. Pour franchir la frontière, un étranger doit fournir son passeport et un visa pour les ressortissants des pays qui y sont astreints. Seuls pourraient entrer sans visa les demandeurs d'asile, car ils ont pu être obligés de fuir en urgence pour sauver leur vie : la Convention de Genève exige de ne pas les refouler sans examen de leur demande.

La rigueur des contrôles commence avec la

compagnie de transport qui peut être sanctionnée si elle débarque un étranger sans les documents prévus : l'amende prévue ne serait pas appliquée en cas d'asile justifié ou si sa bonne foi a été trompée (sur preuve que le passager a produit les documents nécessaires lors de l'embarquement). Pour les vols à risques migratoires, la police fait aussi des contrôles en passerelle, avant que les passagers aient mis le pied dans l'aéroport. Si néanmoins l'étranger se présente en frontière avec des documents incomplets (s'il manque un justificatif déjà présenté pour obtenir le visa ou sans le passeport que le passeur a repris avant le tampon d'entrée) ou soupçonnés de contrefaçon, il est placé en zone d'attente, un espace considéré comme n'étant pas encore la France.

L'administration étudiera sa situation. Bien souvent la demande d'asile sera jugée manifestement infondée : l'intéressé pourra alors être refoulé si les conditions pour le faire sont réunies : un laissez-passer vers le pays d'où il vient, un transport... L'administration peut utiliser l'interprétariat par téléphone et le jugement pour prolonger le maintien en rétention (jusqu'à vingt jours) pourra se faire dans une salle aménagée, voire par vidéo-conférence : des moyens modernes de communication qui éloignent le contact direct, mais facilitent le travail de la police. Antérieurement, ce refoulement ne pouvait s'effectuer qu'après un jour complet pour que l'intéressé puisse communiquer avec les proches ou amis en France ; aujourd'hui, ce droit à un jour franc n'est plus qu'une possibilité à demander explicitement à l'arrivée en France. D'autre part, pour dissuader des boat people clandestins comme les Kurdes à Fréjus en 2001, des zones d'attente pourront être créées au besoin...

▶ L'OBTENTION D'UNE CARTE DE RÉSIDENT. Pour réduire la précarité des statuts (un titre pour le séjour, un autre pour le travail, des durées différentes...) et faire cesser l'humiliation des renouvellements incessants, la loi du 17 juillet 1984, adoptée à l'unanimité de l'Assemblée, avait institué une carte de résident (dix ans), unique pour le séjour et le travail, renouvelable automatiquement : cette carte fut délivrée à tous les étrangers qui au moment de ce vote résidaient en règle en France depuis trois ans. Si, en 1986, la loi

Pasqua en limite la portée, la loi Joxe rétablit en 1989 l'esprit initial ; de nouveau, la loi Pasqua (1993) la modifie dans un sens encore plus restrictif que prolonge la loi Debré (1997). La loi Chevènement (1998) assouplit les rigueurs introduites, avant que la loi Sarkozy (novembre 2003) ne prolonge la durée de période nécessaire pour la demander. Parallèlement, cette dernière loi supprime l'obligation de carte de séjour pour les ressortissants de l'Union européenne (actuellement seuls les ressortissants des Quinze bénéficient de cette suppression).

Le principe de ces prolongations tient dans la recherche d'une intégration *républicaine* : le délai pour la demande sera plus long (deux ans au moins pour les membres de la famille, cinq pour les autres étrangers, voire dix, si la preuve d'intégration ne peut être fournie). En soi, la recherche de l'intégration peut être positive pour les étrangers qui se replient sur leur communauté (ou y sont cantonnés : conjointes, par exemple), mais le risque n'est pas négligeable de les rendre plus dépendants plus longtemps. La proportion de cartes d'un an va exploser alors qu'elle augmentait déjà (5 % en 1995, 10 % en 2002) avec son lot de précarité induite et inutile : difficulté pour obtenir un contrat à durée indéterminée ou un logement, pour bâtir un projet de vie... Avant, la carte de résident était un facteur de stabilité pour les migrants, facilitant ainsi leur intégration ; avec la nouvelle loi, il faut faire

preuve d'intégration pour mériter un titre de séjour qui garantira, ensuite, la stabilité...

Par ailleurs, les étrangers hautement qualifiés (scientifiques, universitaires...) pourront demander, lors du premier renouvellement, une carte valable jusqu'à quatre ans.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- Les jeunes Français sont encouragés à s'expatrier, à faire des stages à l'étranger, pour faire rayonner la culture, pour s'assurer un avenir meilleur, la migration serait source de richesse... mais pour qui ?
- Le droit de vivre en famille, le droit à la vie, à l'éducation, à un avenir, sont des droits fondamentaux. Que pouvons-nous dire, en tant que citoyens et chrétiens, de leur mise en cause par l'inversion de logique de la législation ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ PHILIPPE BERNARD, *Immigration, les enjeux de l'intégration*, Le Monde-Éditions/Marabout, 2000 (pour l'historique des législations).
- ✓ Publications spécialisées du Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI), www.gisti.org. (pour une analyse approfondie de la législation en vigueur).
- ✓ PHILIPPE BERNARD, *Immigration : le défi mondial*, Le Monde-Folio actuel, mars 2002.

*
**



L'ALTÉRITÉ, RECONNAÎTRE L'AUTRE CHEMIN D'HUMANITÉ

DES CONSTATS

L'être humain est un être relationnel. En se référant à la réflexion de Michel Quoist^[1], il faut évoquer tout d'abord trois modes de relation complémentaires qui permettent à chacun de construire son identité :

- ◆ Relation à *l'intérieur de soi-même* (intimité),
- ◆ Relation *vers le monde, l'univers et les autres* (l'altérité),
- ◆ Relation *vers Dieu* pour les croyants.

Selon le même auteur, l'homme entre en relation avec autrui/le monde/Dieu par le truchement de trois dimensions constitutives de sa personne : *l'esprit* (pensée, parole, imagination, mémoire), *le cœur* (toucher, ressenti, l'émotion), *le corps*.

DES QUESTIONS

Prendre le risque de construire une relation, c'est donc engager – en les articulant – ces trois aspects de sa personne. Or, construire une relation avec autrui ne va pas de soi. Quelques questions sont nécessaires au préalable :

- ◆ Comment reconnaître autrui ?
- ◆ Comment dépasser une forme d'ethnocentrisme négatif ?
- ◆ Désire-t-on recevoir de l'autre ?
- ◆ Comment dialoguer en vérité ?
- ◆ Quelles sont les représentations qui sont des stéréotypes et qu'il nous faut casser ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Reconnaître autrui

Reconnaître l'autre dans sa singularité spécifique, c'est reconnaître sa dignité, sa valeur humaine *sans prix*, c'est accepter sa liberté. Sa différence (homme, femme, religieux, religieuse, plus ou moins âgés...), c'est encore l'admettre, l'aimer tel qu'il est, désirer *lui* faire sa place. Théoriquement, ces préalables à la rencontre semblent aller de soi. Néanmoins, il n'y a rien de

moins évident que de les vivre car la différence fait toujours peur.

Dépasser un ethnocentrisme négatif

Cet ethnocentrisme négatif est défini par Lévi-Strauss dans *Race et Histoire*^[2] comme suit : « *C'est l'attitude qui consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales, esthétiques qui sont les plus éloignées de nous.* » Cette attitude qui consiste à regarder l'autre uniquement à travers le prisme de sa propre culture et qui amène à penser sous la forme de *comment ils font pour...* peut engendrer incompréhensions et intolérances (racisme, chauvinisme, etc.).

Tenue cependant comme un phénomène constitutif de toute collectivité selon Lévi-Strauss, l'attitude ethnocentrique doit pouvoir être vécue dans sa dimension positive et non négative. Son aspect positif consistant pour chacun à ne pas mettre de côté sa propre culture mais à la légitimer tout en respectant, reconnaissant et comprenant celle d'autrui.

Désirer recevoir de l'autre

Désirer recevoir d'autrui, c'est considérer que mes modes d'être et de penser ne sont pas les seuls envisageables. C'est accepter d'apprendre des autres, c'est relativiser mes savoir-faire, mes conduites, mes *agirs*, mes convictions.

Cela rejoint un des deux concepts fondamentaux de l'anthropologie : le relativisme culturel qui consiste à appréhender la culture des autres sans la mesurer à la mienne.

C'est donc vouloir se confronter à une relation d'altérité, c'est prendre le risque d'exposer son identité (ce que je suis, avec mes possibilités et mes limites) à ce que je ne suis pas encore.

« [...] *une personne est toujours en relation : on prend conscience de soi-même seulement dans sa relation à l'autre. On grandit en maturité seulement dans l'interaction avec les autres – ceux qui comptent – de qui nous recevons l'expérience de l'amour, de l'accueil et de l'encouragement. L'acceptation de soi-même, de ses talents comme de ses limites* »^[3].

Accepter le dialogue dans la relation intersubjective

Qu'est-ce que dialoguer ?

► Dialoguer, ce n'est pas être indifférent à l'autre *chacun voit midi à sa porte*, ce n'est pas non plus avoir toujours raison et vouloir dominer son interlocuteur, c'est faire l'expérience de l'intercompréhension. « [...] *l'intercompréhension ne peut se borner à un sentiment de connaissance préalable de l'autre. Il s'agit de passer non seulement par une expression des identités et des différences mais aussi par une (ré)appropriation des valeurs des autres, non pas pour les faire siennes mais pour les comprendre* [...]»^[4]. Par des argumentations et des questionnements les interlocuteurs cherchent à approfondir et clarifier leurs points de vue respectifs.

► Dialoguer, ce n'est pas annuler les divergences pour ne retenir que les convergences, c'est au contraire faire vivre ces divergences au même titre que les convergences. Le dialogue n'a pas pour fin le consensus comme on aurait tendance à le penser aujourd'hui, il a pour objectif la progression mutuelle des partenaires dans leurs idées : il s'agit d'avancer ensemble l'un par l'autre.

Casser les représentations qui stigmatisent

À travers le dialogue, autrui nous amène à modifier les images que nous avons de lui et de nous-mêmes et parfois à faire tomber les caricatures à travers lesquelles nous le stigmatisons. Ses questions nous amènent par ailleurs à réfléchir sur nos propres conditionnements culturels, psychologiques, sociologiques, elles interrogent par là notre identité et nous délogent de nos certitudes.

Par autrui, par sa rencontre, nos convictions, notre foi, nos aspirations, nos savoir-faire, nos savoir-être s'enrichissent toujours de nouvelles significations et nous ne cessons d'approfondir notre identité avec laquelle, comme avec autrui, nous n'en avons jamais fini.

Entrer dans un rapport d'altérité et partager le même souhait de vivre ensemble ^[5]

La question du vivre ensemble et d'une possible communication interculturelle (respect de l'alté-

rité culturelle, tolérance...) est en jeu dans de nombreuses démocraties pluralistes où des manifestations identitaires se développent par le biais de minorités, de groupes d'immigrés, de populations autochtones qui souhaiteraient une reconnaissance culturelle.

On pourrait dire, à la manière de Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince*, qu'il faut s'habiller le cœur, le corps et l'esprit pour pouvoir entrer dans un rapport d'altérité. Les attitudes précédemment citées participent de cet habillage qui nous permet de nous rendre plus ou moins disponibles pour l'autre.

Il n'est pas possible dans cette note d'élaborer une formulation de l'altérité qui honore ce que les philosophes en ont dit. Cependant, en me référant à E. Lévinas – qui privilégie le pôle de l'autre pour rendre compte de l'altérité – je dirai que le vivre ensemble peut être décliné sous le mode d'une éthique de la *responsabilité pour autrui*.

Penser l'altérité sous le mode d'une éthique de la responsabilité pour autrui

En effet, pour Lévinas, « *la responsabilité est initialement pour autrui ; elle est la structure essentielle, première, fondamentale de la subjectivité* »^[6]. C'est-à-dire qu'elle est constitutive de l'identité du sujet : « *Je suis moi dans la seule mesure où je suis responsable* »^[7]. Par cette façon de penser l'identité du sujet je suis moi dans la mesure où je suis responsable pour autrui, Lévinas rompt avec les philosophes modernes comme Descartes qui, lui, définissait le sujet par la conscience.

Dans cette approche et cette rencontre de l'autre, Lévinas – comme nous l'avons vu – donne la priorité à l'autre et introduit alors la notion d'asymétrie.

Une dimension de hauteur où se place autrui

Autrui est toujours plus haut que moi, « *toujours autrui passe avant moi* »^[8]. Rencontrer l'autre, et le reconnaître quel qu'il soit (malade, infirme, précaire, étranger, etc.) c'est le reconnaître comme plus haut que moi. « *Reconnaître Autrui, c'est donner au maître, au seigneur, à celui que l'on aborde comme vous dans une dimension de hauteur* »^[9]. En d'autres termes, c'est reconnaître dans le visage qui se présente à moi sa dimension divine, et donc sa hauteur, sa transcendance. « *La dimension de hauteur où se place Autrui, est comme la courbure première de l'être*

à laquelle tient le privilège d'Autrui, le dénivellement de la transcendance » [10]. Ce visage que je rencontre et qui peut être l'étranger, le chômeur, etc., me rappelle à mes obligations et me juge. « Me juge », terme fort et exigeant qui renvoie chacun de nous à la question posée dans la Bible : « Qu'as-tu fait de ton frère ? »

L'absence de réciprocité et le désintérêt

Rencontrer autrui, « entendre la misère d'autrui qui crie justice ne consiste pas à se représenter une image (de cette misère), mais à se poser comme responsable » sans attendre la réciprocité. Pour Lévinas, la réciprocité c'est-à-dire la responsabilité d'autrui à mon égard, ce que l'autre peut faire pour moi, « c'est son affaire » [11]. La responsabilité pour autrui n'engage que moi (puisque l'autre, c'est son affaire), elle définit ainsi une relation qui est à la fois *asymétrique* (la réciprocité n'est jamais requise) et *désintéressée*, gratuite, donnée. Ma position de responsable va me demander de trouver, de mobiliser en moi « les ressources nécessaires pour répondre à la misère essentielle d'autrui » [12].

Cette réponse personnelle et singulière que je donne dans la gratuité et le désintérêt au visage qui me fait face me révèle comme être unique. Le désintéressement est une forme de sortie de soi pour se tourner vers l'autre, pour se mettre au service de l'autre, il est en quelque sorte une disponibilité pour l'autre. Ce désintérêt de la réponse que j'apporte à celui qui me fait face « dans sa faiblesse et sa misère essentielles » est une des facettes de ce que Lévinas appelle la substitution [13].

Cette approche exigeante de l'autre que propose E. Lévinas est un horizon stimulant pour chacun d'entre nous, car elle nous invite à entrer dans un chemin de fraternité, de gratuité, de disponibilité pour l'autre quels que soient son visage, son histoire, ses origines sociales, son origine géographique, etc. Cette pensée nous invite à œuvrer pour une société plus juste, car pour Lévinas, l'agir de chacun n'a de sens véritablement humain que dans la perspective de la justice.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Il serait intéressant dans un premier temps de faire le tour, de manière personnelle, des stéréotypes sur l'étranger qui m'habitent profondément.

L'autre pour moi, c'est qui ? un étranger, un frère, un concitoyen, un... ?

Comment raisonne en moi la question posée dans la Bible : « Qu'as-tu fait de ton frère ? »

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ PAUL RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, éd. du Seuil, 1990.
- ✓ MICHAËL AMALADOSS, *À la rencontre des cultures. Comment conjuguer unité et pluralité dans les Églises ?*, Éditions de l'Atelier, 1997.
- ✓ *L'identité*, Éditions Sciences humaines, 1998.
- ✓ *Du travail social au travail ensemble, le partenariat dans le champ des politiques sociales*, F. Dhume, Éditions SH professionnels.
- ✓ CLAUDE LÉVI-STRAUSS, *Race et histoire*, Plon.
- ✓ EMMANUEL LÉVINAS, *L'approche de l'autre*, Joseph Debès, Les Éditions de l'Atelier, 2000.
- ✓ FRED POCHÉ, *Penser avec Arendt et Lévinas, du mal politique au respect de l'autre*, Éditions Chronique sociale, 1998.

NOTES

- [1] MICHEL QUOIST, *Construire l'homme*. Approche anthropologique et non phénoménologique comme le fait Ricoeur. Éditions de l'Atelier, 1997.
- [2] CLAUDE LÉVI-STRAUSS, *Race et Histoire*, Plon, 1952.
- [3] MICHAËL AMALADOSS, *À la rencontre des cultures. Comment conjuguer unité et pluralité dans les Églises ?* Éditions de l'Atelier, 1997, p. 72.
- [4] FRANCIS DHUME, *Du travail social au travail ensemble. Le partenariat dans le champ des politiques sociales*, Éditions ASH professionnels, 2000.
- [5] PAUL RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Le Seuil, 1990, p. 225.
- [6] EMMANUEL LÉVINAS, *Éthique et Infini*, Fayard, 1984, p. 102.
- [7] *Ibid.*
- [8] EMMANUEL LÉVINAS, *De Dieu qui vient à l'idée*, Vrin, 1982, p. 145.
- [9] EMMANUEL LÉVINAS, *Totalité et Infini*, Nijhoff, La Haye, 1961, p. 48.
- [10] EMMANUEL LÉVINAS, *Éthique et Infini*, p. 59.
- [11] EMMANUEL LÉVINAS, *Éthique et Infini*, p. 104. *De Dieu qui vient à l'idée*, p. 148.
- [12] EMMANUEL LÉVINAS, *Totalité et Infini*, p. 190.
- [13] EMMANUEL LÉVINAS, *De Dieu qui vient à l'idée*, p. 132.



LA MIGRATION : UNE EXPÉRIENCE ÉPROUVANTE

DES CONSTATS

La migration est un événement dans la vie d'un homme qui oblige à de nombreuses transformations. Pour comprendre leur nature, il est indispensable de s'interroger sur les circonstances dans lesquelles la décision de quitter le pays d'origine a été prise, les modalités qui ont présidé au voyage et enfin la manière dont le migrant a été accueilli lorsqu'il est arrivé sur le sol français. La situation de chacun est tributaire de facteurs dont le croisement complexifie encore l'effet de métamorphose provoqué obligatoirement par le déplacement et le changement radical des modes de vie appris dans le lieu de ses origines, dans ce que les Croates nomment le *nid maternel*. L'âge de la migration, le sexe, l'origine ethnique et sociale sont parmi les facteurs qui influent fortement sur la qualité de l'installation du migrant. Interviennent aussi des paramètres extérieurs tels que, d'une part, la situation politique, sociale et économique du pays d'origine et, d'autre part, dans notre pays, la qualité de l'accueil, les représentations sociales que se font les Français des *Autres*. À ces nombreuses variables, s'ajoutent les effets ressentis sur les histoires individuelles que provoquent les changements de lois en fonction des politiques et l'état des relations entre les nations dans le contexte international. La population des immigrés en France est présentée parfois comme une *classe dangereuse*, un groupe dangereux. Cette population est en réalité constituée par des hommes et des femmes qui ont quitté un monde, parfois tout autre, radicalement différent, pour vivre dans le *nôtre* ; chacun d'eux est porteur d'intentions hétérogènes. Les récits qu'ils font de leurs expériences sont traversés par des éléments récurrents.

L'expérience est notablement différente selon le type de migration

► PERSONNES INSTALLÉES LÉGALEMENT EN FRANCE. Celles-ci ont souvent un projet : un travail les attend, des études sont envisagées. Quelques-unes viennent seules et s'intègrent dans des entreprises ou des écoles et universités. D'autres sont accompagnées de leur

famille. Si les conditions de leur installation sont assez souvent facilitées, il n'en reste pas moins à établir de nouveaux réseaux de relations sociales. Les femmes en particulier, souvent isolées à la maison, ont à trouver les moyens d'entrer en communication avec une nouvelle société, ont de multiples apprentissages à faire, de nouveaux modèles de relation avec les enfants, avec le voisinage, avec l'habitat, etc. Nombreuses sont celles qui s'effondrent au bout de quelque temps et présentent des symptômes dépressifs.

► PERSONNES ENTRÉES ILLÉGALEMENT EN FRANCE. Celles-ci se trouvent confrontées à de très nombreux problèmes qui peuvent avoir de graves conséquences pour leur séjour, leur santé, leur avenir. L'immigré entame dès son entrée sur le territoire une vie de hors-la-loi qui a toujours à trembler de la rencontre avec une autorité administrative. Ces rencontres sont pourtant obligatoires à un moment ou un autre. Il doit dès lors développer des stratégies personnelles qui sont vécues comme des blessures narcissiques, des renoncements à sa dignité. Les occasions de se confronter aux institutions françaises sont multiples :

- ◆ Sans papiers : interdiction d'entrer sur le territoire, douanes, police, préfecture.
- ◆ Acquisition de la mobilité : permis de conduire, titre de transport, immatriculation, assurances, etc.
- ◆ Recherche de logement : caution, organismes HLM, EDF, etc.
- ◆ Misère matérielle : services médicaux et sociaux, PMI, etc.
- ◆ Les enfants signalés : école, aide sociale à l'enfance, justice, etc.

L'expérience dépend du contexte historique collectif initial.

- ◆ Le pays d'origine est en crise : opposition poursuivie, famine, guerre, chômage, etc.
- ◆ Le pays d'accueil est en crise : chômage, fermeture des frontières.
- ◆ Les relations des deux pays sont en crise.

L'expérience dépend du contexte historique individuel.

L'expérience est toujours celle d'une perte

D'abord abandon des espoirs d'Eldorado, du rêve d'une *France, terre d'accueil*, mythe de la *France des colonies*. Perte de...

- ◆ Tout ce qui liait à une terre, un patrimoine aussi intime que ce soit : langue, parfums, sons, lumières ou colères intimes. Parfois sur un mode paradoxal : la torture enchaîne ; même une profonde rancune maintient le lien ; des morts, surtout si elles sont violentes, nouent des liens parfois très douloureux avec le pays d'origine.
- ◆ Ses proches, ses amis, définitivement quelquefois. La femme reste souvent au pays, l'homme est seul. Les tentatives de regroupement familial sont de plus en plus souvent repoussées.
- ◆ Tous les repères : alimentaires, visuels, climatiques ; normes sociales et culturelles. Certains, pour vivre, doivent transgresser un interdit religieux ou social. D'autres vivent en préservant des modes de vie qui choquent l'entourage.
- ◆ Son statut initial professionnel, familial, social.

L'expérience est celle de la rencontre des autres

La société française est régie par des lois (par exemple, séparation des Églises et de l'État) qui ne sont pas davantage naturelles que celles qui régissent d'autres sociétés. Non explicitées, ces manières d'organiser la société sont autant de difficultés.

L'hospitalité et la solidarité sont des valeurs très fortes dans certains pays, alors même que les conditions d'existence sont plus aléatoires. Persuadés que la France est un pays riche, les migrants éprouvent d'autant plus radicalement les nouvelles règles : misère, portes fermées, voisins inaccessibles, vieillards tenus à l'écart, rendez-vous obligatoires, etc. Tout concourt à désorganiser les anciennes pratiques.

L'environnement peut apparaître comme un *univers de tentations* dont les enfants doivent être tenus à l'écart. La tension que déclenche la ren-

contre d'autres modalités d'existence, à l'école en particulier, provoque l'éclatement des structures familiales ; les enfants deviennent des étrangers pour leurs parents en intégrant la langue et de nouvelles formes d'habillement, de pensées, de vivre, entrant en totale contradiction avec leur communauté d'origine. La réaction des parents qui ont connu d'autres pratiques peut alors se durcir devant le danger que représentent les séductions de la rue.

DES QUESTIONS

- ◆ Comment accueillir un étranger ? Que provoque la différence lorsque nous croisons des étrangers ?
- ◆ Comment accueillir quelqu'un d'une autre religion ? En quoi les manières d'aimer les dieux des étrangers interrogent les manières qu'ont les chrétiens d'aimer Dieu ?
- ◆ Comment un chrétien peut accueillir un autre, chrétien ou pas ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

L'accueil des étrangers dans les paroisses demande une prise de conscience de la situation que vivent les migrants lorsqu'ils ont à traverser une réalité qui n'est pas celle qu'ils connaissaient auparavant. Il semble nécessaire d'entrer en profondeur dans ce processus de changement en réfléchissant à partir de ses propres souvenirs. Quelle expérience j'ai de mon étrangeté ? Lorsque j'ai vécu, peut-être pour de simples vacances, dans un lieu où j'étais étranger, ne comprenant pas parfaitement la langue, ne connaissant pas les règles de bienséance, dans des situations un peu plus difficiles telles que contrôle policier, panne, maladie, etc. Qu'ai-je éprouvé ? C'est à partir de ces sensations que la compréhension de l'épreuve qu'a traversée le migrant peut s'approprier.

Le passage d'un monde à l'autre est toujours une épreuve qui initie une nouvelle réalité. Lorsque les migrants rapportent le récit du voyage qui les a amenés en France, ils évoquent les mêmes épisodes.

► **LES RAISONS DE L'EXIL** : rêves d'un avenir meilleur, conditions politiques, vexations dues aux appartenances ethniques, religieuses, tortures, situation économique,

retour impossible sont autant de raisons de partir qui sont sans cesse réexaminées.

- ▶ **LA TRAVERSÉE** : Il s'agit d'un moment crucial après lequel rien n'est plus pareil, parce qu'il s'est souvent déroulé dans des circonstances inoubliables. Parfois l'histoire ne peut pas se raconter parce que cela mettrait en danger la personne elle-même, des proches ou ceux qui ont aidé.
- ▶ **LES MOYENS DE SORTIE DU PAYS D'ORIGINE** : fuite, passeurs, clandestins, accidents, ou, pour les mieux lotis, longues transactions avec les autorités administratives, paiement de taxes.
- ▶ **LE TRAJET, LE MODE DE TRANSPORT, LES MOYENS D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE** : en bus, en bateau, à pied par les Alpes ou les Pyrénées. La peur et l'excitation vécues alternativement tout au long du voyage, comme la tristesse, sont les ingrédients qui fixent les sujets dans une position singulière à partir de laquelle une profonde transformation psychologique s'opère.
- ▶ **LES RENCONTRES BONNES ET MAUVAISES** : quelqu'un offre du secours, un autre profite de la situation. Ces personnages restent ancrés dans la mémoire définitivement, au même titre que le douanier ou le policier qui a longuement retenu à la frontière, injurié, suspecté.
- ▶ **LES PREMIERS JOURS** : le migrant a eu faim, a mangé des nourritures infectes. Il n'a pas pu se laver, n'a pu se changer parce qu'il a perdu une partie de ses bagages. Il a eu besoin de dormir et dû rester en éveil. Il n'a pas trouvé d'autre abri qu'un banc dans un square. Il a eu froid, il a eu soif, il a été souffrant (plaies aux pieds, maladies intestinales).
- ▶ **LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET L'INSTALLATION**. Perçu de plus en plus comme hors-la-loi potentiel parce qu'étranger, le migrant se heurte à d'innombrables tracasseries dès lors qu'il veut s'installer. Il ne peut offrir aucune des cautions obligatoires dans notre société, et à cause de cette impossibilité, se voit soumis, sans scrupule, à ceux qui ne regardent que leur intérêt financier et matériel.
- ▶ **LA VIE DANS LE NOUVEAU MONDE**. Lorsqu'il a achevé le rite de passage, l'immigré n'est

pas encore au bout de ses peines. L'ensemble des processus qui l'ont obligé à renoncer à son identité première trouve sa solution dans des manifestations qui troublent la santé physique et mentale (déprime, accidents du travail). Tous les événements familiaux obligent à reconsidérer tous les anciens attachements (mariage, naissance, mort, divorce).

- ▶ **LES PRATIQUES RELIGIEUSES** changent aussi. Les chrétiens en France sont habitués à penser leurs pratiques comme universelles et ignorent la plupart du temps que dire les prières dans sa langue maternelle n'évoque pas la même relation à Dieu, ne restitue pas le même sentiment d'intimité avec Dieu que réciter les mêmes prières en français pour un étranger. Ce point suffit parfois à tenir à l'écart des paroisses des chrétiens qui éprouvent la sensation que Dieu ne peut plus les entendre tels qu'ils sont.
- ▶ **LES MANIÈRES DE FAIRE**, les règles de conduite sont acquises la plupart du temps par imitation. Il est généralement considéré que les personnes résidant en France doivent savoir (règles de salutation par exemple, manières de table). Si elles ne savent pas et connaissent d'autres règles, elles sont perçues comme non civilisées et ressentent tout ce qui ne s'exprime pas comme autant de marques de rejet de la société dans sa globalité. Les paroisses devraient pouvoir faciliter cet apprentissage.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- Certains immigrés, lorsqu'ils sont chrétiens, font la démarche de se joindre aux paroisses. Mais il existe une population chrétienne migrante qui ne trouve pas *la force* de faire cette démarche. Quels moyens les paroisses peuvent-elles trouver pour accompagner les migrants et faciliter le premier pas vers nos églises ?
- Dans la célébration des rituels liturgiques, comment donner accès à des pratiques différentes (chants, danses, cérémonies) ? En quoi certaines manifestations de la foi viennent choquer les coutumes de notre monde (cris, pleurs, pénitences) ?

- Comment aider les femmes migrantes isolées à la maison ? Peut-on faciliter l'émergence de femmes représentantes des communautés, parlant la langue et le français, médiatrices apportant leur aide, ouvrant les portes de « notre » monde à leurs compatriotes (démarches) ?
- Comment aider les familles à résoudre l'obligatoire transformation qu'elles subissent au travers de leurs enfants ?
- Comment et dans quelles limites est-il possible de soutenir l'ensemble des démarches administratives, de santé, de protection sociale, d'éducation (institutions, logement) ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ JULIA KRISTEVA, *Étrangers à nous-mêmes*, Paris, Gallimard, 1988.
- ✓ EMMANUEL LÉVINAS, *Le temps de l'autre*, Paris, PUF, 1948, rééd. 1983.
- ✓ BRUNO PINCHARD, « Mélancolie et engagement. Élément pour une éthique du déracinement » in *Ethnopsy. Propositions de paix*, n° 4, 2002, pp. 83-93.
- ✓ FRANÇOISE SIRONI, *Bourreaux et Victimes*, Paris, éd. Odile Jacob, 1998.





QUAND LA MIGRATION DEVIENT TRAUMATISANTE

DES CONSTATS

Dans l'accompagnement des étrangers arrivant en France, on constate souvent une grande précarité et une difficulté à établir des liens.

On peut sentir la plainte qui est la leur, mais les blocages sont nombreux et empêchent de mettre des mots sur les maux.

Malheureusement, on peut aussi avoir l'impression qu'il y a dissimulation d'informations.

On constate un certain nombre de comportements incohérents avec des effets tels que :

- ◆ l'accentuation d'une pathologie pour bénéficier d'une reconnaissance ;
- ◆ la modification de l'état civil ;
- ◆ l'impossibilité de rédaction du parcours de vie de manière cohérente ;
- ◆ la distorsion du rapport au temps ;
- ◆ les enfants se construisent un faux soi pour participer au sauvetage des parents.

Les candidats à l'asile ont souvent du mal à dire l'horreur de ce qui les a poussés sur les chemins de la migration.

DES QUESTIONS

Suite à ce constat il faudrait pouvoir se poser un certain nombre de questions, à savoir :

- ▶ Quelle est la raison de la venue en France dans un sens profond pour le sujet, pas uniquement la réponse type, induite par les dispositifs administratifs ?
- ▶ Y-a-t-il eu un traumatisme antérieur à l'arrivée dans le pays d'accueil ?
- ▶ Comment se manifeste l'effraction psychique ? (c'est-à-dire, la manifestation de mécanismes de protection, soit l'identification à l'agresseur, soit la soumission. La personne ayant été soumise à des maltraitements intentionnelles venant d'un agresseur, d'un régime politique, développe un état de conscience modifiée pouvant l'amener à agir comme l'agresseur. L'autre

attitude est de se maintenir dans le comportement asséné par l'autre, notamment de dépréciation et d'humiliation).

- ▶ Quels discours accompagnent la perte de repères dans un changement culturel ?
- ▶ Y-a-t-il un décalage entre les raisons premières et les raisons argumentées pour la migration ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Poser un cadre

Lorsque l'on se trouve face à des manifestations d'incohérence telles que celles décrites dans les constats, il est important de poser un cadre qui apporte une stabilité au migrant vivant une période de fragilité. Il faut pouvoir offrir un environnement stable qui permet de conforter les parties de l'identité préservées du traumatisme.

Accéder à l'histoire

Il s'agit de travailler sur le fonctionnement psychique des personnes indépendamment des événements administratifs, qui peuvent être pour le migrant des éléments insécurisants extérieurs créant des états d'angoisse. La manière, parfois non-respectueuse, de traiter les personnes devient pathogène, c'est ce que l'on appelle un traumatisme cumulatif. Cela peut émerger notamment au moment du recueil de données pour instruire un dossier ; l'intervention d'un professionnel est donc fortement conseillée. Il pourra travailler sur les deux niveaux : accéder à l'histoire de la personne (dimension victime) et en même temps conforter chez la personne les parties d'elle-même qui ont été préservées.

Pour les réfugiés victimes de violences politiques par des États ou des groupes au sein des pays d'origine, la crainte d'être à nouveau face au bourreau limite cet étayage dans la communauté dont on se méfie. L'état modifié de conscience (emprise psychologique de l'agresseur sur sa victime générée lors d'un traumatisme de type torture et pouvant continuer même en l'ab-

sence du tortionnaire et cela pendant de nombreuses années) demeure plus longtemps et explique souvent les difficultés à rédiger son récit de vie.

Un écueil : faire du migrant un objet de charité

La prévenance vis-à-vis du migrant est aussi valable pour les associations. En effet, celles-ci représentent un soutien à un moment donné de l'histoire de la personne, mais elles doivent également accepter que le migrant s'en détourne afin de ne pas exister uniquement comme victime. Il ne doit pas devenir l'objet mais rester sujet dans l'action caritative, ce qui autrement ne ferait que renforcer ce dont il a déjà été victime, une non-considération en tant que sujet à part entière.

Ce à quoi il faut renoncer

Les réaménagements des allers-retours entre son monde intérieur et le monde extérieur vont dépendre de la nature de l'exil. Dans toutes les situations, c'est la séparation qui est en jeu avec l'idée d'un exil plus ou moins permanent vis-à-vis d'un univers familial, social, culturel qui existe toujours mais auquel il faut renoncer, y compris pour ceux ne relevant pas du statut de réfugiés politiques.

La langue et la reconnaissance : chemin de construction

La communauté et le recours à la langue maternelle sont des médiateurs importants. Ils per-

mettent de s'appuyer sur un mode de représentation sensori-moteur pour remettre en pensée la personne.

La reconnaissance de la personne dans la continuité de son existence induit un sentiment de stabilité. Il est donc nécessaire d'accompagner les personnes dans la gestion de leurs préoccupations quotidiennes en complémentarité de l'accès aux papiers.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- ◆ Quelle démarche de soutien peut-on mettre en place dans l'attente d'une légalisation afin de faire exister la personne dans ce qui a été préservé ?
- ◆ Quels sont les intervenants et soutiens psychologiques pouvant être sollicités pour accompagner des migrants vivant des périodes psychologiquement difficiles ?
- ◆ Travaillons-nous assez avec les migrants pour les aider ? Ou bien sommes-nous plutôt tentés de travailler pour les migrants ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ FRANÇOISE SIRONI, *Bourreaux et victimes*, Éd. Odile Jacob, 1999.
- ✓ MARTINE LUSSIER, *Les effets psychologiques de l'exil*, Santé, Social, Intégration.

*
**



FRATERNITÉ RÉPUBLICAINE ET FRATERNITÉ CHRÉTIENNE

DES CONSTATS

Dans le contexte migratoire actuel (factuel et politique), on peut s'interroger sur le contenu du troisième terme de la devise républicaine : FRATERNITÉ. Par ailleurs, il n'est pas simple de vivre et faire vivre en Église la fraternité à laquelle nous ouvre le Christ, ni non plus d'en nourrir notre société.

DES QUESTIONS

C'est une question majeure qui nous est posée : qu'est-ce qui transcende aujourd'hui le vivre-ensemble en France ? Sur quelles bases, à travers quelles médiations, pouvons-nous établir celui-ci ? Quelles contributions les chrétiens peuvent-ils apporter pour relever ce défi commun ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

La devise républicaine : liberté, égalité, fraternité

Les deux premiers termes :

- ◆ La liberté. On invoque peu aujourd'hui la liberté pour fonder le vivre-ensemble. On se contente d'affirmer : « *c'est mon choix* », pour dire et pratiquer cette liberté (version moderne de « *on est en république* »), pour justifier de faire ce que l'on veut... On parle davantage des libertés plus que de la liberté. Mais il est vrai que personne n'a jamais vu cette liberté... Des personnes qui se libèrent, oui !
- ◆ L'égalité. Les uns parlent d'inégalités, d'autres d'*égalité des chances* (comme si la chance pouvait être distribuée également !). D'autres encore parlent de *discrimination positive*.

La fraternité

La présence des migrants suscite souvent la réaction : « *On est quand même chez nous !* » L'appartenance de chacun à sa terre semble être exclusive. Du côté des militants, on parle davan-

tage de solidarité, peu de fraternité (sauf en temps de guerre : *frères d'armes*).

D'où vient que ce terme est dans la devise républicaine ? Faisons une rapide plongée historique. Peut-être sommes-nous convaincus de l'origine bi-séculaire de la devise républicaine ?

▶ LA CONSTITUTION DE 1791 cite quatre droits (sans parler de *devise*) : Liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression (cf. art. 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789).

Celle de 1793 cite *l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété* (cf. art. 2 ; l'article 122 les développe).

L'article Premier de la Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen, du 22 août 1795, cite encore *l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété*.

De *fraternité*, point !

▶ LES TEXTES IMPÉRIAUX ET ROYAUX qui suivent ne mentionnent pas non plus la *fraternité*. Seul Louis XVIII, dans la charte constitutionnelle du 4 juin 1814, écrit : *le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les hommes vivent en frères...* Jusqu'à cette période, il n'est donc pas question de devise républicaine. Il est parlé de droits, en référence au droit naturel, ou au droit civil, ou au droit positif... Quand il y a une Constitution, c'est elle qui *transcende* le vivre-ensemble des citoyens, sinon, il semble que ce soit la personne de l'Empereur, ou du Roi (de par la divine Providence, ou l'autorité suprême... ou en affirmant que *la personne du roi est inviolable et sacrée*).

▶ LA RÉVOLUTION DE 1848 et sa Constitution républicaine (4 novembre 1848). Cette constitution affirme dans son préambule que la République *reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives* (art. III), *a pour principe la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle a pour base la famille, le travail, la propriété, l'ordre public* (art. IV).

- ▶ Le terme FRATERNITÉ apparaît pour la première fois dans un texte constitutionnel. Armand Marrast, député de la Haute-Garonne, justifie comme suit son usage (31 août 1848) dans un rapport qui insistait, entre autres, sur le *dogme de la République, liberté, égalité, fraternité*, en mettant l'accent surtout sur le dernier terme : *la fraternité, servant d'origine aux institutions, inspirant les lois de son souffle, animant l'État tout entier de son esprit*.
- ▶ Ce *dogme de la République* subira quelques éclipses : durant le Second Empire, et sous le gouvernement de Vichy (Travail, Famille, Patrie).
- ▶ LA CONSTITUTION DE 1875 reprendra à son compte les intuitions de celle de 1848. Mais il faudra attendre la Constitution du 27.10.1946 (article 42) et celle du 4.10.1958 (article 2) pour lire que la devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité.

À noter que l'article 2 de la Constitution de 1946 stipule que le principe de toute souveraineté réside dans le peuple. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. À noter qu'il faut attendre 1958 pour que soit affirmé le caractère laïc de la République (par ailleurs indivisible, démocratique et sociale).

Remarque pour aujourd'hui

La solidarité prend-elle le pas sur la fraternité ? Quel enjeu pour le vivre-ensemble ? Ne sont-ils pas (assez) nombreux les militants qui se veulent solidaires des migrants en quête de leurs droits ? Ceux-là se diraient-ils frères ?

La solidarité, ainsi que le projet social qui s'en suit, est le fait de relations entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts ; celles-ci entraînent pour chacun l'obligation morale de porter aide et secours, de lutter avec, pour la sauvegarde de ceux et celles qui sont menacés dans leur vie, dans leur droit. C'est une entraide mutuelle. Mais c'est au fond une pratique de régulation (et d'acceptation) des inégalités... pratique qui peut se révéler à *géométrie variable*, voire clanique.

La *fraternité* est d'un autre ordre. Personne n'a jamais décidé d'être frère (à commencer par l'ordre du biologique). La fraternité nous est donnée. Elle est racine. Elle est horizon. Elle s'im-

pose à chacun comme sa condition et son accomplissement. Elle peut être niée, car elle porte en elle un défi. Elle appelle en effet à une attention inconditionnelle à chacun, en reconnaissant que ma liberté ne peut advenir sans que soit prise en compte celle d'autrui, et qu'à ce titre j'en suis responsable. La fraternité se vit à hauteur de visage et de partage, où autrui, du plus loin de son altérité, devient un prochain. La fraternité est condition fondatrice pour échapper à la spirale de l'exclusion, du renfermement sur soi et, peut-être bien, du communautarisme.

La fraternité chrétienne

« *Ce que le christianisme a en propre, c'est la révélation de la filiation de chaque être humain à l'égard de Dieu. La proposition de la foi que nous faisons veut dire que : dès lors que l'on reconnaît Dieu comme Père [...] on affirme immédiatement que ce qui lie les hommes entre eux, c'est leur fraternité qui tient à la filiation qu'ils ont à l'égard de Dieu. Je crois que c'est cela le centre de la foi chrétienne, tant du point de vue de la création que du point de vue du salut* » (Jean-Louis Souletie, lors de la rencontre nationale des Relais Monde Musulman en 2002, *Cahiers de la Pastorale des Migrants*, n° 60).

La barre est placée haut. L'exigence est forte. Jésus de Nazareth, accompli en Christ, est là pour nous ouvrir les routes de cette fraternité... les routes des hommes.

Chrétiens, nous sommes témoins et acteurs d'une double fraternité : celle des fidèles du Christ entre eux et celle du Christ avec les plus démunis d'entre nous, auxquels il s'identifie (Mt 25). Cette double fraternité est à la fois source de vie ecclésiale et source d'une tâche à accomplir dans la société. C'est en portant la question « *Qu'as-tu fait de ton frère ?* » que l'Église définit son identité politique, c'est-à-dire son apport constructif au vivre-ensemble, au « faire-France ». C'est alors que l'Église fait signe dans la société d'aujourd'hui.

Une Église fraternité

Pour parler de la communauté chrétienne, l'apôtre Paul emploie le terme d'*ecclesia*, qui a donné Église. Il est remarquable de constater que l'apôtre Pierre n'emploie pas ce mot (même s'il emploie trois fois des mots de la même famille). Il emploie le terme concret de fraternité : *adelphotes*, et ce dans deux codes de devoirs (1 P 2, 17 – 5, 9), souvent traduits par

frères ; il désigne pourtant le groupe des chrétiens comme fraternité. Il ne s'agit pas de la vertu de fraternité : *philadelphia*, mais de l'amour du semblable, *philanthropia*, que Pierre souligne à plusieurs reprises, d'ailleurs. Le terme grec qui dit la fraternité chrétienne ne se trouve jamais dans les ouvrages païens pré-chrétiens. Il est très tardif dans les textes de l'Ancien Testament et les autres écrits juifs.

L'Église sera appelée fraternité bien au-delà du IV^e siècle. S'affichant comme telle, l'Église faisait signe, comme elle est appelée à le faire aujourd'hui, dans une société où les multiples appartenances et intérêts conduisaient à l'éclatement destructeur. Dans les bouleversements d'hier et d'aujourd'hui, l'Église est le sacrement du frère, le sacrement de la rencontre, c'est-à-dire le signe et le moyen de l'unité du genre humain.

Une Église fraternité, pas sans les exclus

L'Évangile nous révèle que la médiation la plus sûre pour que l'Église soit fraternité est celle du service du pauvre. C'est à lui qu'il est dit : « *Lève-toi !* » Les migrants en France, en Europe, par les causes actuelles de leurs déracinements, par les conditions de vie qui leur sont faites ici, font exister ce service du pauvre devenu rebut de l'humanité (bouc-émissaire).

Beaucoup de chrétiens sont engagés en ce sens dans des organisations non confessionnelles. Ils y répondent aux appels de l'Évangile. Mais l'Église peut avoir, en tant que telle, au nom même de sa mission prophétique, à prendre des initiatives de fraternité au cœur de la société. C'est ainsi qu'elle sert cette double fidélité au Christ et aux plus démunis. Elle ne double personne, elle ne supplée pas aux défaillances des uns ou des autres. Elle pose, dans notre contexte historique, des actes par lesquels elle atteste que la Bonne Nouvelle est pour les pauvres, que le Royaume de Dieu est proche et que l'humanité porte en elle, comme création de Dieu, les potentialités de sa fraternité, même si parfois ce n'est pas le visage qu'elle offre.

La fraternité chrétienne ouvre le champ des relations

La fraternité chrétienne ne repose pas sur un choix exclusif : en Jésus Christ, Dieu manifeste qu'il choisit chacun sans exclure personne. Il fait sien la condition humaine. Toute relation humaine a désormais du prix et n'attend qu'à être évangélisée, c'est-à-dire, rendue conforme à

l'Évangile. C'est ce que le Christ a vécu au long des routes de Galilée et de Judée, de Décapole, de Tyr et de Sidon. Ce faisant, il dévoilait au milieu de nous la qualité de relation qui existe en Dieu et qui fait que Dieu est.

Quand il est question des migrants, il est question pour l'Église en France de servir le bien commun, non comme l'*avoir-commun* de ceux déjà-là, mais comme le *bien-vivre-ensemble* de tous ceux et celles qui partagent la même condition d'être humain. L'Église trouve ainsi son bonheur, en révélant à chacun son visage de frère en devenir...

La fraternité républicaine porte une majuscule. Et si la fraternité chrétienne contribuait à lui remettre les pieds sur la terre ? La fraternité, c'est des frères !

Merci aux *frères républicains* de contribuer à ouvrir le cercle d'une fraternité *ecclésiocentrée*, parfois un peu étriquée.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- ♦ En quoi le contenu de cette fiche interroge-t-il ma vision de la société et du vivre-ensemble citoyen ?
- ♦ Quelles contributions, comme chrétiens, pouvons-nous apporter pour relever ce défi commun de la fraternité ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ JACQUES GODECHOT, *Les constitutions de la France depuis 1789*, Garnier Flammarion, 1970.
- ✓ SUZANNE CITRON, *Le Mythe national*, Éditions Ouvrières (études et documentation internationales), 1991.
- ✓ BRUNO MATTEI, « Réhabilitons la fraternité », *La Croix*, 3 septembre 2001.
- ✓ MICHEL DUJARIER, *L'Église fraternité*, Cerf, 1991.
- ✓ IGNACE BERTEM, *Christ pour les Pauvres*, Cerf, 1990.
- ✓ ALAIN DURAND, *J'avais faim. Une théologie à l'épreuve des pauvres*, DDB, 1995.
- ✓ BRUNO-MARIE DUFFÉ, « Pour une approche théologique des situations de violence », *Documents Épiscopat*, n° 13/2003.



LA PREMIÈRE ALLIANCE, DIEU, L'AUTRE ÉTRANGER À ACCUEILLIR...

DES CONSTATS

- ▶ LE LIVRE DE LA PREMIÈRE ALLIANCE (Ancien Testament) est le récit de la rencontre de Dieu et de l'être humain qu'il a créé. Pourtant, nous ne le recevons que trop rarement comme tel.
L'être humain dans sa relation aux autres et à Dieu est au cœur de la Bible. Il est sans cesse appelé à accueillir l'autre différent. Il ne peut exister que dans l'altérité, car c'est un Dieu autre, étranger, qui se révèle à lui.
- ▶ LE PEUPLE DE LA PREMIÈRE ALLIANCE fait continuellement mémoire de son chemin de migration. Pourtant, combien il nous est difficile de nous souvenir que nous sommes en chemin.
Chrétiennes et chrétiens, nous nous inscrivons dans la tradition de nos ancêtres Abraham, Isaac et Jacob, Moïse, Judith, Ruth, Isaïe, Amos. Pourtant, combien il nous est difficile d'accueillir l'autre dans ses différences ; l'étranger est encore trop mal accueilli, même au sein de l'Église.

DES QUESTIONS

En relisant ces simples constats avec le regard de l'expérience du peuple de la Première Alliance, deux interrogations importantes semblent émerger :

Quelle vision de l'être humain proposons-nous au monde aujourd'hui ?

Face à une humanité de plus en plus mobile et des hommes et des femmes qui souffrent de plus en plus, quels sont les défis pour notre foi et pour l'Église aujourd'hui ?

Afin d'ouvrir quelques pistes de recherche, certains repères bibliques fondamentaux sont nécessaires.

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

- ▶ DANS L'HISTOIRE DU PEUPLE DE LA PREMIÈRE ALLIANCE, il y a deux moments clés, deux expériences fondatrices complémentaires :

l'une, c'est l'Exode, l'autre, c'est l'Exil. Deux expériences de cheminement, de voyage de la liberté à l'esclavage et finalement à la délivrance. C'est au cœur de ces deux expériences que Dieu se révèle comme l'émigré avec les émigrés comme dans le livre d'Ezechiel, où la gloire de Dieu suivra son peuple en Exil (Ez 10,1-22 ; 11,16. 22-25), « *Dieu était pour eux un sanctuaire en terre d'exil* ». Beaucoup de passages de la Bible parlent de l'accueil de l'étranger, par exemple la rencontre de Mambré, ou bien les commandements et la Loi (Torah), mais pour pouvoir ensemble construire et vivre un accueil vraiment biblique il est indispensable de rappeler les fondements essentiels de l'altérité.

- ▶ AU CŒUR DE L'EXODE, Dieu se révèle comme celui qui est autre, « *Je suis ce que je suis* » (Ex 3), et qui entre en relation avec les êtres humains. Cette théophanie est l'archétype de la relation d'altérité. Je suis *moi*, ce que je suis, c'est-à-dire différent de *toi*, j'accepte que tu me connaisses et je te désire. Il s'agit bien là du défi de la confiance de Dieu en l'être humain et de l'être humain en Dieu. Dieu fait un cadeau extraordinaire à l'humanité, Dieu donne son NOM et son nom, c'est l'*Autre* !
- ▶ DANS L'EXPÉRIENCE DE L'EXODE, Dieu nous dit aussi qu'il n'est pas indifférent à la souffrance des êtres humains. Les détresses humaines, l'esclavage, le désespoir, mais aussi les désirs de libération et de liberté, ne laissent pas Dieu insensible, car il est le *Dieu des humbles, secours des opprimés, soutien des faibles, abri des délaissés, sauveur des désespérés* (Jdt 9,11). Chaque fois que le peuple de la Première Alliance se fermera à la souffrance de l'autre, chaque fois qu'il refusera sa sympathie et sa compassion, c'est Dieu qu'il rejettera.
- ▶ UNE AUTRE EXPÉRIENCE TRAUMATISANTE DU PEUPLE FUT L'EXIL. C'est du cœur de cette expérience que va naître le livre de la Genèse.

se. Au cœur de la déportation, des travaux forcés, au cœur de l'arrachement à une terre va naître le souvenir (*anamnèse*) des commencements, le récit d'une alliance renouvelée, possibilité toujours offerte d'un choix, d'un changement, loin de tout enfermement dans un prédéterminisme malsain.

► DU CŒUR DE L'EXPÉRIENCE DE L'EXIL, le peuple de la première alliance fait à l'humanité ce don superbe d'une vision de l'être humain propulsé à des milliards de kilomètres de tout dualisme philosophique helléniste. Dans les trois premiers chapitres du livre de la Genèse, Dieu *crée*, il crée l'univers, la vie, le *vivant* (*Ish* en hébreu) et la *vivante* (*Isha*). Il les crée à son image. Le verbe *créer* est uniquement utilisé pour Dieu dans la Bible, et le sens transmis serait *faire du relationnel*. Quand Dieu crée, *il fait du relationnel*. Dieu en créant l'être humain ouvre une relation en devenir. L'être humain, homme et femme, est *relation* (compagnon/compagne).

► LE RISQUE DE L'ENFERMEMENT, du rejet de l'autre, existe pourtant. L'histoire du peuple de la Première Alliance est marquée par ce rejet de l'autre, cet enfermement sur soi. C'est de tout temps le risque majeur de l'humanité. Il suffit de relire les grands prophètes pour s'en rendre compte, ainsi que l'histoire de l'humanité même récente avec ses pires atrocités liées à la négation de l'autre.

► POUR LUTTER CONTRE L'ENFERMEMENT, le peuple de la Première Alliance *fait mémoire* de son histoire, de son origine. Même si parfois il échoue, chaque nuit de *pesah* (Pâque juive), lorsque le plus jeune demande : « *Pourquoi cette nuit est différente des autres nuits ?* » Le célébrant principal répond : « *Écoute. Ton père était un Araméen errant...* » (Dt 26), en d'autres mots, ton père était un émigré, puis quand nous étions en Égypte, terre de l'esclavage, etc.

► POUR CONCLURE, nous pouvons dire que la vision de l'humanité qui émerge de l'expérience de la Première Alliance est celle d'une humanité composée d'hommes et de femmes, intimement liés par leur origine. Causer des souffrances à un seul de ses membres c'est atteindre l'humanité dans son ensemble, car son principe divin est relation. C'est ce que le Christ nous révèle

lorsqu'il nous révélera le cœur de Dieu, le modèle de toutes les relations, la présence de la vie trinitaire au cœur du monde.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Quelques textes pour travailler en groupe

- Genèse 1-3 ; 12, Exode 3, Deutéronome 26

Quelques questions pour la réflexion

- Dans ma relation à Dieu, dans ma prière, comment est-ce que je m'adresse à Dieu ?
- Comment l'expérience du peuple de la Première Alliance éclaire mon expérience personnelle de la rencontre de Dieu et de l'autre différent ?
- Dans nos relations à l'étranger, quelle image de Dieu donnons-nous ?
- Quels ont été dans notre histoire les lieux de la rencontre du Dieu tout autre ?
- Quelle est notre représentation de l'être humain ? Pour nous l'être humain, c'est quoi ? C'est qui ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ LUCIEN LEGRAND, « L'étranger dans la Bible », *Spiritus*, n° 102, février 1986, pp. 57-67.
- ✓ JACQUES GUILLET, « L'étranger dans la tradition biblique », *Christus*, n° 150, avril 1991, pp. 171-181.
- ✓ ANDRÉ WÉNIN, « Lois et pratiques concernant les migrants dans le premier Testament », *Spiritus*, n° 163, juin 2001, pp. 183-192.
- ✓ JOSÉ LUÍS SICRE, « L'utopie de la famille humaine dans la tradition biblique », *Concilium*, n° 293, 2001, pp. 103-110.
- ✓ *Cahiers Évangile*, numéros 4, 20, 23, 56, 97.
- ✓ COMITÉ ÉPISCOPAL DES MIGRATIONS, *Un peuple en devenir, l'Église et les migrants*, Éditions de l'Atelier, Paris, 1995, pp. 37-42.
- ✓ *L'asile en France. État d'urgence*, Comité épiscopal des migrations, Commission sociale, Justice et Paix-France, Bayard Éditions / Fleurus-Mame / Cerf, Paris, 2002, pp. 31-35.

LA NOUVELLE ALLIANCE, CHRIST, L'AUTRE ÉTRANGER QUI NOUS ACCUEILLE...

DES CONSTATS

L'expérience humaine nous dit une qualité d'être avec nos frères et sœurs en humanité. Pourtant, aller vers l'autre, accueillir la différence, ne va pas de soi.

Notre *Credo* nous fait peut-être passer trop rapidement de la nativité au mystère pascal, laissant sous silence les trente-trois années entre les deux, un peu comme si la vie du Christ n'était importante que dans la mesure où il est né et où il est mort et ressuscité.

Jésus a invité l'Église à faire mémoire de la vie donnée pour son prochain. Pourtant, combien il nous est difficile de nous souvenir que l'étranger est aussi notre prochain.

Chaque dimanche nous pouvons entendre dans nos liturgies « *laisserons nous à notre table, un peu de place à l'étranger* » ; que trouvera-t-il quand il viendra ?... et pourtant les cœurs, comme les portes, leur restent trop souvent fermés.

DES QUESTIONS

En relisant ces simples constats avec le regard de l'expérience du peuple de Dieu aujourd'hui, deux interrogations importantes semblent émerger du cœur de l'Église :

- ◆ Qu'avons-nous fait du message du Christ ? Était-il valide il y a 2000 ans et ne serait-il plus valide aujourd'hui ?
- ◆ Face à une humanité de plus en plus en souffrance, nous semblons être paralysés, apathiques, comme incapables de réagir. Face à cette impuissance imposée, quelle espérance proposer aujourd'hui ?

Pour essayer de trouver quelques pistes de réponses, certains repères bibliques sont nécessaires.

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Dans l'histoire d'un être humain, la naissance est un moment clé. Pour Jésus, la présence de

l'étranger s'inscrit dès le début. Le patrimoine familial du Christ est marqué par l'étranger. Dans la généalogie de Jésus en Mathieu 1, 3-6, quatre femmes sont mentionnées. Seulement quatre !

Ces quatre femmes, non seulement ne sont pas juives de naissance, mais leur histoire est loin d'être simple. La première, c'est Tamar, qui se déguisa en courtisane pour enfanter (Gn 38). La seconde, c'est Rahab, prostituée de son état, à Jéricho, et qui, pour la lettre aux Hébreux, fait partie des grandes croyantes (Jos 2 et He 11, 31). La troisième, c'est Ruth la Moabite, l'arrière grand-mère de David. Elle donna sa vie au service d'un vieux couple (livre de Ruth). Finalement, il y a Bethsabée, mère de Salomon et femme d'Urie, le Hittite (2 S 11). Bethsabée dont la beauté fut la cause involontaire du péché de David. Si ces quatre femmes ont trouvé une place si importante dans l'histoire du salut, ce n'est pas par leurs mœurs, ni par leurs dévotions, mais bien par leur attachement au Dieu d'Israël. Elles représentent l'universalité de la foi en Dieu, et par conséquent elles étaient le terreau le plus fertile pour que le Verbe de Dieu s'incarne.

Le contact avec les étrangers s'inscrit aussi, pour Jésus et sa famille, dans la fuite en Égypte pour échapper aux persécutions (Mt 2, 13-23). Que serait-il arrivé à l'histoire du salut si les Égyptiens lui avaient refusé un visa ?

Même si la rencontre des étrangers est inscrite dans le patrimoine génétique de Jésus, cela ne va pas aller de soi, et il faudra la foi d'un étranger et d'une étrangère pour le bousculer et le faire changer de manière radicale. La conscience que Jésus avait de son ministère était celle d'être envoyé aux seules brebis perdues d'Israël, mais c'est la foi d'une étrangère qui va tout changer dans sa vie.

► La première rencontre de l'étranger, chronologiquement, dans l'évangile de Matthieu, c'est la rencontre du centurion romain (Mt 8, 5-13). Après le long discours sur la

montagne, Jésus rencontre un lépreux (Mt 8, 1-4) et le centurion : deux impurs pour les scribes et les pharisiens. Ces deux rencontres donnent le départ à une nouvelle approche de la foi dans l'Israël ancien, une foi sociale, pas la charité faite aux pauvres, mais la rencontre transformante de l'autre totalement différent. Jésus découvre la foi de l'étranger et cela ne le laisse pas indifférent, et il le dit : « *En l'entendant, Jésus fut pris d'admiration et il dit à ceux qui le suivaient : En vérité, je vous le déclare, chez personne en Israël je n'ai trouvé une telle foi.* »

► L'autre rencontre qui va transformer encore davantage le ministère de Jésus, c'est la rencontre avec la syro-phénicienne (Mt 15, 21-28). Dans ce passage de la vie de Jésus, il va devoir passer une barrière mentale pour se laisser rejoindre et être affecté par cette femme. Ils devra dépasser les prescriptions religieuses (il n'est là que pour les brebis perdues d'Israël) sur la pureté et les rapports au sein de la société (c'est une femme, il est rabbin). Pourtant, devant sa foi, là encore, il sera touché et répondra : « *Ta foi est grande ! Qu'il t'arrive comme tu le veux !* »

► Une dernière rencontre de Jésus qu'il peut être bon de contempler, c'est la rencontre avec la Samaritaine (Jn 4, 1-42). Jésus va aller au-delà des barrières de son temps, mais là, il y va de son plein accord, il ose demander quelque chose à l'autre, à l'étrangère. Jésus se révèle un être de désirs et de besoins dans la rencontre. La rencontre devient invitation à partager la vie même de Dieu dans ce moment unique de l'accueil mutuel et réciproque.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à regarder et à raconter. Nous avons à notre disposition le livre de la Parole de vie, c'est à nous de l'ouvrir afin d'aller à la rencontre de Celui qui nous y accueille. Cette rencontre ne pourra pas nous laisser indifférents, car croiser le regard du Christ, c'est se découvrir aimé. Notre regard sur l'étranger ne pourra vraiment changer que lorsque nous aurons le cœur brûlant d'amour. Nous pourrions enfin aimer l'étranger en vérité, en nous découvrant aimés...

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Quelques textes pour travailler en groupe :

Une lecture des évangiles en portant une attention particulière à la manière dont Jésus rencontre les hommes et les femmes de son temps est fortement encouragée.

Néanmoins voici quelques textes pour commencer : Mathieu 1, 1-17 ; 8,1-13 ; 15, 21-28 ; Luc 17, 11-19 ; Jean 4, 1-42.

Quelques questions pour la réflexion :

- En utilisant mon imagination, que dirais-je du regard de Jésus ?
- Puis-je nommer mes peurs face à l'étranger ?
- Comment je réagis, devant l'attitude de Jésus rencontrant les étrangers ? Quels mouvements, quelles émotions m'habitent ?
- Quels ont été dans notre histoire les lieux de la rencontre du Dieu *tout autre* ?
- Quel est le prochain de Jésus ? Qui est pour moi mon prochain ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ LUCIEN LEGRAND, « L'étranger dans la Bible », *Spiritus*, n° 102, février 1986, pp. 57-67.
- ✓ JACQUES GUILLET, « L'étranger dans la tradition biblique », *Christus*, n° 150, avril 1991, pp. 171-181.
- ✓ JOSÉ LUÍS SICRE, « L'utopie de la famille humaine dans la tradition biblique », *Concilium*, n° 293, 2001, pp. 103-110.
- ✓ DOLORES ALEXANDRE, « Jésus et la Syro-phénicienne. Une histoire venant de la frontière », *Concilium*, n° 280, 1999, pp. 95-102.
- ✓ COMITÉ ÉPISCOPAL DES MIGRATIONS, *Un peuple en devenir, l'Église et les migrants*, Éditions de l'Atelier, Paris, 1995, pp. 42-48.
- ✓ *L'asile en France. État d'urgence*, Comité épiscopal des migrations, Commission sociale, Justice & Paix-France, Bayard Éditions / Fleurus-Mame / Cerf, Paris, 2002, pp. 36-41.



HÉRITIERS DE LA TRADITION DE L'ÉGLISE DANS L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Depuis longtemps, l'Église a cherché à traduire le souci pastoral des migrants dans des services d'accompagnement spirituel, d'entraide et de soutien humanitaire. Elle l'a fait en fidélité avec la tradition biblique de l'hospitalité. Lorsqu'une communauté accueille des migrants en situation difficile, elle est appelée à s'inscrire dans la tradition sociale de l'Église. À partir de l'examen des textes du Magistère, cette fiche voudrait aider à comprendre comment l'Église a cherché à comprendre les évolutions des phénomènes migratoires pour définir une pastorale des migrants pertinente et l'adapter en permanence aux exigences de l'Évangile autant qu'à la situation réelle des migrants. Cette étude est une invitation à vivre une fidélité inventive à la Tradition de l'Église, dans l'aujourd'hui des réponses de nos communautés aux sollicitations multiples de la part des personnes sans papiers ou demandeurs d'asile.

ATTENTION AU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE ET SOUCI PASTORAL DES MIGRANTS

Face aux mouvements migratoires et aux problèmes humains qu'ils posaient, l'Église a pris de nombreuses initiatives. Elle a aussi précisé son enseignement dans des documents officiels. Mais avant d'examiner le contenu pastoral des documents, il peut être utile de retracer l'évolution de l'appréhension des phénomènes migratoires et de la pensée de l'Église sur cette question.

En 1912, Pie X créait, par le *motu proprio*^[1] sur l'immigration des catholiques à l'étranger, un office spécial de l'émigration qui devait suivre les prêtres émigrants eux-mêmes accompagnant leur peuple dans la migration. Il s'agissait d'aider et de soutenir ces prêtres engagés avec leur peuple dans l'aventure migratoire, afin que leur zèle pastoral ne s'émousse pas. Un document pontifical signalera en 1952, que, parmi ces prêtres qui traversaient les mers, il pouvait s'en trouver qui étaient attirés par le désir de faire fortune plus que par le soin des âmes^[2]. La Sacrée Congrégation consistoriale, chargée de la ques-

tion de l'assistance spirituelle des migrants, promulgua des règles rigoureuses en une série de décrets : *Ethnografica studia*, le 25 mars 1914, *Magni semper*, le 23 décembre 1918. On y définissait les tâches du clergé chargé de l'assistance aux migrants, qu'il s'agisse de prêtres accompagnant leurs concitoyens ou des congrégations religieuses fondées pour le service des migrants^[3].

LA VIGILANCE REQUISE DES ÉGLISES D'ACCUEIL

Avec la Constitution apostolique *Exsul familia* que Pie XII promulgue le 1^{er} août 1952, la perspective évolue quelque peu ; on commence à évoquer la responsabilité des Églises d'accueil vis-à-vis de l'assistance spirituelle des émigrés. Même si la perspective générale demeure que l'assistance pastorale des migrants est assurée par les prêtres migrant avec leur peuple ou les congrégations spécialisées, *Exsul familia* interpelle les évêques des Églises locales « afin qu'ils puissent offrir aux étrangers, soit émigrés, soit de passage, l'assistance spirituelle proportionnée à leurs besoins et non inférieure à celle dont bénéficient les autres fidèles dans le diocèse » (n° 102). Pour cela, la règle demeure que tout évêque doit confier le soin spirituel des étrangers « à des prêtres, soit séculiers, soit réguliers, de même langue ou nationalité, c'est-à-dire des missionnaires des émigrants munis [...] d'un mandat spécial de la Sacrée Congrégation consistoriale » (chap. IV, n° 32). La responsabilité des Églises d'accueil sera affirmée plus nettement dans les documents suivants.

Dans ce document, l'approche du phénomène migratoire évolue. Il est toujours question des ouvriers émigrants (on évoque surtout les Italiens) qu'il est nécessaire d'accueillir et de soutenir dans les Églises des pays d'accueil. Mais la Constitution insiste aussi sur les migrants victimes des troubles de la Seconde Guerre mondiale ou des conflits qui lui ont succédé (prisonniers de guerre, réfugiés, etc.). Cette seconde catégorie a beaucoup mobilisé le Saint-

Siège et des évêchés locaux, elle a hâté la mise en place de structures catholiques d'assistance humanitaire.

LA MIGRATION DANS UNE PERSPECTIVE DE MONDIALISATION

Quelques années plus tard, l'appréhension du phénomène migratoire a encore évolué. On aborde désormais les phénomènes de façon plus globale. De nouvelles préoccupations apparaissent, liées à la perception mondiale de la question migratoire. Elles renouvellent assez sensiblement le souci des migrants et la définition de leur accompagnement par l'Église. Les éléments de référence qui déterminent la position de l'Église et guident son action sont exprimés clairement par Jean XXIII dans son encyclique *Pacem in terris* (1963) :

« *Tout homme a droit à la liberté de mouvement et de séjour à l'intérieur de la communauté politique dont il est citoyen ; il a aussi le droit, moyennant des motifs valables, de se rendre à l'étranger et de s'y fixer. Jamais l'appartenance à telle ou telle communauté politique ne saurait empêcher qui que ce soit d'être membre de la famille, citoyen de cette communauté universelle où tous les hommes sont rassemblés par des liens communs* » (n° 25).

Cette réflexion de Jean XXIII doit être resituée dans la tonalité générale de l'encyclique qui insiste sur l'interdépendance des nations. Nous repérons deux principes qui seront désormais prépondérants pour la détermination de la position de l'Église et son action :

- ◆ l'affirmation du droit d'émigrer et d'immigrer ;
- ◆ l'attestation de l'appartenance de tout homme à la communauté universelle.

La traduction pastorale de ces principes se fera par Paul VI. Il fournira aux évêques des directives dans son Instruction de 1969, *Pastoralis migratorum cura* et par la fondation en 1970 d'une Commission pontificale pour la pastorale de l'émigration et du tourisme. Il faut noter que l'approche du phénomène migratoire n'est plus seulement tragique (émigration du travail ou réfugiés), mais elle concerne également les déplacements liés au développement des échanges internationaux pour la culture, la recherche et le tourisme. Dès la période du concile Vatican II, l'Église lisait le phénomène migratoire comme une dimension constitutive de ce que nous prendrons l'habitude d'appeler la mondialisation.

À travers ses messages pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié, Jean-Paul II ne cessera d'approfondir la relation entre mondialisation et mobilités humaines, déclinant les appels adressés aux communautés ecclésiales, mais aussi à la communauté humaine et aux dirigeants des nations. Tout en dénonçant l'injustice qui contraint des hommes à fuir leur pays marqué par l'instabilité politique, les conflits ethniques ou la misère économique, le Saint-Père souligne toujours combien cela est un défi à la catholicité, une chance pour l'affirmation de l'unité de la famille humaine et une heureuse opportunité pour le développement de la fraternité entre les peuples.

La mise en œuvre d'une pastorale des migrants est ainsi réponse à un appel de l'Esprit du Christ qui ne cesse de travailler à la communion au sein de l'humanité. Le Concile a rappelé qu'en chaque Église particulière est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique^[4]. C'est ce qui fonde le souci pastoral des migrants en chaque Église particulière : aucun disciple du Christ n'est étranger pour les autres ; il doit pouvoir trouver en chaque Église particulière ce qui lui est nécessaire pour sa croissance humaine et spirituelle.

Mais le souci des migrants ne se limite pas aux seuls chrétiens, il s'ouvre à tout homme, quelle que soit sa race, sa culture ou sa religion. Jean-Paul II le redit dans son message pour la journée des migrants en 2002 :

« *Afin que cette vie ensemble se développe de façon pacifique, il est indispensable que disparaissent, entre les fidèles des diverses religions, les barrières de la méfiance, des préjugés et des peurs, qui, malheureusement, subsistent encore. Le dialogue et la tolérance réciproques sont nécessaires à l'intérieur de chaque pays, entre ceux qui professent la religion du plus grand nombre et ceux qui appartiennent aux minorités, fréquemment constituées par des immigrés, qui pratiquent des religions différentes. Le dialogue est la voie maîtresse à parcourir, et l'Évangile nous invite à emprunter cette route pour passer de la méfiance au respect, du refus à l'accueil* » (§1).

Au nom de sa mission de servir l'unité du genre humain^[5], l'Église se doit d'être attentive aux rencontres, aux échanges et aux dialogues qui se nouent entre les hommes, les peuples et les cultures. Elle doit aussi, en fidélité au Seigneur qui a fait tomber le mur de la haine qui divisait l'humanité, demeurer vigilante pour dénoncer et

éradiquer tout ce qui conduit à la division, à l'affrontement et promouvoir des initiatives de dialogue et de coopération. Jean-Paul II rappelle cette responsabilité de l'Église dans le dialogue entre cultures et religions, dans l'esprit d'Assise. Dans son message pour la Journée mondiale de prière pour la paix, le 1^{er} janvier 2001, il en appelait à la rencontre et au dialogue des cultures. Il le faisait de façon précise et circonstanciée. Quand on se souvient que ces paroles furent prononcées quelques mois avant les événements du 11 septembre 2001, elles prennent un relief saisissant :

« Dans le passé, les diversités entre les cultures se sont souvent révélées source d'incompréhensions entre les peuples, et aussi motif de conflits et de guerres. Mais encore aujourd'hui, malheureusement, dans diverses parties du monde, c'est avec une appréhension croissante que nous assistons à l'affirmation polémique de certaines identités culturelles contre d'autres cultures. [...] les cultures, élaborées par les hommes et au service des hommes, doivent aussi être modelées par les dynamismes spécifiques du dialogue et de la communion, sur la base de l'unité originelle et fondamentale de la famille humaine, sortie des mains de Dieu qui, "d'un principe unique, a fait tout le genre humain" (Ac 17, 26). [...] Le dialogue porte à reconnaître la richesse de la diversité et dispose les âmes à l'acceptation réciproque, dans la perspective d'une collaboration authentique, répondant à la vocation originelle à l'unité de la famille humaine toute entière. Comme tel, le dialogue est un instrument éminent pour réaliser la civilisation de l'amour et de la paix, que mon prédécesseur le pape Paul VI a indiquée comme l'idéal qui doit inspirer la vie culturelle, sociale, politique et économique de notre temps. Au début du troisième millénaire, il est urgent de proposer à nouveau la voie du dialogue à un monde marqué par trop de conflits et de violences, parfois découragé et incapable de scruter l'horizon de l'espérance et de la paix. »

En chaque Église, le service de la pastorale des migrants est un vecteur essentiel d'ouverture à l'universel et de mise en œuvre de la catholicité des Églises locales. À travers les continents, l'Église offre une surface d'expression et de rencontre à des personnes et des groupes d'origines diverses pour tisser une histoire promise à un avenir. Ce qui garantit l'avenir, c'est la Promesse de Dieu accomplie en Jésus, à savoir le rassemblement de l'humanité entière dans une expé-

rience commune de Salut. Et cela réclame une traduction sociale et concrète.

UNE PASTORALE DES MIGRANTS AUX FORMES DIVERSES

Ce qui est réclamé à la pastorale des migrants, c'est de faire vivre dans chaque Église le souci de l'ouverture et de l'accueil, de garantir les conditions de l'expérience spirituelle de l'altérité. Dans la nouvelle donne migratoire que nous avons mieux cernée dans notre travail, il nous faut revisiter et réactiver les raisons qui ont présidé à la mise en place d'une Commission de migrants dans notre Église. Je n'en évoquerai que quelques-unes.

Assurer une assistance spirituelle

La perspective a été constante, même si les formes ont changé. Elle fut d'abord le fait de congrégations religieuses spécialisées et des prêtres qui accompagnaient leur peuple dans l'aventure migratoire. Avec Pie XII et *Exsul familia*, on sensibilise les évêchés locaux en communion avec les Églises d'origine qui envoient des prêtres de même langue ou de même nationalité. Enfin, avec Paul VI et *Pastoralis migratorum cura*, dans la perspective ecclésiologique promue par le concile Vatican II, elle devient l'affaire de l'ensemble du peuple de Dieu (laïcs, religieux, ministres ordonnés) [6].

Le contenu de cette assistance doit honorer deux exigences. Il s'agit d'abord d'offrir aux migrants une communauté croyante nécessaire à l'épanouissement de la foi et à la croissance spirituelle. En second lieu, il faut pouvoir rendre accessibles les sources de la foi (Parole de Dieu, sacrements, traditions) en recourant si nécessaire à la langue, aux traditions, aux références culturelles et aux rites particuliers à chaque communauté migrante. Cette démarche respectueuse de la spécificité de chaque communauté est nécessaire pour vivre l'ouverture aux autres communautés et soutenir les efforts d'insertion dans les Églises locales.

Garantir l'approche positive des phénomènes migratoires

Ce qui frappe lorsque nous relisons *Pastoralis migratorum cura* à plus de trente années de distance, c'est l'approche positive du phénomène migratoire. Nous lisons en effet :

« *Les migrations, en favorisant et promouvant la connaissance réciproque et la collaboration universelle, attestent et perfectionnent l'unité de la famille humaine ; elles confirment clairement ce rapport de fraternité entre les peuples "dans lequel les deux parties donnent et reçoivent à la fois" »*[7].

Plus de trente ans après la promulgation de cette Instruction, dans une situation nouvelle de notre société et des relations internationales, nous risquons souvent de nous focaliser sur la dimension tragique de la mobilité humaine. Loin de nous de nier les situations réelles de détresse matérielle et morale de beaucoup de migrants, mais pourquoi n'aborder le phénomène migratoire que sous le seul aspect problématique et négatif ? La mobilité humaine est une donnée de la mondialisation qui demande à être gérée de façon humaine et généreuse pour la transformer en chance. Il n'est pas fatal que les mouvements migratoires deviennent des tragédies humaines. Pour cela, l'Église veut prendre sa part de responsabilité, et notamment le service de la pastorale des migrants. Il faut oser dire que nous voulons transformer l'épreuve de la migration en une chance à saisir pour servir l'unité de l'humanité, développer la solidarité en vue d'une fraternité élargie. Cette responsabilité s'enracine dans le témoignage que nous devons au Salut offert en Christ dans l'expérience pascale. L'épreuve de la migration peut être un lieu où l'Esprit offre la possibilité d'être associé au mystère pascale. Il appartient à l'Église d'en témoigner et de travailler efficacement pour qu'il en soit ainsi.

Il ne s'agit pas d'être des naïfs ni de sombrer dans des vues angéliques et béates. Les chrétiens en situation de solidarité et de proximité avec les migrants nous aident à prendre la mesure des difficultés inhérentes aux mouvements migratoires. Cela ouvre encore le champ de responsabilité de la pastorale des migrants que *Pastoralis migratorum cura* définissait comme offre à tous les migrants des réconforts de la religion et l'engagement pour que soient bien définis et respectés les droits de la personne humaine.

Garantir des droits fondamentaux

Il s'agit d'abord pour l'Église de rappeler et de servir les droits des migrants. Pour cela, il est utile de remettre la question des migrations dans la perspective des droits fondamentaux que l'Instruction romaine rappelait : le droit d'émigrer

lié au droit naturel de tout homme d'user des biens matériels pour atteindre sa perfection d'une façon plus totale et aisée[8].

Le premier droit du migrant, pour paradoxal que cela puisse paraître, est celui de rester dans son pays : « *Il me semble opportun, dans ce contexte (de complexification et d'aggravation des migrations) de réaffirmer qu'il s'agit bien d'un droit fondamental de l'homme que de vivre dans sa propre patrie. Ce droit devient toutefois effectif si on tient constamment sous contrôle des facteurs qui poussent à l'émigration* » (Jean-Paul II au Congrès mondial de 1998, § 2).

Cependant, lorsqu'un État ne peut mettre à la disposition de ses citoyens les moyens de vivre dans la dignité, *l'homme a le droit d'émigrer, de se choisir à l'étranger une nouvelle résidence et d'y rechercher des conditions de vie plus dignes*[9]. Ce droit n'appartient pas seulement aux individus, mais aussi aux familles. Il appartient à l'Église de faire reconnaître ce droit, voire de le redire : *les autorités publiques nieraient injustement un droit de la personne humaine si elles s'opposaient à l'émigration ou à l'immigration ou si elles y faisaient obstacle.*

Dans le domaine des droits, l'Église reconnaît aussi la légitimité des législations. Personne ne peut refuser à un État le droit de définir les conditions d'entrée et de séjour d'étrangers sur son territoire. Jean-Paul II rappelle : « *Il est de la responsabilité des autorités publiques d'exercer un contrôle sur les flux migratoires en fonction des exigences du bien commun. L'accueil doit toujours se réaliser dans le respect des lois et donc se conjuguer, si nécessaire, avec une ferme répression des abus* » [10].

Le *Catéchisme de l'Église catholique* précise aussi, sur le même sujet :

« *Les nations les mieux pourvues sont tenues d'accueillir autant que faire se peut l'étranger en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine. Les pouvoirs publics veilleront au respect du droit naturel qui place l'hôte sous la protection de ceux qui le reçoivent.*

Les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption. L'immigré est tenu de respecter avec recon-

naissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges » (n° 2241).

Cependant, l'Église garde un devoir de vigilance sur les législations et les réglementations afin qu'elles soient définies dans les limites du respect de la dignité due à tout homme : « *Chacun doit s'employer à la croissance d'une solide culture de l'accueil qui, tenant compte de l'égalité de dignité de toute personne et du devoir de solidarité à l'égard des plus faibles, demande que soient reconnus les droits fondamentaux de tout migrant* » [11].

Dans le cas des relations avec des migrants en situation irrégulière, Jean-Paul II est très catégorique : « *La prudence nécessaire qui doit accompagner l'analyse d'un problème aussi délicat, ne peut pas s'accompagner de réticence ou devenir évasive ; surtout parce que ce sont des milliers de personnes, victimes de ces situations qui semblent destinées à s'aggraver au lieu de se résoudre, qui en subissent les conséquences [...]. La situation d'irrégularité légale n'autorise pas à négliger la dignité du migrant, qui possède des droits inaliénables, qui ne peuvent être ni violés ni ignorés [...]. L'immigration illégale doit être prévenue, mais il faut aussi combattre de façon énergique les initiatives criminelles qui exploitent l'expatriation clandestine* » (Message de 1996, § 2)

Faire écho aux devoirs

Les documents de l'Église rappellent aussi que ce droit d'émigrer doit pouvoir s'articuler avec des devoirs :

- ▶ LE DEVOIR POUR LES MIGRANTS qui le peuvent de contribuer au progrès véritable de la communauté à laquelle ils appartiennent. C'est le cas de ceux qui, jouissant d'aptitudes intellectuelles ou de biens matériels, se laisseraient prendre par le désir et la tentation d'émigrer. Émigrer serait alors refus de solidarité avec le peuple auquel on appartient. Pour discerner sur ce sujet délicat des devoirs de solidarité des migrants, il est essentiel d'entendre ce que disent les Églises locales dans les pays d'origine.
- ▶ LE DEVOIR POUR LES AUTORITÉS PUBLIQUES dans les pays d'origine de créer des possibilités de travail afin de garantir le développement et d'assurer des conditions de vie

décentes et dignes. Les institutions internationales doivent pouvoir veiller à ce que chaque pays puisse avoir un développement économique équilibré, dépasser progressivement les inégalités sociales, assurer le respect scrupuleux de la personne humaine et garantir le bon fonctionnement des structures démocratiques [12].

- ▶ Le devoir pour les nations riches de soutenir activement le développement solidaire avec les pays d'origine d'émigration. L'Église se reconnaît le droit d'interpeller les responsables des nations sur la situation d'injustice internationale. Dans son message pour la journée du migrant de l'année jubilaire, Jean-Paul II alertait : « *La globalisation produit de nouvelles fractures. Dans le cadre d'un libéralisme effréné, s'accroît dans le monde l'écart entre pays "émergents" et pays "perdants"*. » En ce sens, toute politique migratoire, au risque d'être injuste et inefficace, doit inclure un volet concernant le développement solidaire et la promotion d'un ordre international plus juste : « *Le choix le plus approprié, destiné à porter des fruits importants et durables à long terme, est celui de la coopération internationale qui vise à promouvoir la stabilité politique et à éliminer le sous-développement* » (Jean-Paul II, Message de 1996, § 2).

- ▶ Le devoir pour les pays d'accueil de faire correspondre aussi harmonieusement que possible le droit d'émigrer au droit d'immigrer. Nous situons dans cette perspective toute la réflexion sur l'exercice du droit d'asile et sur les conditions d'accueil des réfugiés. « *L'Église agit en continuité avec la mission du Christ. Elle se demande en particulier comment aider, dans le respect des lois, les personnes dont la présence sur le territoire national est défendue. Elle s'interroge en outre sur la valeur du droit à l'émigration en l'absence d'un droit correspondant à l'immigration* » (Message de Jean-Paul II, 1996, § 3).

En tous ces domaines qui ouvrent sur de vastes chantiers, la pastorale des migrants doit pouvoir apporter sa contribution en termes de réflexion et d'analyse, mais aussi d'action, de sensibilisation de l'opinion publique et de l'ensemble de l'Église. Elle assure un service des migrants, qui

est aussi de la responsabilité de tous les chrétiens comme Jean-Paul II rappelle en ces termes : « *L'immigration est un des débats qui est constamment relancé. Les chrétiens doivent être présents sur le terrain et formuler des propositions en vue d'ouvrir des perspectives sûres et réalisables aussi au plan politique. La simple dénonciation du racisme ou de la xénophobie ne suffit pas* » (Congrès mondial de 1998, § 3).

Voilà pourquoi, dans l'Église en France, on parle d'un Comité épiscopal des migrations et pas seulement des migrants. Pour assumer cette mission, le partenariat est essentiel avec les organismes et les associations chrétiennes autant que non confessionnelles. Pour qu'il soit fécond, le partenariat doit toujours pouvoir honorer et faire reconnaître la spécificité de l'approche de la pastorale des migrants que les documents officiels de l'Église nous rappellent sans cesse pour une fidélité inventive à la mission dans le temps présent.

NOTES

- [1] *Cum omnes catholicos*, Pie X, 15 août 1912.
- [2] *Exsul familia*, que Pie XII promulgue en 1952, au paragraphe 33.
- [3] Mentionnons, entre autres, les congrégations fondées par Vincenzo Pallotti, Jean-Baptiste Scalabrini, ou encore Françoise-Xavier Cabrini.
- [4] *Christus Dominus*, § 11.
- [5] *Lumen gentium*, n° 1.
- [6] *Pastoralis migratorum cura*, n° 14.
- [7] *Documentation catholique*, 18 janvier 1970, n° 1555, page 60.
- [8] Voir *Gaudium et spes*, n° 3.
- [9] Voir *Gaudium et spes*, n° 65 : « *Le droit personnel de migration étant sauf* ».
- [10] Exhortation apostolique, *L'Église en Europe*, juin 2003, n° 101.
- [11] *Ibid.*
- [12] Voir le discours de Jean-Paul II au Congrès mondial des migrants, 1998, § 2.

La rédaction de cette fiche étant achevée, nous avons reçu avec intérêt et joie un nouveau texte du Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement. *Erga migrantes caritas Christi – La charité du Christ envers les migrants*, publié le 14 mai 2004, prend la suite de *Pastoralis migratorum cura*, élargissant l'attention pastorale aux nouveaux aspects des migrations : la rencontre de la diversité culturelle et du pluralisme religieux.





QUAND LA LOI DÉFIGURE L'HOMME, CITOYENS ET CHRÉTIENS JUSQU'OU S'ENGAGER ?

Cette fiche éthique veut apporter quelques critères importants à prendre en compte lorsque l'on veut assumer une décision dans la responsabilité. Les décisions à prendre seront le fruit d'une liberté, d'une responsabilité qui s'exerceront grâce à une analyse du réel toujours plus complexe que nous l'imaginons et à un engagement à vouloir mettre en œuvre les valeurs qui témoignent de l'intégrité d'une vie.

DES CONSTATS

Des chrétiens s'engagent dans l'accueil des hommes en fuite jusque dans l'illégalité.

Certains chrétiens, regroupés en divers collectifs et associations, osent aider des *sans-papiers* ou des *déboutés du droit d'asile* à rester sur le territoire français alors même que la loi l'interdit. Ils se placent alors dans le cas de la *désobéissance civile* légitimée, sous conditions, par le *Catéchisme de l'Église catholique* (art. 2242). Pour eux, nourris de l'Évangile qui leur commande d'aimer et de servir Dieu dans les plus petits des frères, c'est un devoir, en conscience, d'accueillir l'étranger comme un frère une désobéissance qui se réclame de l'éthique de solidarité à l'égard des personnes en danger.

Constatons que dans ces cas, c'est l'*étranger en péril de déshumanisation* qui est accueilli, aidé et traité. Peu importe l'origine de cette déshumanisation – la torture, la violence politique, la privation des conditions de vie élémentaires ou la famine –. Ce qui compte aux yeux de ces chrétiens, c'est que la vie et le respect de la dignité de ces personnes sont en danger. En conscience, pour rester des êtres éthiques, ils se doivent de respecter la dignité de tout homme, de respecter l'altérité d'autrui et d'éprouver de l'estime et de la compassion pour les plus petits.

Concrètement, ce n'est pas au droit d'asile, en tant que tel, qu'ils demandent des solutions à la misère et à la dignité humaine blessée, mais à un *devoir d'accueil* plus large que celui que l'État français exerce avec son droit d'asile envers les réfugiés. Un devoir d'accueil urgent

qui correspond à une solidarité à l'égard de l'ensemble du genre humain.

Cette désobéissance ne va pas de soi.

DES QUESTIONS

Jusqu'ou accueillir l'étranger ?

Est-il tolérable pour le vivre-ensemble d'une communauté nationale de désobéir à la loi civile en aidant des *sans-papiers* à rester sur le territoire français ?

Comment conjuguer l'éthique de conviction du militant qui s'exprime par l'objection de conscience dans ce cas d'aide illégale et l'éthique de responsabilité des politiques qui demande que les lois sur l'accueil des étrangers soient respectées sur l'ensemble du territoire français ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Affiner le regard sur la situation de l'accueil de l'étranger

► *Enregistrer une volonté gouvernementale : isoler la question du droit d'asile de celle de l'immigration*

Le 23 octobre 2003, la France se dotait par le vote du Sénat d'une loi relative à l'*asile*. Le ministre des Affaires étrangères, M. de Villepin, n'hésitait pas alors à dire qu'à travers elle la France sera désormais dotée d'un outil performant qui fera honneur à notre pays. *Il sera mis fin à la confusion entre immigration et asile*, aux abus de procédures et de droits. Le désordre et l'injustice font place à la rigueur et à la générosité. La France reste fidèle à ses valeurs et à ses traditions.

Mettre fin à la confusion entre immigration et asile présente l'avantage de *défendre l'asile qui s'impose toujours* et ne dépend ni de l'état de l'économie, ni de la situation sociale ni des mouvements plus ou moins xénophobes d'une opinion publique. Défendre la distinction entre immigration et accueil des réfugiés permet de reconnaître que le droit d'asile ne doit pas

connaître d'exception alors que l'immigration relève d'un jugement d'opportunité qui dépend de l'État souverain en ces matières. *Le droit d'asile est un droit politique* qui appartient à l'État et qui s'exerce à propos d'un motif politique. Il présuppose la culture de nos démocraties fondées sur le respect universel des droits de l'homme. Il présuppose aussi dans le concret des situations un exil temporaire et provisoire, un désir de retour au pays bien différent de l'immigration-installation qui pose et génère pour le pays d'accueil les problèmes de l'intégration et du respect des valeurs du pays d'accueil tout autant que des cultures d'origine.

► *Constaté pour l'opinion publique cette distinction entre droit d'asile et immigration n'est pas évidente*

Pourtant, il peut y avoir de bonnes raisons à cette confusion dans l'opinion publique. Les frontières entre les deux migrations ne sont pas toujours bien étanches. On sait que la situation est complexe et que placés devant la volonté des États occidentaux de fermer leurs portes à l'immigration de main-d'œuvre et d'établissement, certains demandeurs d'asile se *faufilent* par cette porte ouverte d'un accueil possible. Faut-il alors les stigmatiser par l'expression « faux demandeurs d'asile » parce que leur désir est de fuir une situation économique difficile ?

Les distinctions entre les divers types de phénomènes migratoires, entre l'asile et l'immigration, ou encore entre les réfugiés économiques et les politiques volent en éclat dans l'opinion publique pour au moins deux raisons :

◆ La première est liée à l'image négative de l'étranger quel qu'il soit : lorsque, dans tous les cas, le déracinement forcé, volontaire ou assumé, des autres est perçu comme une intrusion dans l'univers de nos réalités sociales. Au mieux favorable aux demandeurs d'asile parce que leur fuite serait *justifiée* par une situation d'oppression politique ou religieuse, l'opinion publique se laisse gagner par le discours politique sécuritaire concernant l'*immigration* lorsque celui-ci stigmatise l'étranger et engendre le soupçon, la méfiance et la peur à son égard. Dans un contexte de crise économique et d'identité culturelle, l'étranger devient un concurrent et un facteur d'insécurité face à un avenir incertain.

◆ La seconde raison qui fait voler en éclats cette distinction entre les diverses migrations, c'est la reconnaissance positive de tout homme en fuite et en détresse comme prochain et frère d'une commune humanité. Fondamentalement, tout être humain est membre de la communauté universelle et, comme tel, doit pouvoir bénéficier de la plénitude des droits de l'homme (droits à l'émigration, à la sécurité, au travail, etc.).

► *Voir le réel de la situation présente : quand l'immigration constitue la toile de fond de la problématique de l'asile.*

En fait, comme l'ont souligné les évêques Présidents de Justice et Paix, de la Commission sociale de l'Épiscopat et du Comité épiscopal des migrations, dans le réel des situations, *la politique sur la maîtrise de l'immigration* vient brouiller, voire contredire celle du droit d'asile. Ainsi, ce qui se passe dans les zones d'attente est très préoccupant. Quand la police doit empêcher des étrangers de débarquer, qui d'autre qu'elle est là pour vérifier que ceux qui demandent l'asile sont bien admis à entrer dans l'aéroport ? Les personnes en danger doivent avoir accès au territoire pour présenter leur demande d'asile. Toutes les mesures pour restreindre les possibilités d'entrée légale font augmenter le recours aux filières illégales, mettent le réfugié dans des conditions alarmantes et finalement risquent de présenter l'étranger comme un fraudeur ou un tricheur.

Bien poser les problèmes

► *Les limites juridiques du droit d'accueil*

En rigueur de terme, c'est à l'État qu'appartient aujourd'hui le droit de recevoir sur son territoire certains étrangers, tout particulièrement ceux que poursuivent les autorités d'un autre État, pour des raisons de persécution religieuse ou politique. *Le droit d'accueil est lié au droit d'asile qui n'est pas illimité.* Ce sont les droits de l'homme – et le premier, le droit à la sécurité et le droit de conserver sa vie – qui légitiment le droit d'asile dans les États démocratiques et, par voie de conséquence, le devoir d'accueil qui le rend possible. C'est dire que ce droit trouve son fondement moral dans les droits de l'homme qui déclarent l'égalité de tout homme et l'égal respect auquel il a droit.

Mais comment penser le devoir d'accueil pour ceux dont la déshumanisation ne relève ni des tortures, ni des guerres, ni de l'oppression idéologique, mais tout simplement de la misère et de la faim ? Un pays conscient de son devoir d'accueil envers les victimes de la violence politique, au nom même du respect des droits de l'homme, peut-il se désintéresser de ceux qui sont menacés par la misère ?

► *On ne peut dénier aux États leur souveraineté quand il s'agit de définir le statut juridique des immigrants qu'ils accueillent.*

L'Église catholique le reconnaît : « *Les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption* » (art. 2241 du *Catéchisme universel*). L'exercice de la souveraineté des États est juridiquement limité par les textes internationaux qu'ils ont ratifiés. Dans le cadre de l'accueil des immigrants, la France est dépendante de la politique européenne et des accords signés (Schengen). Elle est aussi guidée par des exigences et des intérêts. Du côté des exigences, il y a l'exigence d'intégration harmonieuse des populations et celle de sauvegarde du bien commun, d'une identité culturelle et d'une politique respectueuse des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme. Du côté des intérêts, il y a tout lieu de privilégier ceux qui pourront participer activement au bien commun. Ainsi, il est possible d'être accueilli comme étranger en France dès lors qu'il s'agit d'apporter des performances sportives ou des compétences techniques, scientifiques ou économiques.

Mais est-ce uniquement le profit d'une nation qui doit guider son devoir d'accueil ? Cet exercice de responsabilité politique doit être éthiquement guidé par deux principes. Le premier principe concerne *le respect de la dignité de la personne et des groupes humains*. Les droits de l'homme, en tant qu'ils constituent la garantie imprescriptible de la dignité de la personne doivent demeurer assurés, sous peine de tomber dans une contradiction avec le noyau dur de nos valeurs éprouvées culturellement. Le second, comme l'a rappelé le pape Jean-Paul II, le 1^{er} janvier 1989, correspond au principe de l'unité du genre humain sans discrimination.

► *Le devoir de désobéissance civile prôné par l'Église lorsque l'accueil de l'étranger est bafoué.*

Dans la mise en œuvre de ce principe de solidarité à l'égard de l'ensemble du genre humain, l'Église catholique admet la possibilité de mettre en œuvre la vertu d'accueil pour tout étranger en détresse alors même que le *droit d'accueil* politique se trouve limité à certaines catégories de population. L'article 2241 du *Catéchisme de l'Église catholique* précise : les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir, autant que faire se peut, *l'étranger en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine*. Lorsque, en conscience, le citoyen juge que le *droit d'accueil* politique ne permet pas le respect de l'étranger en danger et est donc contraire aux exigences de la morale et de l'Évangile, il peut refuser d'obéir aux autorités civiles (art. 2242 du *Catéchisme de l'Église catholique*).

Cette norme éthique de l'accueil de l'étranger est fondée sur le respect du droit naturel. Ce fondement sert de critère éthique supérieur pour juger de la justesse du droit positif des États, dans la mesure où il exprime l'universalité de l'humain et *ce sans quoi* un être humain ne pourrait pas trouver son épanouissement dans la société des hommes. C'est dire que pour l'Église, toute loi promulguée par un État doit pouvoir être jugée à partir d'un critère absolu de justice : le respect de l'humain. Les droits de l'homme en sont l'expression.

Cette norme éthique se découvre non seulement en conscience et raison, elle se fonde aussi sur une lecture des Écritures. La souffrance des plus pauvres et de l'étranger ne nous est pas étrangère. Dans l'Ancien Testament, la conscience vive de la communauté de destin et de solidarité avec les émigrés est très présente. Peuple voyageur, promis à une terre nouvelle, l'Israël biblique trouve le fondement éthique du respect inconditionnel de l'étranger dans la mémoire de sa vie d'étranger. Dans le Nouveau Testament, c'est la rencontre du Dieu qui s'est fait pauvre et humilié en Jésus Christ qui vient fonder une éthique de la solidarité et de la compassion envers le pauvre et l'étranger. Dieu se donne encore à rencontrer en Jésus Christ de façon bien énigmatique à travers le prisonnier, le malade, celui qui est nu, a faim et soif (Mt 25).

Mais pour que cette désobéissance civile soit fondée moralement, il faut qu'elle soit fondée sur le souci du bien commun et de l'autre. *La norme de ma liberté de conscience ne peut être négatrice de l'altérité et de la socialité qui nous constituent ensemble.* L'homme n'existe jamais qu'historiquement et organisé en sociétés. Autrement dit, le *je* par lequel chacun se pense comme liberté et conscience individuelle est toujours inclus dans un *nous* qui renvoie à la collectivité. À chaque fois, qu'on construit sa vision et sa notion de l'humain sans référence à l'autre et que, de la relation à autrui ne procède pas l'obligation éthique du respect et de la solidarité, on risque l'individualisme radical qui mène à un respect qui sonne faux quand il abandonne l'individu à lui-même. La sollicitude apparaît, de ce point de vue, comme le souci premier d'une conscience partant à la rencontre de son *alter ego*, d'une personne, digne du même intérêt que celui qu'elle se porte à elle-même. Dit autrement, il existe un lien entre l'éthique du respect de la dignité de l'homme et l'altérité.

Assumer sa responsabilité

► *Le service de Dieu et le service de la communauté politique peuvent entrer en conflit.*

La désobéissance civile au service du respect de la dignité de l'étranger trouve finalement sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et celui de la communauté politique. *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (Ac 5, 29). Car à certains moments la vision de l'homme qui inspire la communauté politique, ses institutions et ses lois peut entrer en opposition avec celle défendue par l'Église au nom de la Révélation. Dans la foi en un Dieu créateur de tout homme à son image et à sa ressemblance, est contenue l'idée de l'égalité de la dignité de chaque homme au regard de Dieu. Si certains sont placés dans des conditions telles qu'ils ne sont pas libres de résister à la misère ou à la mort, le devoir de justice et de charité du chrétien est de les aider.

Le service de Dieu dans le service de l'étranger n'est pas seulement à situer en opposition à une vision de l'homme et de la société. Il relève aussi de la confession de foi. En effet, en faisant place à l'étranger par la désobéissance civile, il ne s'agit pas seulement de mettre en œuvre une *éthique prophétique de la solidarité* conforme à l'exemple du Christ qui s'est fait proche des petits, des pauvres et des exclus. Cette exigence

vigoureuse ne s'apparente pas à une simple obligation morale qui découlerait de la foi, elle constitue une donnée essentielle de l'identité même de la foi. Il s'agit plus fondamentalement de vivre et de comprendre la *catholicité* de l'Église que nous confessons dans le *Credo*. L'accueil de l'étranger est une véritable clef pour ouvrir à l'intelligence du principe catholique du christianisme. Cette catholicité se décline dès l'origine comme communion universelle et comme évangélisation de tous les peuples. C'est là, sans doute, un des points d'argumentation le plus original et le plus vigoureux du texte du Comité épiscopal des migrations dans *Un peuple en devenir*.

► *Mais la désobéissance civile doit rester au service de la citoyenneté.*

Les actes prophétiques d'accueil de l'étranger ne dispensent pas d'une réflexion et d'une responsabilité politique. La désobéissance civile prônée, dans certains cas, par l'Église catholique ne saurait obéir à une logique paralysante de la défiance érigée en principe social. Elle doit être au service d'une *éthique de la solidarité et de la concitoyenneté* qui empêche les droits de l'homme de devenir un programme absurde. Car l'objectif du respect des droits de l'homme à travers l'accueil de l'étranger n'est pas simplement de protéger chacun contre les agressions et les pressions de l'État, de l'entourage, ou d'autrui, mais plus profondément de *créer une cité*, où tous peuvent être reconnus et prendre part. Rattachés non à l'utopie d'une délimitation stricte des espaces respectifs, mais à un objectif d'humanisation, de construction en commun d'un type d'humanité, l'accueil des étrangers implique non seulement le respect de l'autonomie des autres, mais *un engagement positif en leur faveur* si leur humanité est compromise. C'est à ce titre qu'une telle désobéissance civile peut encore être une manière d'exercer sa citoyenneté.

Qu'est-ce qu'une bonne décision ?

Une décision fruit d'un jugement prudentiel

Avant de se décider, il convient d'interpréter la situation dans toute sa complexité. L'analyse de cette complexité relève ici de la compétence des sciences politiques et sociales. Ensuite, il convient de repérer les valeurs éthiques en jeu dans la situation. Il est clair que dans ce juge-

ment éthique de la réalité, l'Église n'est pas neutre. Elle ne peut qu'adopter les valeurs évangéliques. Enfin, l'action doit être ordonnée à la réalisation des choix cohérents avec les principes et les valeurs évangéliques.

Une décision selon le vouloir de Dieu

Du point de vue de la foi, vouloir le bien signifie pour le chrétien solliciter et désirer ardemment le vouloir de Dieu. Il s'agit d'*inscrire la volonté de Dieu dans nos choix*. Pour reconnaître la volonté de Dieu et choisir en accord avec elle, il faut, tout d'abord, s'y disposer selon des conditions spirituelles précises. Droiture de cœur, écoute de la Parole de Dieu, purification des désirs par la ressemblance avec le Christ, soumission à la charité de Dieu qui s'exprime dans le croyant : autant de garanties pour accueillir les signes de Dieu.

En fait l'acte de discernement est un acte d'engagement existentiel de foi, d'espérance et de charité qui invite à une co-naturalité avec Dieu. Ce n'est pas qu'une opération intellectuelle en

lien avec la vérité. Car, comme le souligne le théologien Jean-Baptiste Metz, c'est seulement quand les gens commencent à suivre le Christ, à reprendre les gestes du récit de Jésus dans leur pratique, qu'ils connaissent vraiment celui à qui ils ont donné leur foi.

Une décision qui assume les aléas

Parvenir à une décision bonne ne suppose pas que celle-ci ne soit marquée par aucune imperfection ni suivie d'aucun effet pervers. Agir de façon responsable, ce n'est pas poser une décision sans imperfection, c'est chercher ce qui respectera et libérera au mieux les personnes dans l'ambiguïté de l'existence humaine, c'est rechercher le meilleur compromis entre les différentes valeurs qui doivent être sauvegardées.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Prendre une situation concrète et la relire à partir de cette fiche.

*
**



QUAND LES MIGRANTS POUSSENT L'ÉGLISE À L'ACTION

DES CONSTATS

De tout temps, l'Église a manifesté son attention, son accueil à l'étranger. Aujourd'hui, des chrétiens cheminent avec des migrants, pour un soutien logistique à la présentation de dossiers de demande de carte de séjour ou de demande d'asile.

Ces chrétiens savent aussi que, sans demande explicite, nombre de migrants ont besoin de parler, de se dire, de dire leur histoire, de partager avec d'autres le sens de leur démarche de migrant ou de demandeur d'asile. Ce compagnonnage quotidien est la forme habituelle la plus courante de l'accueil que l'Église garantit à ces hommes et ces femmes en situation précaire.

Lorsque des situations particulièrement difficiles surgissent dans la vie de ces migrants, l'Église apparaît comme lieu où une parole sera encore possible... lieu où il ne peut pas y avoir de rejet. La façon la plus spectaculaire pour des sans-papiers ou demandeurs d'asile d'interpeller l'Église, c'est d'aller jusqu'à une occupation d'église ou un accueil dans une église. L'objectif est alors de relancer l'attention sur leur situation, de populariser leur cause, de médiatiser leur vie.

L'Église est alors sollicitée pour faire résonner un cri de gens qui pensent ne plus être entendus de personne, pour que soit alertée l'opinion publique sur la lourdeur d'une situation vécue par ces hommes et ces femmes aux abois. Elle est sollicitée comme un relais pour mettre au jour comme un recours pour faire entendre une parole.

Un accueil de sans-papiers dans une église est toujours très médiatisé. Il entraîne des prises de position contrastées dans la société, dans l'Église. Il n'est pas rare que des tensions entre chrétiens naissent de la présence de personnes sans-papiers dans leur église.

DES QUESTIONS

Lorsque l'Église devient *lieu-recours*, c'est-à-dire lorsqu'un lieu paroissial devient lieu d'accueil :

Comment cette Église locale va-t-elle se situer :

- ◆ Face à ces personnes qui souffrent et auxquelles elle est *envoyée* ?
- ◆ Par rapport à la société ?
- ◆ Quels seront les interlocuteurs des personnes accueillies ? Quelle instance de liaison ?
- ◆ Comment ces questions vont-elles atteindre la communauté chrétienne tout entière ? Comment gérer les tensions entre les chrétiens eux-mêmes ?
- ◆ Qu'est-ce qui fonde le rôle que l'Église va avoir à ce moment-là ? Comment l'Église devient-elle sacrement – signe et moyen – dans un contexte de détresse des sans-papiers et demandeurs d'asile au cœur de la société française ?
- ◆ Devant les situations vécues par des sans-papiers, des demandeurs d'asile, comment concilier foi et loi ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

▶ LA TRADITION CHRÉTIENNE DE L'ACCUEIL concerne tout homme, même le migrant en situation irrégulière, ceci fut rappelé par le pape Jean-Paul II dans son message pour la Journée mondiale des migrants en 1995 : « *Dans l'Église, nul n'est étranger et l'Église n'est étrangère à aucun homme ni à aucun lieu. En tant que sacrement d'unité, et donc signe et force de regroupement de tout le genre humain, l'Église est le lieu où les immigrés en situation illégale eux aussi sont reconnus et accueillis comme des frères. Les différents diocèses ont le devoir de se mobiliser pour que ces personnes, contraintes de vivre en dehors de la protection de la société civile, trouvent un sentiment de fraternité dans la communauté chrétienne.* »

▶ L'ACCUEIL DANS UN ÉDIFICE CULTUEL, nécessairement limité, est tout entier relatif au service de la personne en grande précarité.

L'Église catholique ne prend pas la place des services compétents quant au suivi des dossiers des personnes, mais elle peut faciliter la reprise du dialogue entre pouvoirs publics et sans-papiers ou demandeurs d'asile et la recherche de solutions justes et humaines.

Il convient bien sûr de distinguer *l'accueil* (démarche volontaire de l'hôte) de *l'occupation* (qui ne l'est pas). De toutes façons un accord devra voir le jour.

Un accueil nécessite un *accord* préalable entre des responsables du lieu – pour cela une *équipe de liaison* devra être constituée – et les sans-papiers ou demandeurs d'asile.

- ◆ *L'accord*. Il précisera l'objectif poursuivi par cette démarche, l'espace occupé, le nombre de personnes pouvant être accueillies, etc.
- ◆ *L'équipe de liaison*. Il est souhaitable qu'elle soit constituée par des personnes diverses représentant : paroisse, services... Elle donnera un visage d'Église plus fort : un accueil en Église n'est pas l'affaire d'une ou deux personnes.

Cette équipe sera en relation régulière avec l'évêque du lieu et son conseil.

Il est nécessaire d'assurer un *lien fort avec l'ensemble* de la communauté chrétienne :

- ◆ par une *information* où sera impliqué le conseil pastoral de la paroisse ;
- ◆ en suscitant des *rencontres*, car lorsque des personnes se rencontrent en vérité, il se passe toujours quelque chose : il sera donc important que les chrétiens rencontrent ces hommes et ces femmes qui interpellent l'Église pour crier leur désarroi ; c'est ainsi que les regards changent et que la relation devient plus juste.

▶ DANS LES SITUATIONS LIMITES, et en particulier lors d'une grève de la faim, la situation est particulièrement délicate ; nous ne pouvons cautionner une grève de la faim, même si notre accueil ne s'arrête pas pour autant.

▶ IL N'APPARTIENT PAS À L'ÉGLISE D'ÉDICTER LE DROIT ni de se substituer aux pouvoirs publics. Nous savons la complexité de la situation des migrants et des problèmes posés par les flux migratoires. Le rôle de l'Église est de veiller, en fidélité au Christ, à ce que les critères retenus soient respectueux de la dignité due à toute personne.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

- Comment est porté le souci pastoral des migrants, sans-papiers et demandeurs d'asile, dans notre diocèse ? Comment avancer vers un souci porté par tous les chrétiens ?
- Que savons-nous des lois actuelles relatives au séjour des étrangers en France ? Que savons-nous du droit d'asile ? En France ? En Europe ?
- Avons-nous vécu un de ces moments où l'Église devient lieu-recours ? Quelle relecture pouvons-nous en faire aujourd'hui ?
- Quels moyens nous donnons-nous pour approfondir la réflexion sur ces questions de société : sous-développement, co-développement, mobilité des personnes, etc. ?

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ *Demandeurs d'asile*, revue *Migrations et Pastorale*, n° 307.
- ✓ *La catholicité de la paroisse s'exprime dans l'hospitalité assurée à l'étranger*, Message du pape Jean-Paul II, pour la Journée mondiale des migrants, 2 février 1999, dans *La Documentation catholique*, n° 2201, du 4 avril 1999.
- ✓ *L'Asile en France. État d'urgence*, Comité épiscopal des migrations, Commission sociale de l'épiscopat, Justice et Paix-France, coll. Documents d'Église, Bayard Éditions / Fleurus-Mame / Cerf, 2002.

*
**

QUAND LES CHRÉTIENS D'ICI ET CEUX VENUS D'AILLEURS SONT APPELÉS À AGIR

DES CONSTATS

« *Nous ne sommes pas sur une onde porteuse dans ce domaine. Ce n'est pas pour cela qu'il faut abandonner !* » (Mgr Jean-Charles Thomas). Des actions massives semblent difficiles à organiser. L'opinion publique (ecclésiale, parfois) est peu ouverte à la situation des migrants. Les médias entretiennent plutôt l'image du migrant clandestin, de celui qui fait problème.

La détresse humaine, celle qui provoque le départ comme celle vécue en terre d'accueil, nous appelle à agir.

DES QUESTIONS

Pour ne pas baisser les bras, pour être fidèles à notre idéal de dignité humaine et à l'appel de l'Évangile, quelles actions sont alors possibles ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

Au nom de la commune humanité qui nous lie, chacun a droit à un traitement digne et fraternel. En s'identifiant lui-même à l'étranger, Jésus fait de cet accueil plus qu'un bien vivre moral. Il en fait une condition de fidélité à la foi chrétienne. Les dispositions légales ne sont pas des absolus. La morale et la foi chrétienne peuvent amener à la désobéissance légale au nom des droits fondamentaux de la personne (*Catéchisme de l'Église catholique*, § 2242) – (voir fiche D4).

- ♦ *L'accueil* de l'étranger n'est déterminé ni par son origine, ni par sa culture, ni par sa religion, ni par la régularité de sa situation.
- ♦ *L'assistance à personne en danger* fait obligation d'assurer les besoins essentiels de l'être humain : nourriture, logement, vie de famille, droits (juridiques, sociaux, médicaux, économiques...).
- ♦ *L'accompagnement juridique et administratif* exige une distinction claire et une connaissance précise de la situation particulière de la personne : demandeur d'asile, débouté du

droit d'asile, migrant en demande de régularisation, etc. (voir fiche B1).

- ♦ L'efficacité de l'action nécessitera, le plus souvent, de *travailler en partenariat*. Le bien du migrant sera le critère principal du type d'action à décider ensemble.

Aucune personne baptisée, aucune communauté d'Église ne peut s'abstraire de cette responsabilité que Jésus Christ pose comme l'un des piliers de la foi chrétienne. La pastorale des migrants, service d'Église, est offerte comme moyen d'éveil, d'accompagnement et de soutien pour l'action où elle a à donner un témoignage spécifique.

Des actions possibles (puisque déjà expérimentées)

► Pour toutes situations :

Parrainage : des personnes ou des groupes s'engagent à accompagner une personne précise dans les démarches et le soutien de sa vie journalière. Dans le difficile et long parcours du demandeur d'asile ou du solliciteur de régularisation, le parrainage de groupe rend l'accompagnement moins lourd et assure souvent une meilleure pérennité.

Offrir des lieux de parole où les chrétiens des paroisses, mouvements et services entendent le cri des réfugiés et sans-papiers mêlés à la Parole d'un Dieu Père de tous.

Chaque fois que possible, que les intéressés soient *eux-mêmes acteurs* des démarches (ex : à Toulouse, les *sans-papiers* manifestent au titre de *travailleurs sans droits* ; à Roubaix, ils participent à la Commission juridique de la préfecture).

Développer la *transversalité* et le *partenariat* avec d'autres services d'Église pour que la vie des réfugiés et de tous les migrants devienne vie de toute l'Église.

Diffuser des *informations et des repères pour comprendre* par les divers moyens à notre disposition (presse chrétienne, locale, TV locale, radio, etc.).

Proposer des *formations adaptées*, en n'oubliant pas que les acteurs naturellement proches des migrants sont souvent eux-mêmes de culture non littéraire ou d'origine étrangère.

- ▶ En cas de demandes d'asile :
Création de *collectifs de soutien* : aide juridique, accompagnement en préfecture, à l'OFPRA, en Commission de recours...
Répondre aux besoins non assurés sur le plan social ou caritatif : le besoin spirituel est à prendre en compte pour ces déplacés forcés ; dans des CADA, des personnes sont en recherche de communauté chrétienne...
- ▶ En cas de personnes en recherche de régularisation,
constituer ou participer à un collectif de soutien pour :
 - accompagner les démarches, monter les dossiers, être présents aux audiences des tribunaux...
 - redonner aussi existence et dignité en leur permettant une expression, en les rendant acteurs de leur libération ;
 - éveiller l'opinion publique et alerter les autorités par : manifestations, signatures de pétitions, démarches à la préfecture, conférences de presse, distribution de prises de paroles au grand public...
- ▶ En cas d'accueil dans des locaux d'Église (voir fiche E1), agir sur les causes (voir fiche A3) pour :
 - action et réflexion avec des organisations de développement ;
 - action et réflexion sur les enjeux de nos choix politiques, choix économiques, modes de vie...

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE ET ABOUTIR À L'ACTION

Bien cerner l'objectif :

- ◆ Quelle situation nous incite à l'action ?
Qu'est-ce qui est en cause ?

- ◆ Quelle est la situation des personnes : demandeurs d'asile ? déboutés ? sans papiers ? réfugiés ? (bien connaître ce qui concerne chaque situation : législation, droits, etc. et s'associer, si besoin est, à des compétences pour les domaines où nous sommes faibles).
- ◆ Que voulons-nous pour et avec elles ?
- ◆ En vue de quoi l'action doit-elle être lancée ? (Soutien matériel ? moral ? spirituel ? action sur les politiques ou l'administration ? éveil de l'opinion publique ?)
- ◆ Qu'est-ce qui est en jeu dans cette situation et dans l'action envisagée ?

De quelles forces disposons-nous ?

- ◆ Partenariats, collaborations ?
- ◆ Quel soutien de l'opinion des chrétiens et de leur capacité d'action ?
- ◆ Quelle sensibilité dans l'opinion publique pour cette situation et pour quel type d'action ?

Choisir un type d'action courageux mais pas téméraire

En fonction de nos forces réelles : une action à notre portée, bien délimitée dans les étapes, dans le temps, dans les objectifs :

- ◆ prenant en compte, autant que possible, les éventuels effets pervers d'une telle action ;
- ◆ en accueillant aussi la mission baptismale et ecclésiale de poser des actes prophétiques.

Mobiliser en veillant à ce qu'une invitation ne soit pas seulement perçue comme une information.

Penser à l'accompagnement des personnes qui prennent des risques dans l'action : possibilité de relecture ; soutien fraternel rapproché ; soutien explicite des responsables d'Église.

DES LECTURES POUR ALLER PLUS LOIN

- ✓ Message du Pape pour la Journée mondiale des migrants, « L'Église et les immigrés en situation irrégulière », 25 juillet 1995, dans *La Documentation catholique*, n° 2124, du 15 octobre 1995.



ACCUEIL DES MIGRANTS ET VOCATION À LA CATHOLICITÉ

DES CONSTATS

Une réflexion souvent entendue : les sans-papiers sont musulmans... pourquoi ne sollicitent-ils pas les mosquées ? Pourquoi faut-il qu'ils s'adressent à l'Église ?

Bien entendu, les chrétiens ne peuvent accepter une sollicitation lorsqu'elle devient une épreuve de force. Nous ne pouvons accepter de voir l'Église être instrumentalisée pour faire pression sur les pouvoirs publics. Si un accueil de l'Église (qu'il faut distinguer de l'accueil dans une église) est assuré, il ne peut être qu'offert dans le cadre d'un partenariat avec les personnes sans papiers et leurs soutiens. L'accueil, dont les formes et la durée doivent être négociées, est au service de la médiation que l'Église se reconnaît d'assurer afin que les migrants en difficulté soient pris en compte par les pouvoirs publics tout autant que par l'opinion.

DES QUESTIONS

- ◆ Pourquoi des migrants en difficulté, même musulmans, sollicitent-ils l'aide de l'Église ?
- ◆ Pourquoi l'Église apparaît-elle comme partenaire fiable aux yeux des associations de soutien des demandeurs d'asile et des personnes sans papiers ?
- ◆ Qu'est-ce que l'Église engage d'elle-même et de son identité profonde lorsqu'elle répond positivement à de telles sollicitations ?
- ◆ En quoi l'expérience d'accueil et d'accompagnement des migrants, même non chrétiens, met-elle en jeu notre vocation à la catholicité ?

DES REPÈRES POUR COMPRENDRE

La sollicitation d'une communauté chrétienne atteste positivement de la visibilité et de la lisibilité de la présence de l'Église sur un territoire donné. Seules des communautés qui exhalent le bon parfum de l'Évangile peuvent être attirantes

pour des personnes en quête de reconnaissance et de soutien dans leur combat pour vivre.

Lorsque des migrants en situation de détresse s'adressent à l'Église, nous croyons qu'ils sont une grâce. Notre foi nous redit que c'est le Christ qui, par eux, sollicite et visite la communauté chrétienne. Ils sont grâce aussi parce qu'ils offrent à une communauté d'Église un chemin de catholicité.

Une communauté d'Église qui se refuserait aux plus pauvres, qui se désintéresserait du sort des migrants pour se replier sur elle-même, ne serait pas à hauteur de sa vocation à la catholicité. Jean-Paul II a parlé de la catholicité en ces termes : « *La catholicité ne se manifeste pas seulement dans la communion fraternelle des baptisés, mais s'exprime également dans l'hospitalité assurée à l'étranger, quelle que soit son appartenance religieuse, en rejetant toute forme d'exclusion ou de discrimination raciale, en reconnaissant la dignité personnelle de chacun et par conséquent en s'engageant à promouvoir ses droits inaliénables* » (Message pour la 85^e Journée mondiale des migrants, 2 février 1999, n° 6).

Du sens de la catholicité

Sans retracer toute l'histoire de ce mot, on se contentera de signaler que le terme de catholicité qualifie l'Église en soulignant qu'elle garde dans sa plénitude et son intégralité le Message et la vie du Christ transmis par les Apôtres. Implicitement, le mot inclut l'universalité, mais il ne le dit pas explicitement. Il met surtout en lumière la notion de plénitude. Cela signifie que si les communautés chrétiennes sont multiples, l'unité du message du Christ et la plénitude des richesses de la grâce ne sont pas en cause.

► *Le mot catholique est trop souvent réduit au seul sens d'universel.*

Définir *catholique* par *universel* serait recourir à un sens second et partiel. Il est second dans la mesure où la *plénitude* du message chrétien implique une volonté de s'adresser à tous les

hommes concernés par le mystère d'Amour du Père. Il est partiel en tant qu'il n'exprime qu'un aspect de la plénitude du message vécu, son aspect spatial. Penser la catholicité en terme d'universalité serait donc réducteur.

Catholicité et promesse de Dieu

Pour comprendre la vocation de l'Église à la catholicité, il est essentiel de se référer à la promesse de Dieu. L'attitude d'ouverture et d'accueil que l'Église doit à tout homme n'est pas seulement un sentiment humanitaire. Elle s'enracine d'abord et surtout dans la fidélité à la promesse de vie et d'amour de Dieu acquise pleinement en Christ, et dont les communautés chrétiennes attestent la réalité dans une proximité et une ouverture avec tous les hommes.

En ce sens, il importe de signaler que ce qui est catholique n'est pas tant l'Église que le dessein du Père. On comprend mieux le dessein de Dieu quand on l'exprime en terme de promesse plutôt qu'en terme de projet. Abraham s'est mis en route, non pour réaliser un projet de Dieu, mais sur la base d'une confiance en la promesse. Dieu fait connaître sa volonté sous le mode d'une promesse pleinement réalisée et acquise dans l'événement Jésus Christ.

Le début de la lettre aux Éphésiens nous révèle que, dès avant la création, le Père veut *tout réca-*

pituler dans le Christ (Ep 1, 10). En Lui, nous avons la vie, nous sommes sauvés, ressuscités. Le Christ est notre paix, il a détruit le mur qui séparait les hommes, il a réalisé l'unité en nous réconciliant avec Dieu et avec les autres (Ep 2, 11-17). Le désir de Dieu et le contenu de la Promesse se trouvent exprimés de façon concise dans la parole de Jésus : « *Que tous aient la Vie, qu'ils l'aient en abondance* » (Jn 10, 10).

Paul atteste que tous les hommes participent de la Promesse (Ep 3, 1-6). La découverte de Paul est au fondement de la catholicité de l'Église : tous les hommes ont vocation à bénéficier de la promesse de Dieu. Les communautés chrétiennes ne peuvent y faire obstacle en se fermant à l'accueil.

DES PISTES POUR TRAVAILLER ENSEMBLE

Lorsque la communauté chrétienne a vécu l'accueil, quelles ont été les conséquences sur la vie de la communauté et la conscience de sa mission ?

Est-ce que le terme de *catholicité* permet d'éclairer et de donner sens à l'accompagnement vécu de personnes sans papiers et demandeurs d'asile ? Et réciproquement, est-ce que cette expérience vient donner corps à notre vocation à la catholicité ?



C'est cette question lancinante que tout homme peut entendre à travers les siècles : Quelle place je fais à mon frère ? Ou, de dépit, dirais-je « *qui m'a fait gardien de mon frère ?* » (Gn 4, 9).

► *Avant d'entrer dans le partage, lire le texte et se donner un temps d'intériorité pour l'accueillir comme une Parole.*

ÉLARGIS L'ESPACE DE TA TENTE... [ISAÏE 54, 2]

Cette recommandation de Dieu à la ville de Jérusalem s'adresse aujourd'hui à toutes les villes du monde, à notre ville, à notre quartier, à notre village. Voici comment, dans le livre de l'Exode 23, 9-12, Dieu lui-même appelle son Peuple à plus de respect et de justice envers l'émigré :

« *Tu n'opprimeras pas l'émigré, vous connaissez vous-même la vie de l'émigré, car vous avez été émigrés au pays d'Égypte. Six années durant tu ensemenceras la terre et tu récolteras son produit. Mais la septième, tu faucheras et laisseras sur place. Les pauvres de ton peuple en mangeront et ce qu'ils laisseront, c'est l'animal qui le mangera. Ainsi feras-tu pour ta vigne et ton olivier. Six jours, tu feras ce que tu as à faire mais le septième jour, tu chômeras afin que ton bœuf et ton âne se reposent et que le fils de ta servante et l'émigré reprennent souffle.* »

Autre texte, Isaïe 58, 6-7 : « *Le jeûne que je préfère, n'est ce pas ceci ; dénouer les liens... partager ton pain avec l'affamé ?* » Et encore : « *Les pauvres sans abri, tu les hébergeras ; si tu vois quelqu'un nu, tu le couvriras ; devant celui qui est ta propre chair, tu ne te déroberas pas.* »

- ◆ Là où j'habite, là où je travaille, quel est mon regard sur l'étranger ? Quel sont les signes d'accueil que je perçois ? Quelle est ma manière d'y participer ? Quelles découvertes, quelles amitiés, quelles solidarités, cela fait naître ?
- ◆ Avec bien des associations et collectifs, nous réclamons plus de respect et plus de conditions de vie décentes pour l'étranger... Dans

ces rencontres et par ces actions menées ensemble et avec eux, quelle dignité de l'homme voulons-nous défendre ? Qu'est-ce que cela fait grandir en eux, en moi ?

LA RENCONTRE DE L'AUTRE : UN RENDEZ-VOUS POUR LA FOI !

Oui, des rendez-vous à ne pas manquer, puisque c'est au cœur même de cet accueil du pauvre et de l'étranger que Dieu se donne à voir.

« *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez recueilli* » (Mt 25, 35, ss).

Autre texte qui nous pousse à aller jusqu'au bout de nos responsabilités pour que tous aient la vie : « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* » (Mc 6, 37).

Le pape Jean-Paul II est aussi explicite quand il écrit : « *Aujourd'hui, le migrant en situation irrégulière se présente à nous comme cet étranger en qui Jésus demande à être reconnu. L'accueillir et être solidaire de lui est un devoir d'hospitalité et une façon de se montrer fidèle à sa propre identité de chrétiens* » (Message pour la Journée mondiale des migrants, 1996).

Accueillir l'étranger est donc constitutif de notre foi chrétienne...

- ◆ Comment j'essaie de vivre cet accueil, cette rencontre ?
- ◆ Y a-t-il eu des partages de vie, des partages de foi qui m'ont marqué ?
- ◆ Qu'est-ce que cela a bousculé en moi ?
- ◆ L'interculturel, l'interreligieux ? Avec qui puis-je en reparler ?
- ◆ Quels mots nouveaux et quelles attitudes simples renouvellent notre foi ?

« *N'oubliez pas l'hospitalité ; certains en la mettant en pratique ont accueilli des anges sans le savoir* » (He 13, 2).

UNE ÉGLISE QUI ACCUEILLE, QUI TÉMOIGNE, QUI S'ENGAGE...

« Comment les baptisés pourront-ils prétendre accueillir le Christ [...] s'ils ferment la porte à l'étranger qui se présente à eux ? » Telle est la question de Jean-Paul II à l'ouverture de l'Année jubilaire. « Dans l'Église, nul n'est étranger et l'Église n'est étrangère à aucun homme, même à aucun lieu [...] » Toujours dans le Message de Jean-Paul II de 1996.

Dans l'encyclique *Laborem exercens*, Jean-Paul II rappelle que « l'Église doit elle-même témoigner de la qualité d'intégration qu'elle pratique en son sein. Les communautés chrétiennes devraient vivre mieux que d'autres groupes sociaux, cette dynamique de l'unité fraternelle et du respect de la différence ».

- ◆ Quand pourrons-nous dire à ceux qui viennent de loin : « Vous n'êtes plus des étrangers, ni des émigrés. Vous êtes de la famille de Dieu » (Ep 2, 19) ?
- ◆ Qu'en est-il dans nos communautés chrétiennes, dans les mouvements ? Quelle est la place des personnes d'origine étrangère ? Peuvent-elles participer et s'exprimer selon leur culture et leur foi ? Comment cette diversité est-elle accueillie ? Comme richesse ? Comme don d'une catholicité fait à nos églises ? À quelle prière et à quelle action de grâce ce partage de vie et de foi nous invite-t-il ? À quelle mission cela nous appelle en regard de la mission du Christ (Lc 4, 16-21) ?

NOTRE PRIÈRE : CELLE DU CHRIST, CELLE DE MARIE, CELLE DE L'ÉGLISE...

- ▶ Le *Notre Père* vient raviver en nous cette fraternité universelle, chemin du Royaume, quand nous osons nous porter là où Dieu est menacé dans l'homme et l'homme menacé comme image de Dieu.
- ▶ Le *Magnificat* (Lc 1, 46-55) nous invite à reconnaître les merveilles que l'Esprit de

Dieu fait au cœur de l'homme : « Le Seigneur fit pour moi des merveilles ; Saint est son nom ! Il élève les humbles. Il comble de biens les affamés. Il se souvient de son Amour [...] »

- ▶ *Béatitudes pour aujourd'hui*. Avec une équipe de Dunkerque, nous pouvons concrétiser ce bonheur auquel Dieu appelle tous les hommes :

*Heureux les citoyens du monde qui évitent les guerres et combattent le racisme !
Ils obtiendront la Paix.
Heureux ceux qui acceptent de vivre avec les autres sans distinction de race et de couleur de peau !
Ils s'enrichiront les uns les autres.
Heureux, vous tous qui êtes maillon d'un monde solidaire !
Vous bâtirez, ensemble un monde fraternel.
Heureux, vous qui avez faim et soif de dignité et de respect !
Vous serez rassasiés.
Heureux, vous qui brisez les frontières !
Heureux, vous, les couples mixtes !
Vous vivez déjà l'amour entre les nations.
Heureux, vous qui accueillez les enfants de toutes races !
Ils vous donneront tous le même sourire.
Heureux sommes-nous, citoyens du monde par la richesse multipliée de nos origines différentes !
Nous bâtissons un monde aux couleurs de l'Évangile.*

(*Migrations et Pastorale*, mai-juin 97, n° 268)

« L'Esprit du Seigneur m'a envoyé annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres, proclamer aux captifs la libération » (Lc 4, 18).

Autres textes proposés dans les fiches D1 et D2.



REMERCIEMENTS

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT

M. ADELINO OLIVEIRA DE SOUSA	Service Méditerranée et Migrants du CCFD
M^{me} CATHERINE WIHTOL DE WENDEN	Docteur en Sciences politiques, directeur de recherche au CNRS (CERI)
PÈRE CHRISTOPHE BOYER, M.AFR.	Réseau Foi et Justice Afrique-Europe (RFJAE)
M^{me} BÉNÉDICTE SEYLER-ROUSSEL	Professeur de philosophie
PÈRE CHRISTIAN MELLON, S.J.	Justice et Paix France
M^{me} MARIANNE PRADEM-SARINIC	Docteur en anthropologie, Centre Georges-Devereux
M^{me} LAURENCE ALBERTEAU	Psychologue
M. JEAN HAFFNER	Département Migrations-Étrangers du Secours catholique
SŒUR GENEVIÈVE MÉDEVIELLE, S.A.	Professeur à l'Institut catholique de Paris, directrice du cycle des études du doctorat en théologie
M^{me} CLAUDIA CHARLES	Juriste (GISTI)

Des remerciements vont au **PÈRE PAUL DIDIER** (M. Afr.) pour ses relectures.

Pour la Pastorale des Migrants :

MGR JEAN-LUC BRUNIN	Président du Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage, évêque nommé d'Ajaccio
PÈRE DOMINIQUE SIMON	Secrétaire du Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage
M. JOSÉ DA SILVA	Directeur du Service national de la pastorale des migrants (SNPM)
SŒUR MARIE-CLAIRE BERCHET	Sœurs de Saint-Joseph de Lyon
SŒUR DOMINIQUE GAZAN	Sœurs de Sainte-Clotilde
PÈRE STÉPHANE JOULAIN	Missionnaires d'Afrique
PÈRE GÉRARD DE RIEMAECKER	Membre du Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage, délégué diocésain de la pastorale des migrants et régional des relais «Monde musulman», vicaire épiscopal à Roubaix
PÈRE MICHEL CARRIÈRE	Augustiniens de l'Assomption, membre du Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage, délégué diocésain de la pastorale des migrants, Toulouse

Nous voulons aussi remercier tous les membres des équipes diocésaines de la pastorale des migrants ainsi que leurs partenaires ; sans leur expérience du terrain ce document n'aurait jamais vu le jour.

COMITÉ ÉPISCOPAL DES MIGRATIONS ET DES GENS DU VOYAGE

Service national de la pastorale des migrants
269 bis, rue du Faubourg-Saint-Antoine - 75 011 PARIS
Tél. 01 43 72 47 21 Fax 01 46 59 04 89
@mail : snpmparis@wanadoo.fr

Il frappe à nos portes !

Des personnes et des familles entières continuent de frapper à nos portes, venant parfois mourir sur nos côtes ! Pressés par la situation politique ou économique déplorable de leurs pays, attirés par les modes de vie opulents de nos sociétés, ces hommes et ces femmes tentent inexorablement de franchir les frontières. Ils deviennent rapidement les victimes des trafiquants d'êtres humains : des responsables de filières mafieuses et des employeurs sans scrupules n'hésitent pas à tirer le meilleur profit de leur désarroi. Beaucoup seront condamnés à errer, tels des ombres, dans les rues de nos villes occidentales, sans droits ni existence légale.

Fidèlement, en partenariat avec d'autres, des chrétiens sont engagés au service des sans-papiers, des réfugiés et des déboutés du droit d'asile. Ils voient en eux des frères et des sœurs marqués par l'épreuve traumatisante de la migration et victimes des désordres de notre monde qui perd son âme dans les inégalités et les injustices. Leur présence nous interroge sur le sens de la vie, sur le chemin que parcourt notre société, sur l'orientation de notre démocratie et sur les responsabilités internationales de notre pays.

L'Église catholique respecte le droit de chaque État de contrôler et de maîtriser l'entrée des étrangers sur son territoire. Cependant, au nom de l'Évangile du Christ, elle ne peut se taire lorsque la dignité de tant d'êtres humains se trouve bafouée par des procédures et des réglementations qui perdent de vue le sens de la personne. Elle a le devoir d'informer de façon rigoureuse sur les situations qui génèrent injustices et misères à travers le monde. Elle se reconnaît le devoir d'interroger inlassablement les responsables de la société et les opinions publiques pour que les mentalités et les cœurs s'ouvrent et que de vraies politiques de coopération internationale se dessinent.

Lorsque l'étranger frappe à la porte de notre société, l'Église est concernée. Sonne l'heure d'une nouvelle « imagination de la charité », nous disait Jean Paul II dans sa Lettre apostolique pour le nouveau millénaire. Le frère – hommes, femmes et familles de la migration – ne peut plus attendre !

+ MGR JEAN-LUC BRUNIN

Évêque nommé d'Ajaccio pour la Corse

Président du Comité épiscopal des migrations et des gens du voyage